



# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière

2021



RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE







---

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Déclaration de performance  
extra-financière**

2021

---

**Directeur de publication :**

Marc ALBEROLA

**Coordination RSE :**

Cédric A. LOMBARDO

Georges AMAN

**Design, mise en page et appui à la rédaction :** 35° Nord  
**Crédits photos :** Eranove, CIE, SODECI, CIPREL, ATINKOU, ASOKH,

**Édition :** 500 copies  
Copyright © juin 2022 ERANOVE  
[www.eranove.com](http://www.eranove.com)

Ce document est imprimé en Côte d'Ivoire sur un papier écologique issu de forêts gérées durablement.

# Sommaire

Déclaration de performance extra-financière .....	9
---	---

## CHAPITRE 1

Construire sur une gouvernance forte .....	18
--	----

A. Décider avec des organes structurés .....	20
B. Pérenniser une gouvernance responsable .....	22
C. Placer l'éthique au centre .....	23
D. Évaluer et certifier les systèmes de management .....	25

## CHAPITRE 2

Développer le capital humain .....	28
------------------------------------	----

A. Favoriser l'emploi durable .....	30
B. Protéger nos collaborateurs .....	33
C. Renforcer la santé et la sécurité au travail .....	35
D. Investir dans la formation .....	37

## CHAPITRE 3

### Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique ..... 38

- A. Intégrer l'environnement au cœur de notre activité ..... 40
- B. Maîtriser notre impact climatique ..... 43
- C. Gérer nos ressources et nos rejets ..... 50
- D. Contribuer à la préservation de la biodiversité ..... 53

## CHAPITRE 4

### Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local ..... 56

- A. Partenariats public-privé ..... 58
- B. Servir les consommateurs ..... 61
- C. Intégrer l'innovation ..... 65
- D. Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil ..... 66

## ANNEXES

- ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF ..... 69
- ANNEXE II - Tableau de concordance GRI ..... 70
- ANNEXE III - Note méthodologique ..... 72
- ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2019 à 2021 ..... 79
- ANNEXE V - Rapport de l'organisme tiers indépendant ..... 110

# Continuer et accélérer la transformation de notre modèle pour satisfaire les enjeux d'un développement durable

## Édito

L'année 2021 a été notamment marquée par l'augmentation de capital du groupe Eranove, réalisée en août, qui a consacré la solidité de notre modèle économique. Au-delà d'un premier apport de 40 millions d'euros par ECP Power & Water Holding, qui nous permet d'accélérer le financement des projets en cours et le développement d'offres adaptées aux réalités des consommateurs et des pouvoirs publics africains, il illustre la confiance de nos actionnaires. Tous sont résolument engagés pour répondre aux défis de l'accès aux services essentiels de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement sur le continent africain, respectueux des enjeux d'un développement durable de la mosaïque de pays constituant le continent africain.

Cette reconnaissance est aussi celle des opérations de nos filiales, fondées sur des partenariats public-privés, novateurs, solides et pérennes. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la République de Côte d'Ivoire a renouvelé, pour 12 années + 3 ans, sa confiance à la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention. La poursuite de ce modèle d'affermage du réseau électrique national consacre des objectifs partagés avec toutes nos parties prenantes : continuer à favoriser l'accès à l'électricité, améliorer la qualité du produit et des services avec en toile de fond la viabilité économique et financière du secteur électrique tout en ayant un tarif compétitif et accessible pour les populations ivoiriennes.

Notre modèle de production indépendante d'électricité a franchi, par ailleurs, deux étapes marquantes. Au Togo, la centrale Kékéli Efficient Power a allumé sa « première flamme », précédant la mise en service industrielle d'un cycle combiné de 65 MW qui satisfera plus de 30 % de la demande nationale, en évitant 20 % d'émissions de CO<sub>2</sub>, grâce à sa production en cycle combiné gaz vapeur. En Côte d'Ivoire, le lancement des travaux et la mise en service prochaine de la centrale Atinkou de 390 MW préfigurent le déploiement de la technologie de cycle combiné la plus efficiente en Afrique subsaharienne.

Pour répondre plus avant aux besoins des populations, nos modèles doivent continuer à évoluer. Sur ce continent à la plus forte croissance démographique, l'accès à l'électricité

et à l'eau dans le monde rural, non raccordé aux réseaux interconnectés nationaux, est une condition de développement économique et social qui participe à lutter contre l'exode massif vers les villes et à favoriser un développement économique plus inclusif.

La signature de la convention Moyi Power en République démocratique du Congo (RDC) illustre ce champ des possibles. Cette concession de 22 ans déploiera trois mini-réseaux avec une production solaire isolée, avec batteries, pour distribuer et commercialiser de l'électricité à plus de 460 000 foyers et entreprises locales. Deux propositions ont été soumises, à la suite d'appels d'offres internationaux au Sénégal et au Bénin, pour répéter ce succès sur le segment de l'eau potable en milieu rural, au profit de plusieurs millions d'habitants.



**Marc Albérola,**  
Directeur général  
du groupe Eranove

Changer de paradigme est tout autant une exigence industrielle. La transformation digitale de nos processus industriels se poursuit, améliorant ainsi nos performances et l'accès aux services essentiels de la vie. La collecte et le traitement des données d'exploitation favorisent la connaissance de l'état des réseaux, visant l'efficacité à tout point de vue : une meilleure mesure des rendements, l'identification et la localisation des interruptions de services sont autant de progrès pour réduire les pertes techniques, les temps moyens de coupure ou l'impact carbone.

Nous continuerons à répondre au défi climatique en créant de la valeur et en faisant évoluer nos « business models ». Notre engagement dans l'efficacité énergétique des centrales, des réseaux et des bâtiments exploités nous a permis d'augmenter significativement l'accès des populations aux services essentiels tout en réduisant notre intensité carbone. Nous avons revu, fiabilisé et augmenté les mesures de nos postes d'émission, et caractérisé notre position carbone pour définir notre nouvelle trajectoire. Dès 2022, nous pourrions, dans le cadre d'une démarche participative avec toutes nos filiales, élaborer un plan d'actions détaillé, chiffré et planifié visant à accélérer la réduction de l'intensité de notre empreinte carbone, à formaliser et publier la politique climat du groupe industriel panafricain Eranove.

# Eranove, groupe industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable

Avec son siège social en France et ses activités dédiées à l'Afrique, le groupe Eranove développe un modèle original qui allie un ancrage africain, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité et un engagement fort en faveur des partenariats public-privé (PPP). Son savoir-faire va de la structuration et du développement de projets, à la production, la gestion des réseaux, la distribution et la commercialisation.

L'écosystème panafricain de compétences et d'exigences opérationnelles du groupe Eranove permet d'apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que le déficit d'accès constitue un frein au développement des économies du continent.

**60 ans**

de présence sur le continent africain à travers ses filiales

**8 334**

collaborateurs

**3,2 millions**

de clients électricité

**317 M de m<sup>3</sup>**

d'eau potable produite

**1,7 million**

de clients eau

**638 M€**

de produit des activités ordinaires

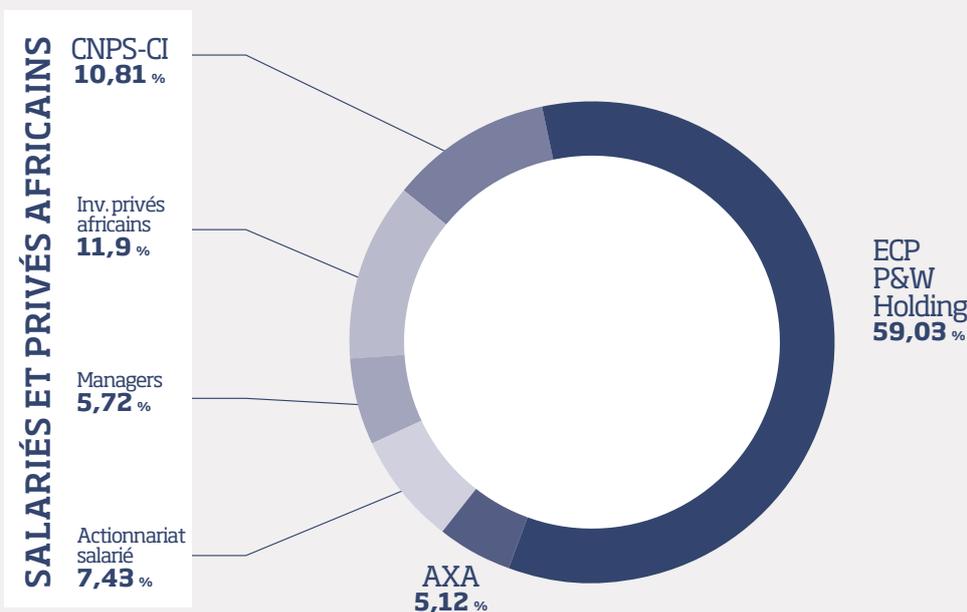
**5 522 GWh**

d'électricité produite

**832 000**

clients assainissement

## ACTIONNARIAT DU GROUPE ERANOVE



Données au 31/12/2021

# Nos références dans la gestion de services publics et la production d'eau et d'électricité au 31 décembre 2021

## OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE (VIASES FILIALES)

### Côte d'Ivoire



Gestionnaire de service public d'électricité

- 3 255 000 clients
- 704 MW (100 MW thermique, 604 MW hydroélectrique) de capacité de production exploitée
- 59 000 km de réseau de transport et distribution



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale thermique à cycle combiné
- 543 MW de capacité de production



Gestionnaire de service public d'eau potable et assainissement

- 1 673 000 clients eau potable
- 832 000 clients assainissement
- 317 millions de m<sup>3</sup> de production d'eau potable



Fibre optique - Transmission de données

- 918 utilisateurs finaux raccordés
- 1 987 km de fibre optique installés exploités



Efficacité énergétique - Énergies de sources renouvelables

- 4 872 tonnes de rejets de CO<sub>2</sub> évitées grâce aux audits énergétiques

### Sénégal



Gestionnaire de service public d'eau potable en zones rurales

- Gestion de contrat de service

## PROJETS EN CONSTRUCTION ERANOVE

### Côte d'Ivoire



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale thermique à cycle combiné Gaz / Vapeur (390 MW)

### Togo



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale thermique cycle combiné Gaz / Vapeur (65 MW)

## PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

### Mali



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale hydroélectrique (56 MW)

### Gabon



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim (73 MW)



Producteur indépendant d'électricité

- Centrale hydroélectrique de Dibwanguï (15 MW)

### ORELO

Producteur indépendant d'eau potable

- Usine de production d'eau potable (140 000 m<sup>3</sup>/jour)

### Côte d'Ivoire

#### CAVALLY

Producteur indépendant d'électricité

- Aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally (à l'étude)

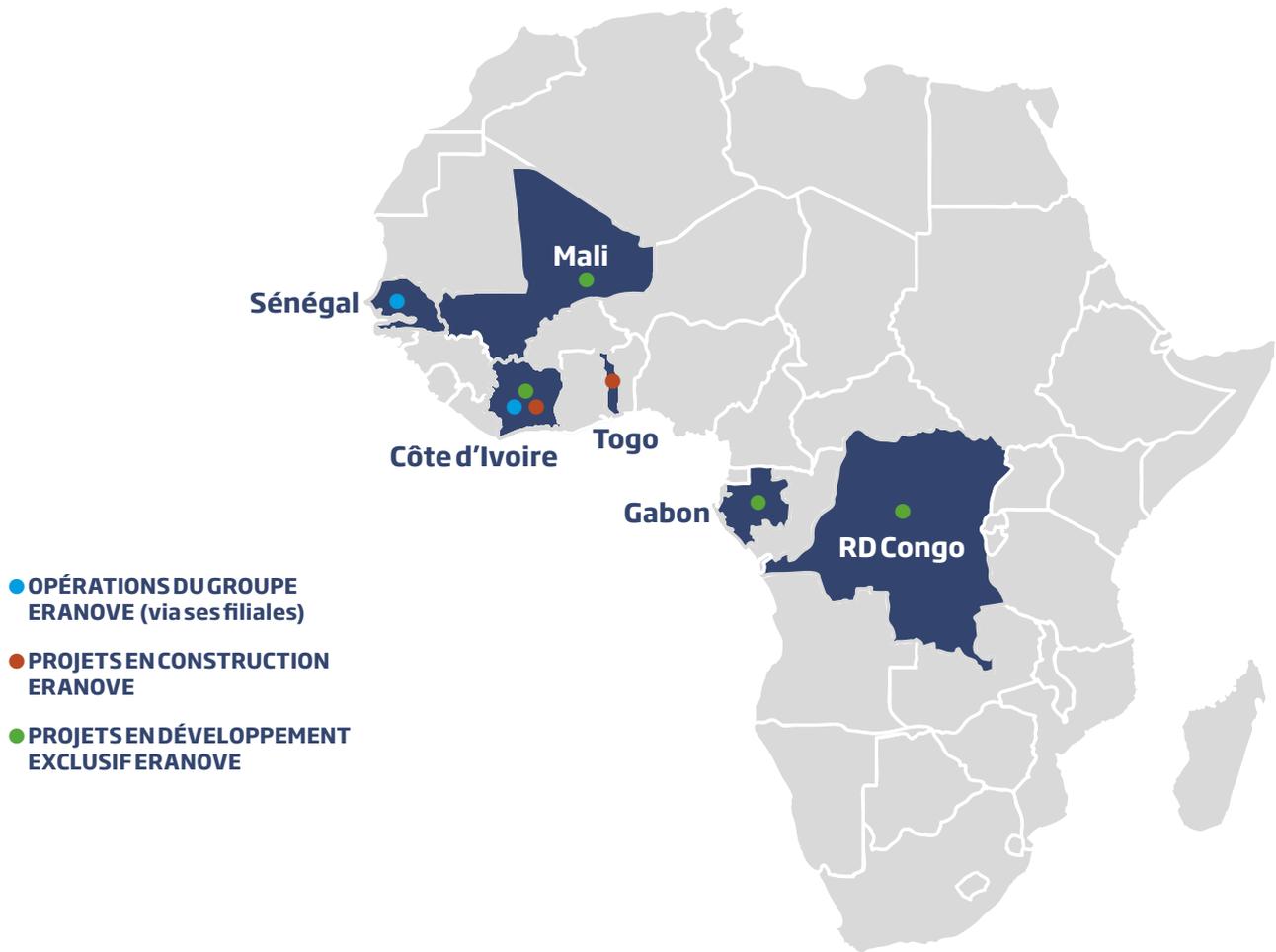
### République Démocratique du Congo

#### MOYI Power

Mini-réseaux

- Mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro





## Déclaration de performance extra-financière

Le groupe Eranove est engagé dans une politique de développement durable volontariste. Chaque société du groupe met en œuvre des dispositifs et actions qui s'intègrent dans le cadre de la politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du groupe. Celle-ci vise la maîtrise des impacts, des risques et opportunités significatifs en matière sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance.

Le groupe rapporte ses actions et résultats de manière consolidée. Cette démarche initiée au titre de l'exercice 2015 lui a permis, depuis l'exercice 2018, de présenter une Déclaration de performance extra-financière en conformité avec les textes de la réglementation française issus de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE<sup>1</sup> sur le reporting extra-financier.

Décrire son activité	Maîtriser enjeux et risques	S'engager
Modèle d'affaires	Analyse des risques	Politique RSE
	Analyse de matérialité	Indicateurs de performance
	Cartographie des risques	Objectifs de réduction GES

<sup>1</sup> Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

# Notre modèle de création de valeurs

## Nos principales parties prenantes

### NOS COLLABORATEURS

- Du groupe
- Des sociétés opérationnelles, filiales
- Du GIE (Groupement d'intérêt économique)

### NOS ACTIONNAIRES



## Les ressources utilisées

### CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée

**+8 300**  
collaborateurs

### CAPITAL FINANCIER

- Actionnariat stable et engagé
- Capacité d'autofinancement

**638 M€**  
de Produit des activités ordinaires (PAO)

### CAPITAL INDUSTRIEL

#### Infrastructures affermées

ÉLECTRICITÉ	EAU
<b>100 MW</b> centrales thermiques à gaz	<b>1 174 000 m<sup>3</sup>/j</b> production eau potable
<b>604 MW</b> centrales hydroélectriques	<b>19 000 km</b> de réseaux d'eau
<b>59 000 km</b> de réseaux électriques	<b>ASSAINISSEMENT</b> <b>+ 2 400 km</b> de réseaux

#### Infrastructures "en propre"

<b>543 MW</b> centrale à gaz à cycle combiné	<b>1 987 km</b> fibres optiques
---	------------------------------------

### CAPITAL ENVIRONNEMENT

- Besoins en eau **5,7 Mm<sup>3</sup>** consommation eau/an
- Besoins en matières premières **977 Mm<sup>3</sup>** gaz naturel/an
- Besoins en électricité **335 GWh/an**

## Nos métiers et activités

### NOTRE CHAÎNE DE VALEURS :



**NOTRE STRATÉGIE :** rendre accessibles les services essentiels de la vie, dans une dynamique résolument innovante, performante et africaine, telle est la stratégie inclusive du groupe industriel Eranove. À travers un actionnariat privé africain et salarié, l'autonomie de ses filiales, l'investissement dans la formation et l'amplification de la digitalisation, le groupe Eranove offre des solutions d'excellence adaptées à chaque écosystème. Il se positionne en partenaire de confiance grâce à son engagement citoyen et responsable.

**NOTRE AMBITION :** devenir un leader industriel panafricain dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable.

## Marchés, clients, tendances

### NOS MARCHÉS

#### L'Afrique, sur les marchés de :

- La délégation de services publics eau, électricité, assainissement
- La production indépendante d'électricité et d'eau potable
- L'efficacité énergétique
- La transmission de données
- La formation

### LES HYPER-TENDANCES

- Amélioration des taux d'accès
- Hausse de la consommation des particuliers à faible revenu vs baisse de la consommation des gros clients (efficience, autoproduction)
- Décentralisation des marchés
- Changement climatique
- Digitalisation

### NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

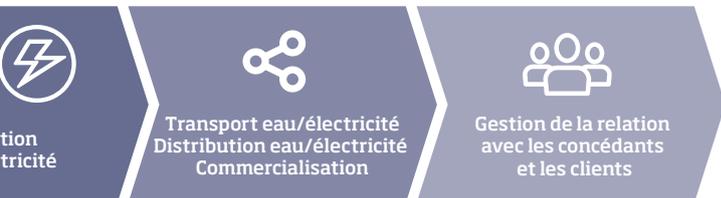
- Les institutions financières
- Les partenaires développeurs locaux
- Nos fournisseurs
- Les bureaux d'études, consultants et centres de recherche

### LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les ONGs

### LES INSTITUTIONS

- Les États concédants, les régulateurs
- Les collectivités locales et territoriales
- Les agences de contrôle



**NOS MÉTIERS / NOS IMPLANTATIONS :** gestionnaire de services publics (électricité, eau potable, assainissement); producteur indépendant d'électricité et d'eau; efficacité énergétique; transmission de données; formation.

**Présence dans 6 pays du continent africain.**

### LES FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE RÉSILIENCE DE NOS ACTIVITÉS :

**L'ancrage africain :** présence depuis plus de 60 ans et relations de proximité et de confiance avec les États.  
**Le capital humain :** mise en valeur et développement des expertises locales.  
**L'exigence RSE :** engagement RSE aux standards internationaux.  
**L'organisation efficiente :** adaptée aux besoins de l'exploitation et du développement.

## Nos impacts et résultats clés

### POUR NOS SALARIÉS

- **119 M€** masse salariale
- **5198** formations suivies (1,62 % masse salariale)
- Certifications **ISO 45001**
- **12 M€** de dépenses de politiques sociales

### POUR LES COMMUNAUTÉS

- **1,8 M clients** bénéficiaires de programmes sociaux
- **907** recrutements
- Riverains des installations intégrés dans une démarche **ISO 26000**
- **792 000 €** d'actions RSE

### POUR NOS ACTIONNAIRES

- Rentabilité économique et financière des activités
- Maîtrise des risques et des opportunités

### POUR NOS CLIENTS

- Accès aux services essentiels  
**+55%** de clients depuis 2016
- Qualité produits  
**92%** de conformité physico-chimique  
**97%** de conformité microbiologique  
**18 heures** Temps moyen de coupure électrique  
**92,3%** taux de disponibilité - production électrique
- Services  
Paieement mobile / Prépaiement / E-agence  
Centres de relation-client et dépannage

### POUR LES INSTITUTIONS

- Des services stratégiques pour le développement économique
- Des services performants (rendements)
- Un partenaire proche et de confiance

### POUR L'ENVIRONNEMENT

- Certifications **ISO 14001 et 50 001**
- Optimisation empreinte carbone  
**531 gCO<sub>2e</sub>/ kWh** d'électricité produite  
**0,941 kWh/ m<sup>3</sup>** eau vendue  
**144 MW** projets hydroélectriques

### NOS CLIENTS États africains, particuliers, entreprises, administrations



**3,25 M clients** électricité

**1,67 M clients** eau



**832 000 clients** assainissement

**29 clients** grands compte efficacité énergétique



**918 clients** transmission de données

# Évaluation, suivi et gestion du risque non financier

L'identification, l'évaluation et le management des risques extra-financiers sont engagés de longue date chez Eranove. En matière de facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, l'approche a été renforcée à l'occasion de l'ordonnance sur la déclaration de performance extra-financière de juillet 2017 et son décret d'application. Pour Eranove, le risque se définit comme « la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du groupe ou d'une de ses filiales ou sa réputation ».

L'approche par les risques permet à Eranove de déterminer les facteurs susceptibles de provoquer un écart par rapport aux résultats attendus et de mettre en place des actions de prévention et de protection. Cette perspective a fait l'objet d'un travail participatif en 2018, associant les équipes de développement durable et 12 leaders de l'entreprise, puis actualisé lors des exercices suivants et enfin revu au cours de l'exercice 2021.

Les équipes en charge du développement durable ont ainsi procédé à une revue et une hiérarchisation des risques selon le risque résiduel. Les résultats et conclusions en ont été largement partagés au sein du groupe avec l'ensemble des responsables de développement durable, les principaux dirigeants, avant d'être examinés par sa direction générale et son secrétariat général. Cette révision a permis la prise en compte de la biodiversité au niveau des risques, ainsi que l'expression des opportunités faisant face à chaque risque exprimé.

Les dispositifs de maîtrise des risques s'articulent autour d'un ensemble de programmes et actions et d'indicateurs de pilotage : indicateurs clés de performance vérifiés par un organisme tiers indépendant, autres indicateurs de résultats et indicateurs de moyens. Ils permettent de donner un niveau d'assurance modérée quant à la maîtrise des risques.

## Critères d'occurrence

Code couleur				
Qualification	Improbable	Peu probable	Probable	Très probable
Qualification	Rare	Occasionnel	Courant	Fréquent
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4
<b>Risque observé, avéré</b>				
Fréquence, occurrence	Rare (> à 10 ans)	Inhabituel (> 3 ans à < à 10 ans)	Courant (> 1 ans et < à 3 ans)	Fréquent (de 1 à plusieurs fois par an)
<b>Risque potentiel, hypothétique</b>				
Vraisemblance	Très faible (cela ne devrait pas se produire - la probabilité d'occurrence estimée est inférieure à 25%)	Faible (cela pourrait se produire mais avec une probabilité d'occurrence estimée de 25 à 50%)	Forte (cela devrait se produire - avec une probabilité d'occurrence estimée de 50 à 75%)	Très forte (cela va certainement se produire prochainement, la probabilité d'occurrence est supérieure à 75%)

## Critères d'impact

Code couleur				
Qualification	Mineur - Faible	Modéré - Significatif	Important - Fort	Majeur
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4

Impact social	Impact environnemental	Impact sociétal	Autres impacts
Capital humain	Pollution	Acceptabilité sociétale	Stratégie
Climat social et motivation	Climat	Autorisation d'exploiter	Financier
Rotation des équipes/rétention	Biodiversité	Mise en cause pour corruption	Image de marque
Santé et sécurité	Ressources	Mise en cause pour mauvaise gouvernance	Opérationnel

AXE 1 - GOUVERNANCE

AXE 2 – CAPITAL HUMAIN

AXE 3 – ENVIRONNEMENT

AXE 4 – SOCIÉTÉ

**Gouvernance - Politique RSE - Axe 1 (gouvernance), chap. 1**

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
<b>Lutte contre la corruption</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-conformité aux standards et réglementations en matière de lutte anti-corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confiance de l'ensemble de nos parties prenantes et de notre écosystème d'affaires : les acteurs publics et États, les fournisseurs, les clients, les salariés et la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de la Direction générale</li> <li>Conformité avec la Loi Sapin dans toutes les entités</li> <li>Organisation des responsabilités autour d'un responsable éthique et d'un réseau d'acteurs</li> <li>Charte éthique et responsabilité d'entreprise</li> <li>Moyens significatifs et suivi du programme de lutte contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique (SOT 132)</li> <li>Dépenses effectuées (en €) pour le programme éthique (SOT 131)</li> <li>Taux de couverture par un système de management anti-corruption conforme à la loi Sapin II (SOT 192)</li> <li>Part des collaborateurs couverts par un système d'alerte (SOT194)</li> <li>Reporting des plaintes internes et externes (SOT 136 à 139)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>IM</li> <li>IR</li> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Amélioration continue des systèmes de management anti-corruption, avec de façon volontaire extension de la couverture des certifications ISO 37001</li> <li>→ Indicateurs de pilotage : Reporting des sanctions</li> </ul>	1.C
<b>Protection de la réputation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La survenance d'événement pouvant porter atteinte à la réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réputation de l'entreprise, de ses produits et services constitue un actif solide de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des incidents et accidents susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise</li> <li>Déploiement de mécanismes de remontée de l'information groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture de la procédure de suivi des incidents (en % de l'effectif)</li> <li>Nombre d'incidents induisant un risque potentiel réputationnel remontés annuellement par les filiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IM</li> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place le reporting des événements à risques réputationnels des filiales vers Eranove</li> <li>→ Formaliser le système de gestion de la réputation</li> <li>→ Reporting de l'indicateur de suivi des remontées des incidents réputationnels et du taux de couverture de la procédure associée</li> </ul>	1.B.3

**Capital humain - Politique RSE - Axe 2 (ressources humaines), chap. 2**

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
<b>Adéquation des compétences avec les besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La non-disponibilité des compétences</li> <li>Le désalignement entre les compétences et qualifications avec les besoins et évolutions, notamment sur les technologies de production eau-énergie, la gestion de projets complexes et la digitalisation des process</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'avantage compétitif lié à la qualité des compétences</li> <li>La satisfaction, l'engagement et la fidélisation des personnels par le développement des compétences et responsabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)</li> <li>Plans de formation (corporate et filiales)</li> <li>Plans d'excellence pour les centres de formation du groupe avec des investissements, de nouveaux programmes de formation, du e-learning, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses (€) en formation interne et externe (SOC 320)</li> <li>Nombre d'heures de formation par collaborateur (SOC 333)</li> <li>Déploiement de programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier</li> <li>% de la masse salariale consacré à la formation (SOC 323)</li> <li>Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IM</li> <li>ICP</li> <li>IM</li> <li>IM</li> <li>ICP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcement continu des centres de formation du groupe et des programmes de formation</li> <li>→ Développement de programmes de montées en compétences pour les SPV</li> <li>→ Financement de bourses via la Fondation Eranove</li> <li>→ Programme de développement des compétences des managers techniques (Chefs de services à Directeur)</li> <li>→ Programme jeunes talents</li> </ul>	2.A.2 et 2.D
<b>Préservation de la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les accidents du travail et maladies professionnelles de personnels</li> <li>L'indisponibilité de personnel liée aux différentes causes d'absentéisme</li> <li>Perturbations opérationnelles résultant des risques précités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'attractivité de l'entreprise liée aux conditions de travail</li> <li>La bonne santé des collaborateurs</li> <li>La fidélisation des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un dispositif de médecine du travail et de programme pour la santé et la sécurité des personnels, depuis l'analyse des risques aux indicateurs de pilotage</li> <li>Certification de systèmes de management de la santé et la sécurité ISO 45001 (ex OHSAS 18001)</li> <li>Procédures de sûreté des collaborateurs sur le terrain et en mission</li> <li>L'induction sécurité pour tous les nouveaux collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps théorique de travail (SOC 610)</li> <li>Taux d'absentéisme (SOC 711)</li> <li>Taux de fréquence (SOC 560) des accidents du travail</li> <li>Taux de gravité (SOC 550) des accidents du travail</li> <li>Nombre de maladies professionnelles (SOC 101)</li> <li>Taux de couverture des certifications système de management de la santé et sécurité ISO 45001 (SOC 1012)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>IR</li> <li>ICP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plans de réduction des risques professionnels dans les filiales</li> <li>→ Mise en œuvre du SMES (Système de Management Environnemental et Social) sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés</li> <li>→ Système formel de remontée des accidents</li> <li>→ Analyse des risques sécurité sur les sites principaux</li> <li>→ Formaliser les procédures d'urgence sur tous les sites principaux</li> </ul>	1.D, 2.A et 2.C
<b>Rémunération équitable et protection sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La perte de compétences</li> <li>Le déficit d'attractivité</li> <li>L'insuffisance de productivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La compétitivité de l'entreprise</li> <li>L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs</li> <li>La protection sociale des salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de rémunération globale attractive</li> <li>Programmes de protection sociale (ex. santé, retraite) adaptés au contexte, aux pays, aux réglementations</li> <li>Éducation à la gestion du budget « budget familial »</li> <li>Système de rémunération indirecte (FCP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution de la masse salariale (€) (SOC 400)</li> <li>Suivi des salaires (€) par catégorie socioprofessionnelle et par genre (SOC 410-SOC433)</li> <li>Dépenses et fonds volontaires en matière de politique sociale (€)</li> <li>Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire (SOC107)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>IM</li> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise à jour des protections sociales à des standards compétitifs</li> <li>→ Politique de rémunération variable associée à la performance</li> </ul>	2.A et 2.B

**Environnement - Politique RSE - Axe 3 (environnement), chap. 3**

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport																
Prévention des pollutions air, eau sols et déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-conformité avec les réglementations, retrait d'autorisations</li> <li>Absence de prise provision / garantie pour risque en comptabilité</li> <li>Coûts des mises aux normes et impacts sur les prix de l'eau et l'énergie pour le client final</li> <li>Accidents ou incidents générant des pollutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise des activités industrielles et développement des expertises</li> <li>Confiance des riverains et de la société civile</li> <li>Renouvellement des autorisations par les concédants</li> <li>Maîtrise de la répartition des coûts de mise en conformité légale entre l'entreprise et l'autorité concédante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place et certification de système de management ISO14001</li> <li>Suivi d'indicateurs</li> <li>Couverture des risques et assurances</li> <li>Programme d'audits des risques environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Air. Suivi de la qualité des émissions dans l'air (hors CO<sub>2</sub>) (ENV 720 - ENV 730 - ENV 727)</li> <li>Suivi des incidents et accidents environnementaux</li> <li>Taux de couverture des certifications ISO 14001 (ENV 1010)</li> <li>Production et transport d'électricité</li> <li>Production d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IM</li> <li>IM</li> <li>IM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Management environnemental: Mise en œuvre du SGES sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés</li> <li>→ Amélioration des indicateurs de suivi ICPE et prévention de la pollution</li> <li>→ Formalisation d'un système de remontée des accidents et presqu'accidents</li> <li>→ Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux autorités</li> </ul>	3.A et 3.B																
								Utilisation durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertes de production et impacts sur les prix de revient</li> <li>Gaspiillage de ressources en eau, en énergie primaire (gaz, HVO, DDO...) et en énergie finale (distribution, réseaux)</li> <li>Vandalismes et utilisations sauvages des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance industrielle et compétitivité des installations de production et de distribution</li> <li>Valeur des actifs de production.</li> <li>Préservation et intégrité des installations</li> <li>Diminution des coûts de réhabilitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'actions d'amélioration de la performance des installations (effectivité, efficacité, efficience): investissements, maintenance et compétences - réduction des pertes techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendement interne des usines de production d'eau (ENV 320)</li> <li>Rendement de réseau (ENV 330)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ICP</li> <li>ICP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plan d'action de réduction des pertes techniques</li> <li>→ Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités</li> </ul>	3.A.2 et 3.C								
																Atténuation et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risques physiques:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation) ayant un impact sur la production, les capacités de production d'eau et d'électricité, et l'intégrité des ouvrages de production, transport et distribution</li> <li>Exposition des actifs situés sur le littoral côtier (érosion côtière et élévation du niveau de l'océan)</li> </ul> </li> <li><b>Risques financiers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dévalorisation des actifs de production</li> <li>Non-acceptabilité sociale et légale des projets carbonés</li> <li>Difficulté d'accès au capital et à la dette</li> <li>Renchérissement des projets (fiscalité, etc.)</li> <li>Risques de transition (réglementations) ayant un impact sur les capacités de production d'eau et d'électricité</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'énergies renouvelables (hydro, solaire, biomasse...) pour répondre aux besoins énergétiques décarbonés du continent</li> <li>Émergence d'un marché pour l'efficacité énergétique</li> <li>Études, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements</li> <li>Émergence de business models de capture carbone et de compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des risques physiques de chaque usine et site de production</li> <li>Développement des capacités de production et investissements</li> <li>Développement de la part des renouvelables</li> <li>Développement des activités d'efficacité énergétique</li> <li>Etude pour développer des activités de dessalement d'eau de mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable</li> <li>Production totale des usines de production hydroélectrique (GWh)</li> <li>Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable</li> <li>Kg CO<sub>2</sub>e/kWh produit (ENV 713)</li> <li>KgCO<sub>2</sub>e/m<sup>3</sup> eau produit (ENV 748)</li> <li>Rendement production électricité (ENV 530)</li> <li>et rendement production électricité Abidjan (ENV 531)</li> <li>Taux de couverture des certifications ISO 50001 (ENV 1102)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>ICP</li> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>ICP</li> <li>IM</li> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM)</li> <li>→ Couverture des ouvrages de production par des plans de résilience aux risques climatiques</li> <li>→ Management: recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des autorités sur l'évolution des ressources en eau; et formalisation du suivi des ressources en eau</li> </ul>	3.B

**Relations avec la société - Politique RSE - Axe 4 (société), chap 4**

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-conformité aux normes de santé publiques et standards de l'OMS</li> <li>Mésusages et raccords dangereux</li> <li>Maladies, électrocution liés à nos services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confiance et fidélité des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements, maintenance et programmes de surveillance des installations pour la santé et la sécurité des consommateurs</li> <li>Suivi de la qualité de l'eau</li> <li>Prévention, sensibilisation et informations des consommateurs</li> <li>Informations des autorités</li> <li>Consolidation des accidents aux tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eau. Nombre d'analyses microbiologiques (SOT 212) réalisées</li> <li>Eau. Nombre d'analyses physico-chimiques (SOT 211) réalisées</li> <li>Taux de conformité microbiologique (SOT 216)</li> <li>Taux de conformité physico-chimique (SOT 215)</li> <li>Nombre d'accidents des tiers (SOT 181, 182, 183)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>IM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de sensibilisation du grand public aux risques électriques</li> <li>Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers</li> </ul>	2.C et 4.A.2
<b>Qualité de service, de produit et prix soutenable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non acceptabilité sociétale du prix ou de la qualité de service</li> <li>Risque de solvabilité clients, non paiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des fraudes</li> <li>Renouvellement des concessions</li> <li>Satisfaction clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de compétitivité pour le maintien des prix de revient</li> <li>Programme d'amélioration de la performance de la qualité du produit et des services</li> <li>Mise en œuvre et certifications de systèmes de management de la qualité ISO9001</li> <li>Pilotage de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de satisfaction clients</li> <li>Temps (Heures) moyen de coupure eau et électricité (SOT 201)</li> <li>Taux de couverture par un système de management de la qualité certifié (SOT 152)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IR</li> <li>IM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des actions de sensibilisation sur l'organisation du secteur</li> <li>Communication sur les indicateurs de qualité de produit et de services</li> </ul>	1.D et 4.B.1
<b>Accès aux services essentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse des parts de marché et volumes vendus lié à émergence d'une concurrence sur les populations non couvertes par le service public</li> <li>Non-acceptabilité des pouvoirs publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement du nombre de clients par une augmentation de l'accès aux services essentiels</li> <li>Soutien au développement économique : par l'accès à l'eau - électricité des entreprises, des collectivités et des ménages</li> <li>Demande croissante d'énergie du continent, en volume et en point d'accès, lié au développement économique et la croissance de la population favorisant nos activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'accès PEPT et APTF</li> <li>Accroissement de l'activité des Mini grids et des programmes ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de clients eau (SOT 102)</li> <li>et électricité (SOT 101)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du marché des mini grids</li> <li>Prolongation des activités PEPT et APTF</li> </ul>	4.B.2
<b>Lutte contre la Fraude clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détournements indus des services et fraudes</li> <li>Pertes financières.</li> <li>Pertes de crédibilité et de confiance des collaborateurs et clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rentabilité de l'entreprise</li> <li>Intégrité des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes et actions de lutte contre la fraude et capacité de détection</li> <li>Information des consommateurs</li> <li>Pilotage des paiements effectifs des consommations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio de facturation (SOT 241)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement continu des capacités de détection et de surveillance, digitalisation des contrôles, facturations et paiements</li> </ul>	1.C et 3.A.2
<b>Transparence ESG : environnement, social et Société, gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Allongements des délais et contraintes dans les développements et la sécurisation des activités</li> <li>Pertes de marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise ESG et capital-confiance facilitant les relations avec les autorités et la sélection pour des marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations avec les institutions, les agences dans les pays d'opération</li> <li>Programme de conformité aux engagements contractuels</li> <li>Transparence de nos actions et résultats</li> <li>Évaluation tierce-partie des engagements RSE sur des périmètres clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reporting des actions RSE-ESG et publication des rapports DD</li> <li>Programmes de plaidoyer et communication RSE</li> <li>Taux de couverture de l'évaluation « engagé RSE » selon la norme ISO 26000 (SOT 173, 177)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IM</li> <li>IM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du SGENS</li> <li>Diffusion des rapports DD à l'AG des sociétés</li> </ul>	1D.2, 3.D et 4.A.1
<b>Dialogue avec les parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-acceptabilité sociétale des projets, retards et coûts induits, fraude, pertes, actions contre les infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des relations, dialogue constructif et capital confiance avec les riverains et communautés dans un intérêt réciproque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de dialogue avec les parties prenantes locales : riverains, communautés locales, clients</li> <li>Prise en compte des attentes et intérêts raisonnables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (€) SOT 121</li> <li>Cartographie des parties prenantes et suivi des modalités de dialogue</li> <li>Plans d'engagements des parties prenantes mis en place sur les projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IR</li> <li>IM</li> <li>IM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de pilotage % de plans d'engagement des parties prenantes déployé sur les projets</li> <li>Mise en place d'un système de dialogue avec les communautés de gestion des plaintes/griefs harmonisé</li> </ul>	4.D

# Nos valeurs, sources d'innovation

**Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.**

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs placés dans un cercle d'amélioration continue.

**La principale richesse du groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines.**

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.

**Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.**

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.

**Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.**

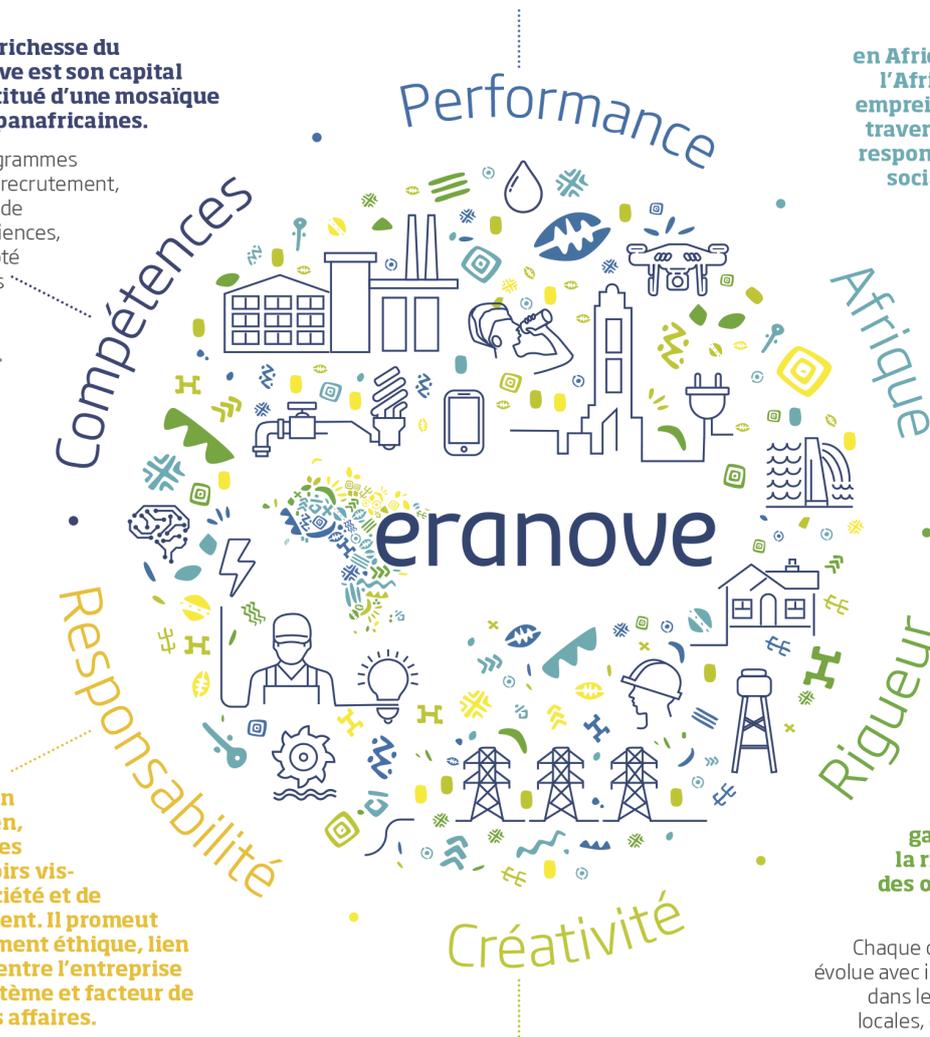
Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète.

**Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.**

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

**La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.**

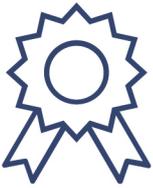
Chaque collaborateur et collaboratrice évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.



# Notre politique RSE

## VISION

Pour le groupe ERANOVE, la RSE est au service de la performance, avec un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes: les actionnaires, les collaborateurs, les clients, les partenaires, les fournisseurs, les communautés. Le développement des services de l'eau et de l'énergie, l'accès à l'information et la formation, constituent tout à la fois des opportunités de croissance, de mieux-être et de développement de la société. Cette performance est rendue possible en s'appuyant sur notre culture, nos valeurs et en les partageant.



**Axe 1 (gouvernance).**  
Gouvernance éthique et conformité



**Axe 2 (ressources humaines).**  
Développement du capital humain et employeur responsable



**Axe 3 (environnement).**  
Prévention, optimisation des ressources et solutions



**Axe 4 (société).** Accès aux services essentiels et développement des communautés

## Engagements

Notre gouvernance s'appuie sur les meilleures pratiques internationales et intègre les critères ESG: environnementaux, sociaux et de gouvernance. Éthique et conformité cimentent nos actions.

Nous nous engageons pour des emplois durables, dans le respect des normes locales et internationales. La santé, la sécurité, la formation et l'actionnariat salarié sont les leviers du développement, de l'épanouissement et de la fidélisation des collaborateurs.

Nous prévenons les pollutions et optimisons les ressources. Notre offre de production, nos services et nos performances sont porteurs de solutions pour la planète.

Nous respectons les droits humains. Nos services sont accessibles et de qualité. Nous contribuons au développement des communautés locales et impliquons nos fournisseurs dans la RSE.

## Domaines d'actions

- Gouvernance forte, intégration de critères de décision ESG dans la prise de décision
- Mesure de la performance extra-financière et transparence
- Conformité et lutte contre la corruption
- Transversalité opérationnelle et partages de bonnes pratiques éthiques et RSE
- Santé et sécurité
- Développement des compétences et management des talents
- Dialogue social et respect des droits fondamentaux du travail, y compris chez nos sous-traitants
- Protection sociale et rémunération équitable
- Prévention des pollutions (eau, air, sol)
- Performances et optimisation des ressources, de la production à la livraison
- Efficacité énergétique et promotion de l'autoproduction en énergies durables
- Productions et technologies renouvelables et/ou efficaces
- Accès à des services de base de qualité
- Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes
- Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE
- Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)

## Valeurs

Nos valeurs, empreintes d'Afrique: compétences - performance - rigueur - créativité - responsabilité sont exprimées dans notre charte éthique et responsabilité d'entreprise et guident nos actes au quotidien.

## Impacts

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 8 des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre impact positif.



# 01

## Construire sur une gouvernance forte

**Politique RSE - Axe n° 1 (Gouvernance):  
Gouvernance éthique et conformité**

**Des organes de  
gouvernance forts**

**Certifications QSE**  
ISO 9001, ISO 45001,  
ISO 14001 et ISO 50001

L'éthique et la RSE  
**au cœur d'un système  
performant**

**6579 personnes**  
formées à la lutte  
anti-corruption depuis 2016





# A - Décider avec des organes structurés

Avec le concours de son actionnaire majoritaire ECP Power and Water Holding SAS, **le groupe Eranove a mis en place un**

**système de gouvernance** qui s'appuie sur six comités dont trois dépendent directement du Conseil d'administration.

## 1 – Le Conseil d'administration\*

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières.

Le Conseil d'administration du groupe Eranove, présidé par M. Vincent Le Guennou, Président d'ECP Power and Water Holding SAS, compte huit administrateurs, en sus du Président.

ECP Power and Water Holding, représenté par M. Jean-Marc Simon

M. Brice Lodugnon, ECP Power and Water Holding

M. Julien Gailleton, AXA

M. Philippe de Martel, AXA

M. Marc Alberola, Eranove

M. Éric Tauziac, Eranove

M. Momar Nguer, ECP Power and Water Holding

M. Jens Thomassen, ECP Power and Water Holding

## 2 – Les comités dépendants du Conseil d'administration\*

### Comité d'audit

L'objectif du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne en la matière.

Le Comité d'audit constitué lors du conseil d'administration du 27 juin 2010 est composé de trois à cinq membres. Son président est désigné par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est actuellement présidé par M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, et composé de M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, M. Éric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Philippe de Martel, Global Head Corporate Finance d'Axa et M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.

### Comité stratégique

Le Comité stratégique créé lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2012 assiste et conseille le Conseil d'administration dans les principales orientations stratégiques et opérationnelles, et plus particulièrement sur la préparation de ses prises de décisions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire lorsque les projets dépassent les limites prédéfinies.

Le Comité stratégique est composé de cinq administrateurs de la société. Il est présidé par M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, et composé de M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, M. Philippe de Martel, Global Head Corporate Finance d'Axa, M. Julien Gailleton, Principal Infrastructure Equity chez AXA Investment Managers, M. Éric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove et de M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.

### Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Son rôle est également d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes du groupe.

Ces comités se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration. Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs de la société. Il est composé de M. Jean-Marc Simon, M. Jens Thomassen et M. Philippe de Martel.

### 3 – Les comités dépendants de la Direction générale\*

#### CDG

Le Comité de Direction Générale (CDG) est un lieu de décision et de partage d'information au niveau de la Direction générale du groupe. Le CDG se réunit tous les lundis et aussi souvent que nécessaire.

Le CDG est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe, M. Éric Tauziac, Secrétaire général, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets.

#### COGES

Le Comité de gestion (COGES) est l'organe de pilotage des résultats économiques et financiers des entités du groupe Eranove. Chaque société du groupe a son propre COGES. Son rôle est de : préparer la planification financière des filiales (business plans, plans à cinq ans, budgets, actualisations) ; suivre et analyser le résultat et les principaux éléments du bilan de chaque filiale en norme locale et en IFRS ; piloter les principales options lors des arrêtés des comptes des filiales (par trimestre et par an) ; définir et suivre les actions correctrices en cas de dégradation par rapport aux prévisions ; favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques économiques et financières entre les sociétés du groupe Eranove.

Le COGES est composé pour le groupe Eranove du Directeur général, M. Marc Albérola et de la Directrice générale adjointe, Mme Pascale Albert-Lebrun, du Directeur général de chaque société et de ses collaborateurs en charge des aspects économiques et financiers (DGA, Secrétaire général, Directeur administratif et financier, etc.).

#### COMOP

Le COMOP est un lieu de décision dans le cadre duquel les Directeurs généraux des sociétés du groupe exposent leurs plans d'action pour améliorer leurs performances opérationnelles, sociales, environnementales et contractuelles ainsi que l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de chaque filiale. Des benchmarks visant l'amélioration des performances y sont également partagés.

Le COMOP est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Éric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, M. Mamadou Dia, Directeur groupe Eau et assainissement, ainsi que des Directeurs généraux des filiales et du GIE (GS2E)

#### Comité d'engagement

Le Comité d'engagement du groupe Eranove traite les dossiers des projets en présentant en particulier les données techniques, financières, légales, E&S, RH, communication, permettant la supervision des activités de développement et la bonne prise en compte des décisions stratégiques. À cette fin, la Direction du développement et du management des projets prépare toute la documentation nécessaire. En phase d'origination, le Comité d'engagement approuve l'instruction de nouveaux projets à travers des notes d'opportunité qui peuvent lui être soumises lors des revues trimestrielles ou, si l'urgence le requiert, de façon ad hoc. Le Comité d'engagement apprécie de façon collégiale les informations des dossiers et notes.

Le comité d'engagement s'assure notamment que la grille des risques est maîtrisée et que toute la documentation est prête pour présenter le dossier au Comité stratégique qui dépend du Conseil d'administration.

Le Comité d'engagement est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Éric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets et M. Luc Delamaire Directeur des Concessions et du financement.

\* Rôle et composition du conseil et des comités au 31 décembre 2021

# B - Pérenniser une gouvernance responsable

## 1. Un management adapté aux réalités culturelles

La gouvernance du groupe Eranove puise sa force dans le management instauré par Feu Marcel Zadi Kessy au début des années 1970 à la SODECI, puis dupliqué à la CIE à partir de 1990. Pour celui qui allait prendre la direction de la SODECI puis de la CIE, la gestion d'une entreprise en Afrique doit

tenir compte de son environnement socio-culturel et utiliser des méthodes de motivation liées aux valeurs locales.

Concrètement, les principes préconisés sont les suivants :

- Les antennes régionales sont organisées autour de quatre fonctions clés (administration, commercial, technique et stock) sans lien hiérarchique entre elles et dépendant toutes d'un Directeur régio-

nal. Dans cette organisation, une place privilégiée est réservée aux femmes.

- Les niveaux hiérarchiques sont réduits pour favoriser la circulation de l'information, accroître la délégation de pouvoir et l'autocontrôle et faciliter la prise de décision.
- La pression communautaire est contrebalancée à la fois par l'instauration d'un principe de gestion simple, basé sur le contrôle interne croisé et par la création de divers fonds sociaux. Ces derniers, venus renforcer la chaîne de solidarité, ont joué un rôle capital dans le maintien d'un bon climat social et l'instauration d'un esprit d'entreprise.



M. Vincent LE GUENNOU PCA du Groupe Eranove (à gauche) et M. Marc ALBEROLA, Directeur général Eranove SA

© ERANOVE

Grâce à cette responsabilisation décentralisée, tous les collaborateurs sont associés à la gestion de l'entreprise : ils assument la responsabilité qui engage l'entreprise, conçoivent et analysent des indicateurs de pilotage et développent leur capacité d'anticipation.

Plus de 50 ans plus tard, ce modèle managérial interculturel, décentralisé et responsabilisant demeure le socle du groupe Eranove. Il soutient au quotidien chaque collaborateur dans ses décisions et contribue à pérenniser la performance du groupe Eranove, acteur panafricain de premier rang dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

## Augmentation de capital via ECP Power & Water Holding

Le 5 août 2021, le gestionnaire de fonds panafricain Emerging Capital Partners (ECP), acteur majeur du capital-investissement sur le continent, A.P. Moller Capital, gestionnaire de fonds spécialisé dans le secteur des infrastructures et les marchés en développement, DEG, l'institution allemande de financement du développement dédiée au secteur privé, et Investment Fund for Developing Countries (IFU-Danemark), l'institution danoise de financement du développement pour les investissements du secteur privé dans les pays en développement, ont annoncé la création d'une nouvelle société dénommée « ECP Power & Water Holding », qui a investi dans le groupe Eranove.

ECP Power & Water Holding devient l'actionnaire de référence du groupe industriel panafricain Eranove, acteur majeur de la gestion des services publics et de la production d'électricité et d'eau potable, dont Emerging Capital Partners (ECP) est le premier actionnaire depuis 2008.

La création de la société ECP Power & Water Holding consacre la solidité du modèle économique du groupe Eranove avec une première augmentation de capital de 40 millions d'euros. Cette opération et cet accompagnement de long terme vont ainsi permettre de poursuivre et accélérer le financement et le développement de projets, avec des offres adaptées aux contraintes et aux besoins des usagers ainsi que des pouvoirs publics.

Cette opération inscrit le groupe Eranove dans une stratégie à long terme pour fournir de l'électricité et de l'eau potable à des millions de personnes en Afrique.

La nouvelle société donnera la priorité aux investissements dans les énergies propres, Eranove soulignant ses engagements en faveur de la transition verte et de la promotion d'un développement durable et responsable dans toute l'Afrique.

## 2. Une organisation en cercles métiers

La mise en place de cercles métier s'inscrit dans la stratégie de gouvernance du groupe Eranove, visant à concilier le respect des meilleures pratiques internationales et les enjeux propres à chaque société. Ces cercles métiers, lieux d'échanges et de partages d'expériences, se veulent des forces de proposition pour lancer des chantiers transversaux et permettre l'amélioration continue des activités. Ils sont composés de correspondants de chaque filiale et animés par un expert métier Eranove. Leur rythme de fonctionnement

est défini en fonction des besoins de chaque cercle en alternant réunions plénières, interventions externes, communications informelles et travail individuel.

## 3. Un reporting des risques réputationnels

Les incidents et accidents susceptibles d'affecter le cadre de travail, la santé, la sécurité, la sûreté ou l'environnement des collaborateurs, clients et fournisseurs du groupe sont qualifiés de risques susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise. Tout événement de cette nature fait l'objet d'une

notification en 48 heures à compter de sa survenance ou de sa découverte auprès d'Eranove par la filiale concernée. S'ensuit une analyse des causes ayant favorisé la survenance de cet événement ainsi que des recommandations permettant d'en réduire l'occurrence. Ces exigences seront étendues en 2022 par la mise en œuvre d'une procédure permettant de renforcer la prise en compte des exigences de Eranove par ses filiales. La mise en œuvre de deux indicateurs (Nombre d'incidents induisant un risque potentiel réputationnel remonté, Taux de couverture de la procédure de suivi des incidents) est en cours. Ils seront publiés pour l'exercice 2022.

# C - Placer l'éthique au centre

Sous l'impulsion du Directeur général, l'éthique se trouve au cœur du dispositif de gouvernance d'Eranove. Elle représente le lien de confiance du groupe avec son environnement, condition centrale de la pérennité des affaires d'Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique. La charte éthique et de responsabilité d'entreprise formalise cet engagement à trois niveaux:

- Celui du groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que par l'animation des systèmes de gestion éthique.
- Dans chacune des filiales, à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de la responsabilité d'entreprise.
- Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement

ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifiques, lesquels évoluent dans une démarche d'amélioration continue. En complément de la conformité réglementaire, notamment aux conventions et déclarations internationales et aux lois nationales, notamment à la Loi dite « Sapin II », l'objectif est de faire certifier ces systèmes selon la norme ISO 37001 relative aux systèmes de gestion anti-corruption.

Première étape vers cet objectif, la CIE a confirmé son rôle de pionnière en Afrique en faisant évaluer en avril 2017 son système de gestion de la conformité selon le référentiel ISO 19600. Dans la continuité de son engagement, en 2019, la CIE a réalisé un audit à blanc selon la norme ISO 37001. En 2021, la poursuite de la démarche de management anti-corruption (SMAC) selon le

référentiel ISO 37001 s'est traduite par le renforcement du système documentaire associé, à savoir:

- L'élaboration de la politique anti-corruption et la détermination des objectifs associés.
- La détermination des parties intéressées.
- La rédaction des documents du système de Management anti-corruption tels que les procédures et documents associés. Exemples : due diligence, dispositif d'alerte, etc.

GS2E est également engagée activement dans la démarche et prévoit la certification de son SMAC selon la norme ISO 37001 en 2022.

**54 %** de l'effectif couvert par un système de management de la compliance (conformité) évalué selon le référentiel ISO 19600 en 2021

### Déploiement d'un dispositif garantissant l'anonymat des lanceurs d'alerte

En vue de renforcer le dispositif d'alerte existant composé d'un numéro de téléphone à quatre chiffres et d'une adresse de courrier électronique, la Compagnie Ivoirienne d'Électricité a renforcé son système de lutte contre la corruption en faisant l'acquisition, en décembre 2020, d'une application informatique dénommée « WhistleB » accessible à tous depuis son site Internet.

Cette application permet de capter les alertes éthique et anti-corruption dans le respect des réglementations françaises et ivoiriennes sur les données à caractère personnel. Elle garantit l'anonymat des lanceurs d'alertes. Des campagnes d'informations sur le dispositif WhistleB et de sensibilisation en interne et en externe ont été déployées

régulièrement par des diffusions bihebdomadaires de messages pédagogiques via le mailing et le site Internet.

La campagne de communication couvre huit thématiques anti-corruption: les pots-de-vin, les paiements de « facilitation », les détournements, fraudes, cas de harcèlement, extorsion ou conflit d'intérêts. En 2021, l'utilisation de l'outil est encore timide et nécessite le renforcement de la campagne de communication sur le sujet. En effet sur 223 alertes enregistrées, 12 proviennent du dispositif et seulement deux concernent des suspicions de corruption, les autres portant sur des doléances relatives à des questions opérationnelles (opérations de dépannage, raccordement au réseau, etc.).

## Incarnation des valeurs CIPREL par les collaborateurs

Force du collectif, engagement, équité, respect, innovation et convivialité autour d'une vision partagée pour l'atteinte d'objectifs communs... Telles sont les grandes valeurs définies par les collaborateurs de CIPREL comme les fondements de leur culture d'entreprise. CIPREL se préoccupe de les partager, concrètement, avec ses 125 salariés, afin de consolider leur adhésion.

Chaque année, des hommes et des femmes issus de différents services deviennent ainsi des « Gardiens du temple » de chacune des six valeurs. L'ensemble du personnel est candidat et électeur. Les élus sont désignés par leurs pairs, de manière électronique, pour incarner des valeurs précises.

Pendant les six mois de leur mandat, ils les mettent en valeur et les déploient auprès de tous. Ainsi, par exemple, l'ambassadeur Coulibaly Yecligui Séraphin a animé sept « causeries » autour de la « force du collectif » en 2021, en présence de 92 participants.

Cette bonne pratique permet à CIPREL de mieux ancrer sa culture d'entreprise, qui relève à la fois de la mission de service public et de l'articulation entre les traditions africaines et les normes internationales de management - ce qui fait la marque du groupe Eranove. Chaque entité a la possibilité de se reconnaître dans des valeurs qu'elle instaure, prône et fait vivre à l'ensemble du personnel.

★ **398 684 €**  
consacrés aux dispositifs de lutte anti-corruption depuis 2018 dont 51 % en 2021

★ **6 579**  
collaborateurs formés et sensibilisés à l'éthique depuis 2016 dont 41 % en 2021

**eranove**

# Charte éthique et responsabilité d'entreprise

Logo of Eranove at the bottom left, including subsidiaries: SODECI, SDE, CIPREL, Awale, KENIE, Smart Energy, ATINKOU, ASIKH, LOUETSI, KOKOU, NEHO.

### Engagement du Directeur Général

**Le groupe Eranove place l'éthique au centre de la gouvernance.**  
Pour agir en acteur industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production électrique et écho portable, la responsabilité du groupe Eranove est vécue et exercée de multiples formes.

À tous les niveaux de la chaîne de valeur, le groupe Eranove est conscient de son rôle vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de ses actionnaires, de ses collaborateurs et de la planète.

Pour Eranove, groupe citoyen et responsable en éthique pour l'Afrique par l'éthique, le comportement éthique constitue un lien de confiance entre l'entreprise et son environnement et une des conditions de la pérennité des affaires.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décline pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifique qui évolue dans une démarche d'amélioration continue.

Dans la prolongation de la démarche ESG du groupe, Eranove est résolument engagé vers l'évaluation des pratiques éthiques selon les normes ISO 26000, management de la responsabilité, ainsi que la certification selon le référentiel ISO 37001 (management anti-corruption). Les premiers certificats, audités chaque année, viennent confirmer les efforts fournis dans chaque société pour un management éthique, responsable et durable.

La conviction du groupe Eranove est que chaque collaborateur est un acteur qui, par son comportement, influence son écosystème.

**L'engagement éthique et responsable se décline à trois niveaux :**

1. Cadrer le Groupe par l'adoption d'une charte, universelle et aux principes de protection des personnes, des biens de l'environnement et par l'adoption des systèmes de gestion éthique
2. Dans chacune des sociétés du Groupe à travers des dispositifs de protection de l'éthique et de responsabilité d'entreprise
3. Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.

**Henri Abibola**  
Directeur général

**Le groupe Eranove adhère ainsi et réserve aux grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.**  
**Le Groupe Eranove, dans toutes ses activités et dans tous les pays où il opère, s'engage à :**

- Incarner et partager les valeurs du groupe
- Assurer des pratiques responsables, éthiques, transparentes et durables
- Mettre en œuvre des programmes de responsabilité sociale et de développement durable
- Assurer et soutenir les droits de l'homme et les pratiques éthiques

**Le groupe Eranove est affilié aux engagements internationaux suivants :**

- ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ✓ Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives aux principes et droits fondamentaux du travail et lutter contre les discriminations
- ✓ Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des multinationales
- ✓ Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics et privés dans les transactions commerciales internationales
- ✓ Convention des Nations Unies sur la corruption

**Chaque société du groupe Eranove s'engage à :**

- Se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs à l'éthique, à la protection de l'environnement et aux principes de protection des personnes et des biens de l'environnement
- Créer des dispositifs de gestion éthique et de responsabilité d'entreprise adaptés à son activité, à son secteur d'activité et à son pays d'opération dans une volonté d'amélioration continue
- S'assurer de la cohésion et de la complémentarité de son système de gestion éthique avec le reste du Groupe
- Analyser les risques et les enjeux éthiques et de responsabilité d'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre de la Politique ESG du Groupe
- Mettre en œuvre des programmes et dispositifs pour favoriser les comportements éthiques et de responsabilité d'entreprise
- Former et sensibiliser les collaborateurs et les parties prenantes à l'éthique et à la responsabilité d'entreprise
- Travailler chaque jour, en agissant avec rigueur et responsabilité, tout en assurant la confidentialité et la protection des parties prenantes
- Mettre en œuvre les sanctions et les appliquer en cas de non-respect des règles
- Mettre la performance extra-financière, de manière cohérente avec la stratégie globale, au cœur de son système de gestion

**Charte éthique et responsabilité d'entreprise** • 5

# D - Évaluer et certifier les systèmes de management

## 1. Certifier les démarches QSE

Le groupe Eranove a été l'un des premiers en Afrique à mettre en place une triple certification qualité, sécurité, environnement (QSE).

Son objectif est de voir chaque société opérationnelle du groupe mettre en œuvre les normes qualité ISO 9001, santé et sécurité ISO 45001, et environnement ISO 14001 de l'Organisation internatio-

nale de normalisation (ISO). Des audits réguliers sont menés par l'Association française de normalisation (AFNOR), aboutissant à la reconduction des certifications.

Ces mécanismes de certification font partie intégrante du système de management et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Aussi le respect des plans d'actions QSE est-il intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles.

Tous les ans, chaque entité s'engage dans un programme de renouvellement des certificats (avec migration selon les nouveaux référentiels) et d'élargissement des périmètres. Chaque entité suit le taux de couverture des certifications et évaluations, dont la conception a fait l'objet d'une large concertation au préalable, aussi bien sur les assiettes que les modes de calcul, en vue de l'ériger en véritable outil de management.

Le tableau suivant résume par « périmètre métiers » les taux de couvertures de certification et d'évaluation à fin 2021.

## Tableau de bord des certifications / évaluations

Axe politique RSE	Domaine	Norme / Référentiel	Périmètre métier	Assiette	Taux de couverture certification évaluation 2021
1	Compliance	ISO 19600	Tous métiers	Effectif	54 %
2	Santé Sécurité au travail	OHSAS 18001 ISO 45001	Tous métiers	Effectif	18 %
3	Environnement	ISO 14001	Production eau potable	Capacité de production eau	61 %
			Production d'électricité	Capacité de production électricité	96 %
			Transport d'électricité	Km réseau électricité	100 %
		ISO 50001	Gestion patrimoniale des bâtiments, des process de production d'électricité et de gestion des véhicules de CIE		
4	Qualité	ISO 9001	Tous métiers	Effectif	45 %
	Responsabilité sociétale	ISO 26000	Production d'électricité	Capacité de production électricité	96 %

[1] Le taux de couverture de la certification ISO 45001 / OHSAS 18000 se réfère à l'effectif total de l'entreprise, retenue comme assiette. À noter que les démarches ciblent en priorité les fonctions opérationnelles, en majorité couvertes.

### Avis favorable pour la certification ISO 50001 des périmètres 1 et 2 de la CIE

La CIE a obtenu en avril 2021 la certification pour la norme ISO 50001, qui vise à développer et à mettre en place un système de gestion méthodique de l'énergie afin de réduire son impact sur le climat, préserver les ressources et améliorer ses résultats grâce à un management efficace de l'énergie. Le périmètre d'application du certificat obtenu s'étend sur la gestion des bâtiments, des processus de production de l'électricité et des véhicules de la société.

Parmi les sites audités en avril 2021 figurent la Cité de la centrale hydroélectrique de Buyo, le siège de la CIE, la Direction de production d'électricité (DPE) sise à Vridi, le site du Port et le Centre des Métiers de l'Électricité (CME). Cette avancée a été réalisée grâce à l'équipe Énergie de la

CIE, et à l'appui d'experts techniques de SMART ENERGY et GS2E associés à ce projet.

La CIE a élaboré un plan triennal afin de poursuivre la mise en œuvre de son système de management de l'énergie. Ce plan s'étend sur d'autres sites tels que ceux relatifs au transport de l'électricité, aux bases de l'intérieur, aux infirmeries et aux directions régionales. Dans une démarche devenue impérative pour le climat et le bien commun, l'obtention de la norme ISO 50001 sur le périmètre audité témoigne du niveau de maturité et d'exemplarité atteint par la CIE. Un producteur d'énergie qui applique à sa propre gestion les principes qu'elle défend auprès de ses clients : consommer moins afin d'augmenter la disponibilité de l'énergie pour autrui.

Outre le maintien des acquis et l'extension des périmètres de certifications ISO 9001, ISO 14001 et de la migration de la norme OHSAS 18001 vers la norme ISO 45001, certaines sociétés du groupe confirment leurs positions de pionnières en s'engageant

vers les certifications ISO 50001 (Management de l'énergie) et ISO 37001 (Système de management anti-corruption). C'est le cas notamment de la CIE qui a obtenu en avril 2021 le certificat ISO 50001 dont le périmètre concerne la gestion patrimo-

niale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que des véhicules de la CIE.

### La CIE reçoit le Prix d'excellence ivoirien de la qualité

Cet important prix national récompense toutes les organisations, publiques ou privées, qui s'engagent dans une démarche qualité jugée exemplaire. Il a été décerné au Palais présidentiel le 5 novembre 2021, en présence du Président de la République Alassane Ouattara, et remis en mains propres par le Premier ministre Patrick Achi au directeur général de la CIE.

Le Prix d'excellence ivoirien de la qualité marque une récompense pour la CIE, en tant que délégataire de service public opérant selon des standards internationaux. La Journée nationale de l'excellence a de nouveau couronné

les efforts de la Direction de production d'électricité (DPE), déjà lauréate du Prix ivoirien de la qualité en 2020, certifiée Qualité Sécurité Environnement (QSE) et évaluée au niveau « exemplarité » en matière de RSE, selon la norme ISO 26000.

Ce prix, célébré avec les collaborateurs, a été une occasion d'inciter les autres pôles de la CIE à s'engager dans la même démarche. La DPE reste engagée dans la dynamique du développement local de ses sites d'implantation pour le bien-être de ses parties prenantes.

## 2. S'engager dans une démarche RSE

L'intégration des enjeux environnementaux dans les principales filiales du groupe découle du management responsable et de la triple certification QSE instaurés voilà plus d'une décennie.

Depuis 2015, toutes les sociétés du groupe suivent un ensemble de plus de 200 indicateurs RSE sur un périmètre représentatif de l'empreinte de leurs activités. Chaque année, ces données viennent alimenter un système coordonné au niveau du groupe, véritable outil de suivi et de management. Pour en garantir la transparence, l'exhaustivité et

la sincérité, Eranove a dès le départ choisi volontairement de construire et de faire valider son reporting RSE par un organisme tiers indépendant (OTI), suivant la Loi Grenelle II. Par la suite, la transposition de la directive sur la Déclaration de performance extra-financière, a rendu le reporting RSE et sa validation par un OTI obligatoires à partir de l'exercice 2018.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux reportés sont intégrés dans le cycle de management des filiales. Ils sont présentés lors des Conseils d'administration d'arrêtés des comptes, en amont de la présentation et de la validation du périmètre extra-financier consolidé du groupe Eranove.

Depuis 2018, à travers sa Déclaration de performance extra-financière, le groupe décrit son activité et prouve, au moyen d'une analyse de risques, que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents.

Cette démarche structurante, présentée en tête du présent rapport, s'est construite en impliquant un panel d'acteurs de haut niveau et représentatifs de l'ensemble des sociétés. Le résultat, matérialisé par des indicateurs et couvrant les risques les plus importants, passe par une politique RSE articulée autour de quatre engagements :

**Axe 1 (gouvernance).**  
Gouvernance éthique et conformité

**Axe 2 (ressources humaines).**  
Développement du capital humain et employeur responsable

**Axe 3 (environnement).**  
Prévention, optimisation des ressources et solutions

**Axe 4 (société).** Accès aux services essentiels et développement des communautés

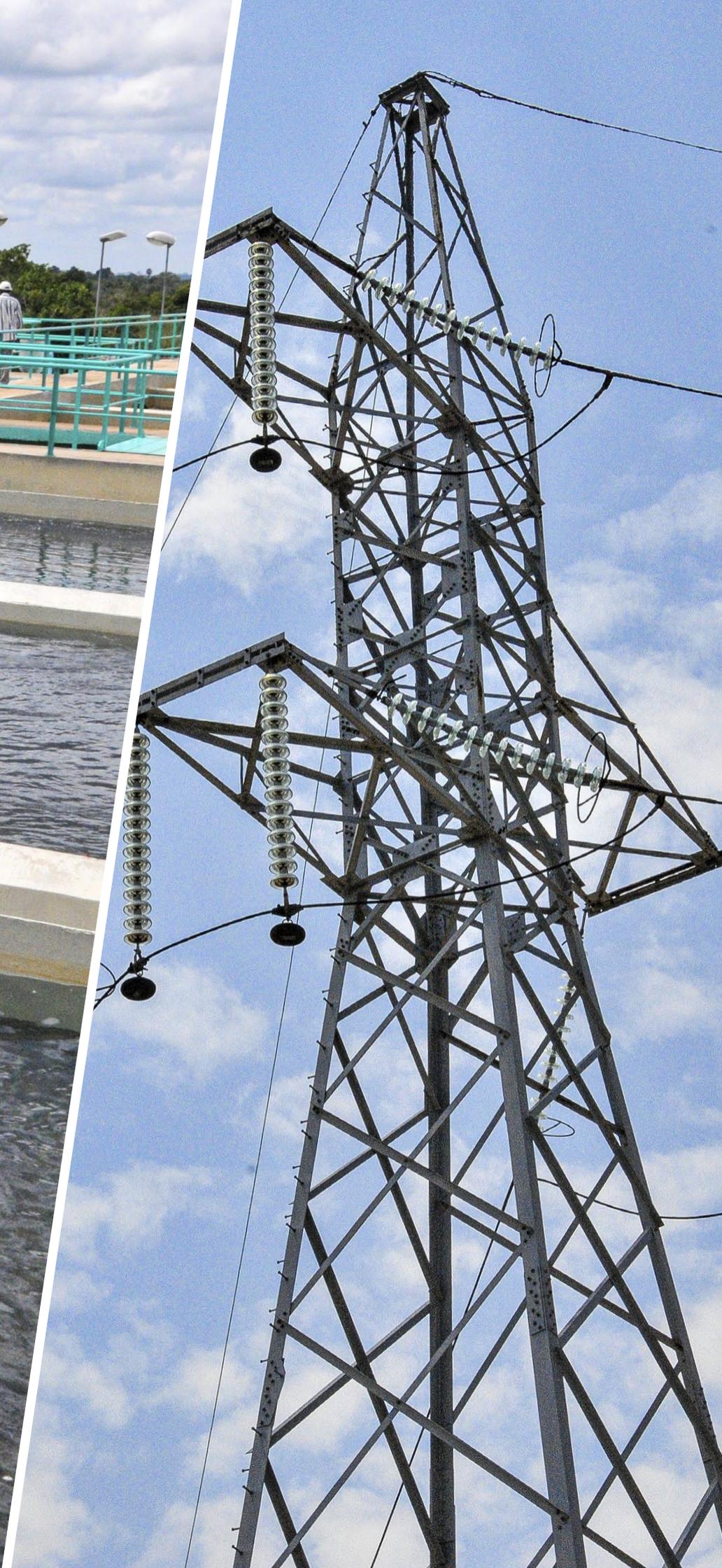
## Filiales Eranove évaluées ISO 26000



Périmètre	Niveau d'évaluation à fin 2021
CIE (Direction de la production de l'électricité)	Exemplaire
CIPREL (tout périmètre)	Exemplaire

En parallèle, le groupe encourage ses sociétés opérationnelles à développer leur responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26000, qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière.

Les deux sociétés CIPREL et la CIE (périmètre de la production d'électricité) sont ainsi évaluées à un « niveau exemplaire ». Toutes les jeunes sociétés qui portent le développement du groupe Eranove aspirent à en faire de même, autour de leurs futures unités de production.



# 02

## Développer le capital humain

**Politique RSE - Axe n° 2 (Ressources humaines):  
développement du capital humain et employeur responsable**

**90% des salariés**  
en contrat à durée  
indéterminée (CDI)

**1,62%**  
**de la masse salariale**  
investie dans la formation

Baisse de **19%**  
du taux de fréquence  
des accidents du travail<sup>3</sup>  
par rapport à 2018

CME et CMEAU, **deux pôles  
d'excellence** au service  
du développement des  
compétences

<sup>3</sup> Taux de fréquence de 8 en 2018 et de 6,5 en 2021 en nombre d'accidents avec arrêts, hors trajets entre le lieu de travail et le domicile ou lieu de restauration, pour 1 million d'heures théoriques travaillées





# A - Favoriser l'emploi durable

Le groupe Eranove considère que sa première ressource est avant tout humaine, avec des collaborateurs unis dans la perspective de rendre accessibles aux populations africaines les services essentiels à la vie. Pour atteindre cette performance, Eranove entend fédérer ses collaborateurs et les pousser vers l'excellence, car un investissement ne saurait être rentable sans être soutenu par le capital humain de l'entreprise. Sans lui, un réseau ne peut maintenir un rendement élevé, une usine d'eau potable ou d'électricité ne peuvent garantir le niveau de disponibilité et d'excellence requis. Fort de ces convictions, le groupe industriel panafricain Eranove se préoccupe du bien-être, de l'épanouissement, de l'engagement et des compétences de ses 8 300 collaborateurs.

Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation. D'où le nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDD), qui représentent 90 % des contrats de travail en 2021.

La performance sociale du groupe est suivie par différents indicateurs, parmi lesquels le taux d'absentéisme non prévu, lié aux arrêts maladie, aux absences non autorisées, aux accidents du travail et aux mises à pied. Ce taux s'est établi à 0,91 % en 2021, en baisse de 0,25 % depuis 2018. En outre, le taux de turnover, qui indique le renouvellement du personnel rapportant le nombre de départs à celui des recrutements, reste inférieur à 7 % pour l'exercice 2021.

Favoriser des emplois durables, former la jeunesse, encourager le dialogue social, assurer une protection sociale et garantir la santé, lutter contre les discriminations – y compris de genre... Voici autant de priorités sociales déclinées au quotidien par Eranove, en conformité avec une stratégie historique de groupe, amplifiée par notre actionnaire de référence, Emerging Capital Partners (ECP), afin de consolider et de pérenniser notre ancrage africain.

## 1. Respecter le cadre légal national et international

Dans le respect des dispositions légales applicables dans ses pays d'intervention et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail des enfants, le recrutement des sociétés du groupe Eranove intègre un critère d'âge minimum fixé à 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, ainsi que le respect des temps de travail, sont conformes aux réglementations nationales de chaque

pays où le groupe Eranove est implanté. L'organisation du travail varie en fonction de la nature des activités – opérations techniques, gestion de la clientèle, administration – et dans le respect du droit des pays d'implantation. En Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Gabon et au Sénégal, la durée du temps de travail est de huit heures par jour, soit 40 heures par semaine, contre 35 en France. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise, des employés et des ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.

## 2. Recruter localement et fidéliser les collaborateurs

Le groupe Eranove encourage le recrutement de compétences sur ses marchés, dans une logique d'ancrage africain qui favorise les performances locales.

Le groupe Eranove est fier de ne compter qu'une part minimale (0,3 %) de ses effectifs en dehors du continent africain, tandis que plus de 99,5 % de ses collaborateurs sont des ressortissants africains. Preuve que l'expertise requise pour exercer les métiers à haute technicité constituant le socle professionnel des sociétés du groupe existe sur le marché du travail local. Cet ancrage humain panafricain représente une valeur centrale du groupe Eranove, qui y voit la condition de sa richesse première : proposer des solutions africaines pour le continent africain.



Des techniciens à la centrale de Ciproel

© CIPREL



### 3. Lutter contre les discriminations

La non-discrimination constitue l'un des principes fondamentaux édicté dans les chartes éthiques des sociétés du groupe et décliné dans les politiques de recrutement.

Sur la question du genre, la part des femmes dans l'effectif (22 %) reflète le caractère traditionnellement masculin des métiers exercés dans les secteurs d'activité du groupe Eranove.

Souhaitant encourager la féminisation de tous les postes, la part des femmes dans les métiers techniques ainsi que dans les comités de direction fait l'objet d'un suivi spécifique par les directions des Ressources humaines des entreprises du groupe. Nombre d'actions spécifiques pouvant favoriser l'emploi des femmes sont menées. CIPREL a notamment inauguré une crèche d'entreprise le 22 décembre 2018. En 2021, le Centre des métiers de l'électricité (CME) a compté 43 % de filles inscrites dans ses cursus techniques. Pour contribuer à la réduction de la disparité de genre dans les filières techniques et scientifiques, le Centre a ouvert ses portes au programme « Girls in STEM » porté par General Electric et Junior Achievement Côte d'Ivoire. Ce programme Sciences, Technology, Engineering and

Mathematics (STEM) a pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes filles pour ces matières, en les encourageant à poursuivre une carrière liée à ces domaines. Différentes sessions d'information, de mentorat et d'échanges sur les carrières scientifiques ont ainsi été animées.

Le groupe Eranove a mis en place un suivi de l'embauche et de l'intégration de personnes en situation de handicap. Des indicateurs ont été définis avec les médecins et assistantes sociales d'entreprise pour assurer une bonne compréhension et une classification adaptée aux pratiques, au sein des sociétés du groupe.

Depuis toujours, les collaborateurs en situation de handicap se voient proposer des adaptations de leurs postes de travail et fonctions, afin de les maintenir dans l'effectif dans les meilleures conditions.

Depuis 2016, le groupe suit également le nombre de salariés en situation de handicap dans son effectif, et depuis 2017, le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans l'année : celui-ci a ainsi augmenté de 53 % en 5 années.

La CIE et la SODECI ont signé en avril 2017 la « Charte de la diversité en entreprise », un engagement en faveur de l'égalité des chances face à l'emploi. Le respect de la diversité, la prévention de toute forme de discrimination et de harcèlement sont devenus des questions importantes de management.

La SODECI a ainsi instauré des mesures visant à éviter la discrimination dans le recrutement, à toutes les étapes du processus, de la diffusion de l'offre d'emploi à partir de canaux accessibles à tous, jusqu'à la délibération collégiale en vue d'opérer le choix définitif entre les candidats. La mobilité du personnel (mutations et promotions) se fait également en toute transparence, dans le respect de la validation des différents responsables de structures et de la Direction générale.

**22 %**  
de femmes dans l'effectif

**20 %**  
de femmes dans les  
Comités de direction

**165**  
collaborateurs en situation  
de handicap dans l'effectif en 2021,  
soit 2 % de l'effectif total

## 4. Favoriser l'emploi des jeunes

La population du continent africain, avec un âge médian de moins de 25 ans, est appelée à rester la plus jeune du monde au cours des prochaines décennies. Cet atout, s'il est convenablement exploité, peut se traduire par la capture du « dividende démographique » et fournir une impulsion sans précédent à l'essor économique de l'Afrique.

Conscient de son rôle pour relever ce défi, le groupe Eranove construit des passerelles entre la formation et l'emploi et agit sur trois niveaux :

- le développement de formations diplômantes et certifiantes en adéquation avec les besoins des employeurs (cf. chapitre 2.D - Investir dans la formation) ;
- l'intégration de stagiaires pour leur permettre de valider leurs diplômes, faire valoir une première expérience professionnelle, et pour certains être recrutés ;
- la participation à des événements de promotion de l'innovation ou de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la promotion de l'embauche des jeunes.

**497<sup>3</sup>**  
stagiaires en 2021

**187** jeunes  
de 18 à 25 ans embauchés en 2021  
(contre 75 en 2020)

## 5. Encourager le dialogue social

Le groupe Eranove est soucieux des réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que du respect des principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues, qui relèvent d'une mission de service public.

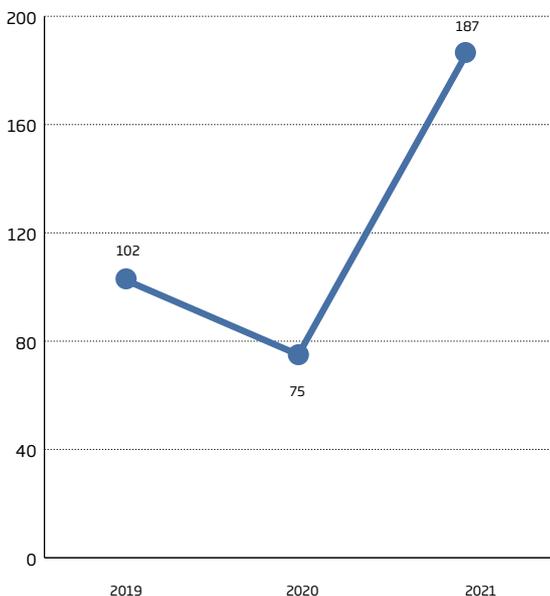
Au sein de la CIE et de la SODECI, un « Cadre de dialogue permanent » (CDP) permet des échanges réguliers avec les représentants du personnel. Ces deux sociétés disposent également d'une Instance de recours social (IRS). Cet organe de conciliation intervient lorsqu'un collaborateur licencié souhaite, en s'appuyant sur des arguments nouveaux ou supplémentaires, plaider pour la révision des conditions et des motifs de son licenciement en vue de sa réintégration.

Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres.

Chez CIPREL, un collège de délégués représente le personnel, conformément aux réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire.

Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail.

### Emplois des jeunes 2019-2021



Étudiants du Centre des métiers de l'électricité (CME)

© CIE

## B - Protéger nos collaborateurs

« Les entreprises du groupe Eranove aux côtés de leurs collaborateurs à toutes les étapes de la vie »

S'inspirant des valeurs africaines, le groupe Eranove a très tôt mis en œuvre une politique sociale garantissant un environnement serein et tissant un lien de solidarité entre les collaborateurs. Cette politique s'articule autour de plusieurs mécanismes ou instruments de solidarité, de santé, de retraite et de financements sociaux.

### Prévention santé

À la CIE, la Direction de la médecine du travail (DMT) dispose de six centres médicaux et 17 infirmeries, 7 ambulances médicalisées et un personnel de santé fort de 9 médecins statutaires, 31 médecins vacataires, parmi lesquels des spécialistes, 28 infirmiers et 9 ambulanciers. La médecine du travail propose systématiquement lors de la visite médicale annuelle le dépistage du VIH/Sida, des cancers du sein et de l'utérus pour les femmes à partir de 35 ans, ainsi que du cancer de la prostate pour les hommes à partir de 45 ans, avec des taux de participation variant de 84 % à 99 % selon les pathologies dépistées. La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et leurs ayants droit de la CIE, comme des autres sociétés du groupe Eranove en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2021, pas moins de 92 531 patients ont été reçus par les infirmeries de la CIE.

Cette même démarche de suivi médical préventif a permis de dépister à la SODECI certaines maladies chroniques et de les prendre rapidement en charge. Ainsi, une politique de gestion des travailleurs à l'état de santé fragile a été mise en œuvre, afin de les identifier et de leur offrir un suivi spécifique pour améliorer à la fois leur santé et leurs conditions de travail. Les structures médicales de la SODECI ont enregistré plus de 25 337 consultations en 2021 avec la décentralisation amorcée (centres médicaux de la Riviera Palmeraie et de Yamoussoukro) des activités médicales depuis environ trois ans. Le paludisme constitue le principal motif de consultation (22 %), avant les affections respiratoires (15,5 %) et intestinales (8 %).

La prévention des accidents du travail représente un volet important des actions



de prévention santé du groupe Eranove. La CIE vise notamment à éradiquer les accidents de travail d'origine électrique, par le biais de formations périodiques et « quarts d'heure sécurité », la fourniture d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés, ainsi que l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique, avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métier.

### Assurance santé

Tous les collaborateurs du groupe Eranove bénéficient dès l'embauche d'un dispositif d'assurance santé complétant le dispositif médical interne de ses sociétés. Les assurances santé du groupe couvrent les dépenses de soins en cas de maladie des collaborateurs, ainsi que de leur conjoint et enfants. Pour la CIE et la SODECI, ce dispositif est complété depuis 2009 par une assurance maladie des retraités (ASMAR), financée par les actifs comme les retraités, et dont le caractère pionnier a été reconnu à l'international avec le trophée Compensation & Benefits reçu en 2017.

La CIE et la SODECI ont également mis en œuvre un fonds de solidarité santé destiné à faire face à des pathologies au long cours comme le VIH/Sida, le cancer ou l'insuffisance rénale. Quatre groupes électrogènes financés par la CIE et la SODECI ont été installés dans une polyclinique pour faciliter l'accès aux séances de dialyse et en réduire le coût.

Du côté de la SDE, en plus d'un dispositif de protection sociale dont les collaborateurs bénéficient dès leur embauche, une complémentaire santé fonctionne depuis juillet 2017. Financée par l'entreprise et le salarié, elle étend l'accès aux soins et offre une couverture totale des dépenses de santé, notamment dans le cadre de maladies chroniques.

### Retraite complémentaire

En plus du régime d'assurance retraite légal, les collaborateurs de ERANOVE CI, CIPREL, CIE et SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire. Sur les dernières années à la SODECI, la cotisation retraite complémentaire affiche une nette progression, à cause de l'évolution de la population, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.

### Fonds commun de placement (FCP)

Au titre des financements sociaux, la CIE, la SODECI et la SDE ont mis en œuvre un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leurs entreprises, en vue d'épargner pour leur retraite. Le FCP bénéficie ainsi à l'ensemble des collaborateurs de la CIE, assurant leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,28 %. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de la société.

## Entraide et solidarité

Les principales sociétés du groupe se sont dotées d'un fonds de solidarité qui offre une aide financière non remboursable à leurs collaborateurs lors des événements heureux ou malheureux de la vie. Ce mécanisme se fonde sur la culture d'en-

traide et de solidarité africaine. En outre, la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité (MA2E), créée en 2006, regroupe les collaborateurs de la CIE, la SODECI et du Groupement des services eau et électricité (GS2E), pour épargner et obtenir des prêts à des taux intéressants. Cette épargne augmentée du prêt permet de

s'engager dans des projets générateurs de ressources complémentaires. Le montant total de crédit accordé en 2021 est de plus de 1,5 milliard de francs CFA (F CFA).

## Budget familial et formation en entrepreneuriat des retraités

Au sein de CIE et SODECI, le projet « Gestion du budget familial » vise depuis 2012 à l'épanouissement des collaborateurs tout au long de leur carrière, pour les aider à franchir le cap de la retraite en toute sérénité, bien assurer leur avenir et transformer leur foyer en acteur du développement et du recul de la pauvreté.

En 2021, 49 collaborateurs de la SODECI ont ainsi suivi une série de formations axées sur la planification des revenus, l'épargne et l'investissement. Spécifiquement destinée aux collaborateurs seniors, afin d'éviter la dégradation de leur niveau de vie lors du passage à la retraite, la SODECI a initié depuis 2017 un programme de formation à l'entrepreneuriat, suivie par 17 collaborateurs en 2021.

Cette formation ouverte aux volontaires s'avère d'autant plus importante que les futurs retraités disposeront d'un capital financier issu de leur épargne actionnariale, grâce au FCP.



Dépenses volontaires en avantages sociaux<sup>4</sup>:

**7,7 M€**

soit 6,45% de la masse salariale, en hausse de 10% par rapport à 2017

Fonds alloués aux prêts internes<sup>5</sup>:

**4,2 M€**

soit 3% de la masse salariale

## Lutte contre la Covid-19: la CIE et la SODECI organisent des séances de vaccination pour leurs collaborateurs

Afin de protéger leurs collaborateurs, la CIE et la SODECI ont organisé la vaccination contre la Covid-19, une initiative qui s'est soldée par un taux de couverture vaccinale élevé (+85%), dans un contexte où l'Afrique affiche le plus faible taux de vaccination au monde.

La Direction de la Médecine du travail de la CIE, a organisé des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de la vaccination. Ces campagnes ont été réalisées en présentiel (quarts d'heure sécurité, réunion, visites médicales préven-

tives) et par le biais des canaux digitaux de l'information de l'entreprise (mail, SMS). Pas moins de 52 campagnes de vaccination ont été réalisées sur les sites de la CIE, à Abidjan comme à l'intérieur du pays grâce à un partenariat public-privé avec les démembrements organisationnels du ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Couverture Maladie Universelle (Districts sanitaires, antennes de l'INHP). La SODECI en a fait de même, à son siège. Les directeurs des deux sociétés ont donné l'exemple en se faisant vacciner et en encourageant les collaborateurs à le faire.

4 Contribution financière de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé, Assurance maladie pour retraités - ASMAR, etc.).

5 Fonds mis à la disposition des collaborateurs pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements afin d'améliorer leurs revenus.

# C - Renforcer la santé et la sécurité au travail

L'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente un axe majeur de la politique sociale du groupe. Les démarches de santé/sécurité déployées suivent les normes OHSAS 18001<sup>6</sup> ou ISO 45001, ainsi que les actions de prévention des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les Visites hiérarchiques sécurité, environnement (VHSE) et les « quarts d'heure sécurité ». Le coordonnateur des activités QSE et les membres des CHSCT s'assurent que les conditions de travail et l'assurance que les mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables et aux ambitions sociales du groupe. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

L'engagement pour la santé et la sécurité au travail des entreprises du groupe s'étend à leurs sous-traitants. Lors du reporting RSE 2020, un indicateur portant sur le suivi des « accidents sur les sous-traitants liés à l'exploitation » a été mis en place. Il renforce et élargit la série des indicateurs existants.

Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont électriques et routiers. À cet effet, certaines actions immédiates ont été mises en œuvre à la CIE, notamment le renforcement des procédures de gestion des accidents et de la prise en charge physique et financière des victimes, également suivi par les assistantes sociales de la CIE jusqu'à leur guérison.

Par ailleurs, des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont également prises. CIPREL dispose ainsi d'une salle de sport mise à disposition des collaborateurs. À l'occasion de la sortie détente du CME en février 2021, les collaborateurs ont pris part à une randonnée pédestre. Des séances de fitness ont également été organisées en

novembre 2021 à la faveur de la semaine SST de la DCTET et de la DRTET de la CIE.

Depuis janvier 2020, la pandémie de Coronavirus qui se propage à travers le monde n'a pas épargné les pays où opère le groupe Eranove.

Dans ce contexte, le groupe Eranove a déployé des plans de continuité d'activité, cruciaux pour les économies des pays où il est implanté. De nombreuses actions de prévention internes et externes ont été menées. Les sociétés du groupe Eranove ont par ailleurs participé à un élan de solidarité, en prenant une part active dans les efforts de chaque pays pour faire face à la crise. Tout comme en 2020, le groupe a connu en 2021 des cas déclarés de la pandémie. La prise en charge des patients contaminés se fait en collaboration avec des structures agréées. Un suivi psychologique est mis en œuvre en vue de l'accompagnement des collaborateurs infectés. Pour se protéger contre la pandémie et réduire le nombre de cas graves et de décès, les agents sont sensibilisés sur l'importance de se faire vacciner.

**109**

accidents du travail avec arrêt hors trajets (contre 151 en 2018)

★ **0,23**

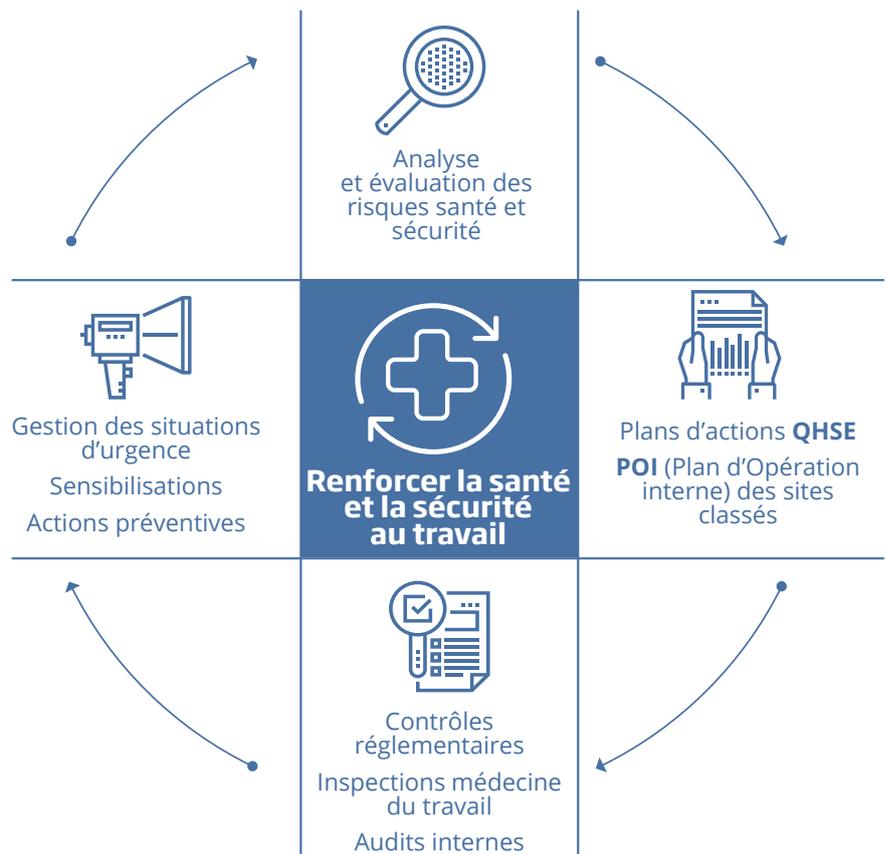
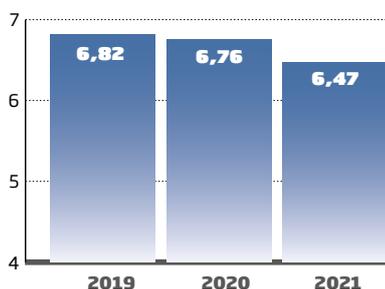
jour d'arrêt pour 1000 heures travaillées (taux de gravité)

★ **6,5**

accidents hors trajet par million d'heures travaillées, taux de fréquence en baisse de 38 % par rapport à 2015.

## Taux de fréquence

(nombre d'accidents hors trajets par million d'heures travaillées)



### Les présidents des Comités santé et sécurité au travail (CSST) de la SODECI renforcent leurs compétences

La sous-direction Prévention et conditions de travail (SDPCT) de la SODECI a organisé le 5 mai 2021, dans le cadre de ses activités, une visioconférence des présidents des 24 Comités santé et sécurité au travail (CSST). Cette conférence a porté sur la définition du cadre légal régissant les CSST et a permis d'instruire les participants sur les nouveaux textes réglementaires portant attribution, organisation et fonctionnement des CSST (décret N° 2020-955 du 9 décembre 2020).

Il a aussi été question du devoir d'alerte et du droit de retrait des travailleurs en cas de danger grave et imminent (décret

N° 2020-956 du 9 décembre 2020). Le rôle, les obligations et les responsabilités de l'employeur et de ses représentants, les présidents des CSST, ont également été abordés.

Un exposé a par ailleurs été présenté sur la démarche de prévention selon les sept règles d'or de la « Vision Zéro » initiée par l'Association internationale de sécurité sociale (AISS). Dans ce cadre, tous les Présidents des CSST ont été invités à signer la lettre d'engagement de cette démarche pour sa mise en œuvre à la SODECI, à l'instar d'une centaine d'entreprises ivoiriennes déjà engagées.

### Simulation d'incendie pour tester le schéma d'évacuation du CGIO

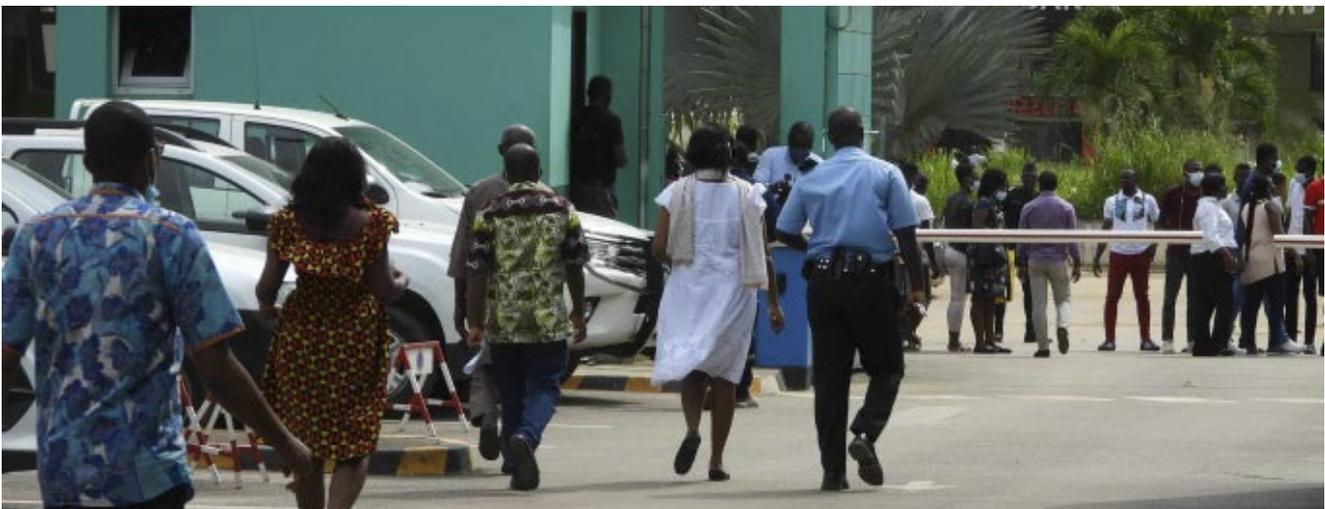
En matière de prévention et de lutte anti-incendie, le facteur humain s'avère déterminant. Parce que la réactivité et le self-control des collaborateurs représentent des enjeux cruciaux, un exercice de simulation d'incendie a été réalisé en octobre 2021 au Centre de gestion intégrée des opérations (CGIO), un site stratégique où se trouve toute l'intelligence informatique de la SODECI dans la gestion de ses relations avec les clients. Dans ce bâtiment abritant nombre d'outils numé-

riques sur la performance du réseau, l'exercice d'évacuation a été précédé d'une formation au secourisme. L'objectif était de tester la capacité et la promptitude du personnel à évacuer le site en cas d'incendie, mais aussi de vérifier l'efficacité des moyens de secours existants. Cette simulation a permis à la force d'intervention du Groupement des sapeurs-pompiers militaires (GSPM) et à l'Équipe première intervention (EPI) de la SODECI de tester leurs aptitudes en cas de sinistre.



Séance de formation pré-simulation

© SODECI



Exercice de simulation d'incendie et d'évacuation des lieux

© SODECI

## D - Investir dans la formation

Le groupe Eranove a poursuivi en 2021 son rôle assembleur de toute une mosaïque d'expertises africaines, persuadé que les compétences humaines représentent la clé de la réussite. Le groupe investit depuis longtemps dans la formation, à travers les structures dédiées de ses filiales. Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de la CIE (filiale du groupe Eranove) est ainsi devenu un établissement de référence à l'échelle de la sous-région. En 2021, le Centre des métiers de l'eau (CMEAU) de la SODECI a été érigé en direction dédiée, après le renforcement de son organisation, pour mieux atteindre les objectifs de performance qui lui ont été attribués.

Les actions du groupe Eranove sont centrées sur les compétences métiers, dans un objectif d'adéquation entre les ressources humaines et les postes.

Au CME en 2021 :

**2793**

formations suivies  
par les collaborateurs de la CIE

**501**

étudiants externes en formation  
professionnelle (BTS/DUT, licence  
professionnelle)

**1,94 M€**

dépensés pour la formation,  
soit 1,62% de la masse salariale (à  
comparer au minimum légal  
en France de 1,5%)

**5198**

collaborateurs formés<sup>7</sup>

Chaque collaborateur ayant reçu

★ **26** heures  
de formation en moyenne



7 Nombre total de salariés ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois.

# 03

## Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique

**Politique RSE - Axe n°3 (Environnement):**  
**Prévention, optimisation des ressources et solutions**



**Climat**



**Qualité de l'air**



**Déchets et économie circulaire**



**Eaux**



**Biodiversité**

**-7,5% des émissions relatives** (gCO<sub>2</sub>eq/kWh produit) sur la période 2015-2021<sup>8</sup>

**Système de management environnemental** et certification ISO 14001 et ISO 50001

**Prise en compte de la biodiversité** à tous les stades de développement des projets

Une filiale dédiée à l'efficacité énergétique : **Smart Energy**



8. Sur la période 2015-2018, seuls les scopes 1 et 2 étaient suivis ; depuis 2018, le calcul des émissions de gaz à effet de serre a progressivement couvert tout le scope 3



# A - Intégrer l'environnement au cœur de notre activité

## 1. Piloter nos impacts avec un système de management environnemental

### Des enjeux environnementaux spécifiques

Les enjeux environnementaux planétaires imposent aux pays industrialisés de modifier leurs modèles économiques pour envisager une transition vers une consommation plus raisonnable de leurs populations. De son côté, l'Afrique s'efforce chaque jour d'améliorer l'accès des générations actuelles aux services essentiels à la vie, tout en préparant les besoins de ses générations futures. Le défi de sa croissance démographique l'oblige à mobiliser à une croissance verte, qui réponde aux besoins de la population en mobilisant des technologies efficaces et respectueuses de ressources environnementales.

Le contexte environnemental s'avère riche d'une exceptionnelle biodiversité. L'Afrique, continent vert<sup>9</sup>, compte 16 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales. Celles-ci contribuent

à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Leurs canopées abritent une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assurent la subsistance de millions de personnes.

Le développement du continent africain ne peut être contraint par des règles et des normes que proposent certains acteurs internationaux pour compenser le surdéveloppement du reste de la planète. Tout comme son industrialisation ne peut se faire au détriment de son environnement. Ceci nécessite des moyens techniques, financiers et politiques importants pour aboutir à cette industrialisation verte.

L'Afrique est ainsi le continent où les enjeux économiques et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle sont poussés à leur paroxysme, et un territoire dont l'avenir écologique et social représente un sujet d'envergure planétaire.

### Un management environnemental certifié

Dans ce contexte et à son échelle, le groupe Eranove pilote ses impacts environnementaux grâce à un système de management environnemental : identification de ses impacts sur l'environnement, mise en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Les impacts concernent les émissions atmosphériques, les déchets, les nuisances sonores et vibrations, les rejets d'effluents et les impacts sur la biodiversité. En phase de développement de nouveaux ouvrages, les Études d'impact environnemental et social (EIES) dressent un état initial du milieu naturel, identifient et évaluent les impacts environnementaux, puis définissent les mesures à prendre. En découlent des plans d'actions assortis des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre, réunis dans un Plan de gestion environnemental et social (PGES).

En phase d'exploitation, les sociétés du groupe déploient des systèmes de management environnemental ISO 14001 qui s'avèrent d'autant plus précieux que certains ouvrages sont soumis à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des audits sont régulièrement menés par l'organisme de certification français AFNOR, aboutissant à la reconduction des certifications.

Chaque entité certifiée ISO 14001 tient à jour son plan de gestion environnementale, afin de garantir la maîtrise de ses risques et impacts et de suivre un processus d'amélioration continue.



Taux de couverture certification ISO 14001 : **61%** de la production d'eau potable

**96%** de la production d'électricité

**100%** du transport d'électricité

9 FAO et PNUE, 2020, Rapport sur la situation des forêts du monde



En complément, la CIE, avec l'appui technique de sa filiale Smart Energy, s'est engagée vers une démarche de certification ISO 50001 (management de l'énergie).

SMART ENERGY a réalisé les audits énergétiques initiaux de 11 sites du périmètre 1 et 2 du Système de management de l'énergie.

Un audit d'étape 1 concluant a été réalisé par AFNOR en novembre 2020. À l'issue de celui-ci, l'audit de certification selon le référentiel ISO 50001 version 2018 s'est déroulée du 18 au 30 avril 2021.

Le périmètre couvert par le certificat concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, la gestion des véhicules de la CIE. À l'issue de cet audit, la CIE a obtenu le certificat ISO 50001 avec les résultats suivants : 20 points forts (PF), 20 pistes de progrès (PP), 20 points sensibles (PS) et 01 non-conformité mineure (NC min).

## 2. Renforcer les performances des installations

Rendre accessibles l'électricité et l'eau au plus grand nombre nécessite une exploitation et une maintenance optimisées des infrastructures de production, de transport et de distribution, ainsi que le développement de la relation clientèle.

Au cours des cinq dernières années, le groupe a démontré sa performance dans les opérations et la maintenance des ouvrages de production d'électricité, comme en témoignent leurs taux de disponibilité : 97,35% pour CIPREL et 79,66% pour la CIE<sup>10</sup>.

En 2021, les actions d'amélioration du rendement réseau (actions pour réduire les pertes réseau) se sont poursuivies à la CIE comme à la SODECLI. Les efforts déployés ont contribué à limiter la déperdition des ressources en eau et en énergie.

★ **Le rendement global du réseau national de distribution d'électricité de Côte d'Ivoire s'est amélioré de 3 points de 2018 à 2021 (passant de 80,32% à 83,67%), avec notamment des actions de maintenance renforcée et de lutte contre la fraude réalisée par la CIE.**

★ **Le rendement interne des usines de production d'eau potable (eau traitée/eau brute) s'élève pour la SODECLI à 98,4%.**

★ **Le rendement de réseau de distribution d'eau potable (eau facturée/eau potable produite) s'élève à 78% à la SODECLI, en amélioration de 6 points par rapport à 2019 (72%).**

Les actions menées sur les volets prévention et répression, en partenariat avec les autorités concédantes, ont permis d'améliorer le ratio de facturation, passé de 79% en 2019 à 89% en 2021 à la CIE et de 72% à 78% à la SODECLI.

## 3. Développer notre activité de façon durable

En 2021, le groupe Eranove a poursuivi sa stratégie continentale de développement responsable en intégrant les parties prenantes et en respectant les réglementations locales, les conventions régionales ainsi que les normes internationales les plus exigeantes. En outre, le groupe Eranove recherche en permanence un équilibre optimal, entre d'un côté les impacts et les risques de ses projets sur les populations riveraines, la faune et la flore, et de l'autre l'efficacité des ouvrages.

Des experts, ingénieurs, techniciens, financiers, environnementalistes, sociologues et spécialistes de diverses thématiques travaillent de concert durant la phase de l'EIES pour maximiser les impacts positifs des projets sur les populations riveraines. Il peut s'agir aussi bien d'opportunités d'emploi (accès prioritaires aux emplois directs, renforcement de l'offre locale de sous-traitance, promotion et valorisation d'emplois indirects/induits) que de l'amélioration ou du renforcement des infrastructures sociales de base (éducation, santé, culture).

Grâce aux collaborations mises en œuvre, ces études peuvent aller jusqu'à s'inscrire dans des programmes scientifiques de renforcement des connaissances sur la biodiversité, la préservation et la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, l'évitement des émissions de GES, etc.

Au terme de plusieurs mois, voire d'années d'études, les EIES et plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) sont soumis pour validation aux autorités nationales compétentes, ainsi qu'aux bailleurs de fonds internationaux, selon

un processus participatif intégrant l'ensemble des parties prenantes par la consultation.

Une fois validés, ces plans de gestion sont autant de feuilles de route qu'Eranove s'engage à suivre tout au long des phases de préparation des chantiers, puis de construction, d'exploitation et de maintenance de ses ouvrages. Durant la phase de construction, l'accent est mis sur le suivi des aspects qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), tout en accordant une attention particulière au suivi des travaux

exécutés par les concepteurs-construteurs selon les normes en vigueur.

En phase d'exploitation, la prise en compte environnementale et sociale s'inscrit dans la vie de l'entreprise avec la mise en place de la politique RSE et de la certification et évaluation des systèmes de management selon les référentiels ISO QSE et RSE.

Durant ces deux phases, les PGES sont tous régulièrement suivis, vérifiés et évalués par les autorités locales et nos partenaires financiers.

### Démarrage des travaux de construction de la centrale ATINKOU

La société ATINKOU SA (ATINKOU signifiant « maison de lumière » en langue ébrié) a initié la construction d'une centrale électrique d'une puissance installée de 390 MW, située près du village de Taboth, dans la préfecture de Jacqueline, à environ 800 mètres au sud de la lagune Ebrié et à environ 30 km à l'ouest d'Abidjan.

La centrale utilisera la technologie du « cycle combiné », efficiente en termes économiques et environnementaux, car elle permet de réduire la consommation de gaz et les rejets de CO2 et s'inscrit dans la vision de l'État de Côte d'Ivoire d'une énergie propre, de qualité et à coût accessible. En effet, cette centrale va utiliser des turbines de nouvelle génération qui permettent des économies sur la consommation de gaz naturel et réali-

sera par ailleurs un saut technologique en introduisant les premières turbines à gaz de classe F en Afrique subsaharienne. Ces innovations permettront notamment de produire plus d'électricité sans consommation additionnelle de gaz.

Après la délivrance de l'Ordre de Service à l'EPC fin 2020, le chantier de construction de la centrale a démarré avec les terrassements en février 2021 et s'est poursuivi avec la réalisation des pieux et le bétonnage des premiers massifs.

Jusqu'à 2 500 personnes seront employées localement pendant la phase de construction de la centrale Atinkou qui, à terme, produira annuellement 2 875 GWh, soit l'équivalent de la consommation d'environ un million de foyers.



# B - Maîtriser notre impact climatique

## 1. Comprendre l'enjeu climatique en Afrique

### L'Afrique, continent le moins émetteur de GES

Selon les trajectoires de développement que l'humanité décide d'emprunter au cours des prochaines décennies, la communauté scientifique mondiale anticipe une hausse de la température moyenne globale de +2° à +7° Celsius d'ici à la fin du siècle, par rapport au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (ère préindustrielle).

Or, une augmentation moyenne de la température mondiale supérieure à 1,5° ou 2° Celsius représente à elle seule un facteur majeur de déstabilisation des sociétés. Pour atteindre les ambitions internationales et limiter le réchauffement climatique au seuil de +1,5° Celsius, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent baisser de 7,6 % par an jusqu'en 2050.<sup>11</sup>

En clair, les mesures prises au cours de la prochaine décennie pour évoluer vers une économie à faible intensité de carbone seront cruciales pour éviter un changement climatique incontrôlé.

L'Afrique subsaharienne reste la zone la moins émettrice de GES (4 % des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales). Aujourd'hui, une personne au Sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO<sub>2</sub> par an, contre 6,4 tonnes par habitant en Europe<sup>12</sup> et 15,5 en Amérique du Nord<sup>13</sup>.

Ce niveau réduit d'émissions reflète surtout la faiblesse du développement économique et industriel d'un continent où tout reste possible. L'Afrique peut suivre une trajectoire différente, vertueuse à la fois en termes d'émissions de carbone et de développement humain. Cette opportunité pourrait même la rendre exemplaire dans le cadre de l'objectif +1,5° Celsius.

A contrario, si le continent vise et atteint des modes de production et de consommation comparables à ceux des pays les plus pollués, toute possibilité de conte-

nir le réchauffement climatique sera compromise. Autrement dit, la somme des choix de développement de chaque pays du continent influera significativement sur le niveau global des émissions de GES.

Cette réalité illustre le défi énergétique d'un continent qui doit répondre aux attentes de la plus importante croissance démographique de notre planète. Pour exemple, la seule population urbaine de l'Afrique, 41 % du total en 2019 (soit 498 millions de personnes), va doubler en vingt ans pour atteindre 1 milliard de citoyens en 2040<sup>14</sup>.

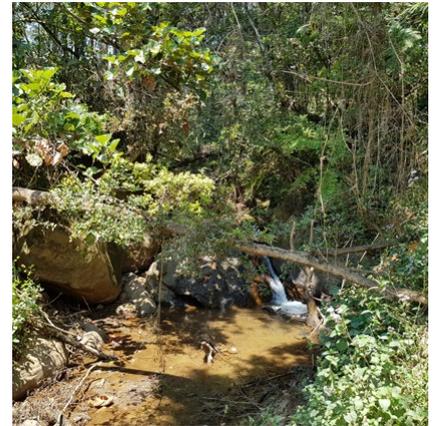
Entre 2017 et 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent la population du Nigeria, selon la Banque mondiale.

### L'Afrique, continent le plus vulnérable au changement climatique

L'Afrique subsaharienne est aussi l'une des régions les plus vulnérables à un changement climatique qui se fait déjà ressentir, sous forme d'orages, de sécheresses et d'inondations.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>15</sup>, l'Afrique est exposée pour de multiples raisons, parmi lesquelles la prépondérance des activités agricoles dans l'économie; la complexité du système climatique du continent; la baisse importante des précipitations prévue en Afrique du Nord et australe; la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté; et la faiblesse de la gouvernance.

L'ONU annonçait en 2008 le chiffre de 250 millions de personnes "déplacées climatiques"<sup>16</sup> à travers le monde, d'ici 2050, susceptibles de se joindre aux flux de migrants qui traversent les frontières et les océans à la recherche de nouveaux moyens d'existence.<sup>7</sup> Soit un rythme annuel de 6 millions de déplacés climatiques. Bon nombre d'entre eux se sont d'ores et déjà installés dans des villes saturées qui offrent difficilement les emplois, les logements et les services de base.



feu Wangari Maathai, dirigeante du Green Belt Movement du Kenya et lauréate du Prix Nobel de la paix en 2004, a clairement souligné, lors de son discours du 27 octobre 2009 à la Banque africaine de développement à Tunis (Tunisie) la responsabilité qui incombe aux décideurs africains quant à leurs choix en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

« En Afrique, on nous dit que la région sera touchée de façon disproportionnée car elle produit très peu de gaz à effet de serre et subira un énorme impact négatif... Le changement climatique aura sans aucun doute pour effet d'exacerber la situation, mais nous nous mettons nous-mêmes dans une situation de grande vulnérabilité en continuant à négliger notre environnement (...). Il est donc de la plus haute importance que l'Afrique se prépare à mettre en œuvre les mesures nécessaires. C'est très certainement aux dirigeants africains et à leurs citoyens qu'incombe la responsabilité de sauver l'Afrique pour l'Afrique. »

Acteur panafricain responsable, le groupe Eranove est engagé pour lutter contre le changement climatique dans le respect de sa mission

La mission du groupe Eranove est de rendre accessibles au plus grand nombre les services essentiels de la vie en Afrique. En particulier le groupe Eranove vise à accroître les capa-

11 Émissions GAP Report 2019, PNUÉ.

12 Périmètre Union européenne (UE).

13 Données de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?locations=ZG>, consulté le 1er avril 2021.

14 Banque mondiale.

15 « GIEC, « Incidences de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité, chapitre 2 : Afrique ».

16 Climat : 250 millions de nouveaux déplacés d'ici à 2050, selon le HCR - <https://news.un.org/fr/story/2008/12/145732-climat-250-millions-de-nouveaux-deplaces-dici-2050-selon-le-hcr>.

cités de production et l'accès des clients à l'eau, l'électricité, la formation et Internet. Le groupe Eranove ne transigera ni sur ces objectifs de développement qui sont essentiels à l'amélioration des conditions de vie en Afrique de façon durable et soutenable, ni sur son engagement dans la transition vers un monde « bas carbone » et sa préparation au changement climatique.

Ainsi, il s'agit pour le groupe d'optimiser l'usage des ressources limitées tout en maximisant leur impact sur le développement. Il s'agit donc d'augmenter la disponibilité des services publics à un prix compatible avec les ressources financières des ménages, tout en s'adaptant au changement climatique.

L'approche du groupe est axée sur l'efficacité et l'innovation. Chez Eranove, le défi climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs, qui lui permettront de poursuivre son développement sur un modèle sobre en carbone, résilient et créateur de valeurs. Réduire les émissions de GES nécessite de faire appel à un large éventail de leviers, car aucune action ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs recherchés.

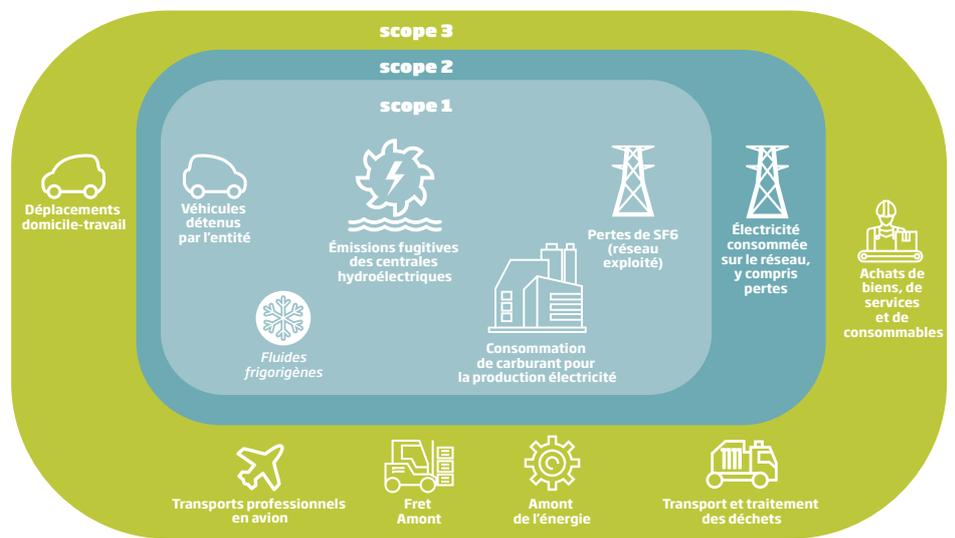
Cette quête d'efficacité a permis au groupe Eranove de réduire de 7,5 % les émissions carbone par kWh produites en six ans et d'envisager une trajectoire de réduction de l'intensité de ses émissions (gCO<sub>2</sub>/kWh) de 25 % d'ici 2035.

## 2. Calculer notre empreinte carbone

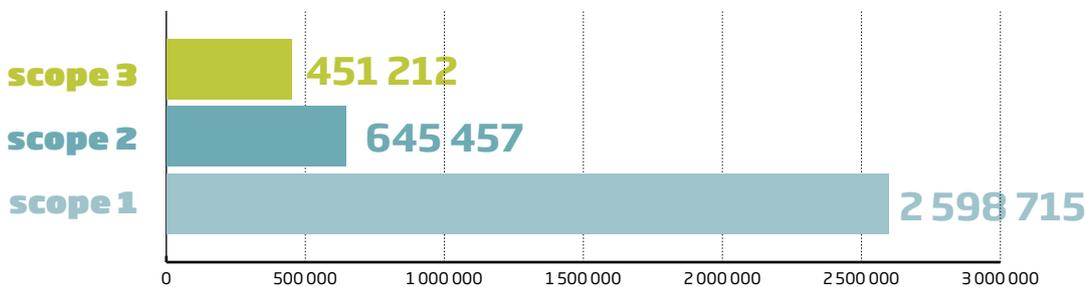
Le groupe Eranove suit depuis 2012 ses postes significatifs d'émissions de GES en s'appuyant sur les méthodologies internationalement reconnues (Association bilan carbone et Bilan GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME). Le groupe a établi avec ses filiales une grille de leviers d'actions par périmètre, incluant l'identification des actions menées et prévues et la fixation des objectifs de réduction. Chaque année, le

périmètre de suivi est étendu pour mieux refléter les émissions du groupe.

En 2021, le groupe Eranove a sollicité l'assistance technique de Carbone 4 pour dresser à nouveau son bilan de GES, sur les trois « scopes » pour une mesure et une compréhension complète de ses émissions. En plus de la mise à jour (révision des facteurs d'émissions) du calcul d'empreinte carbone sur le périmètre déjà calculé, ont été intégrées les émissions des achats de produits et de services, des immobilisations, de l'amont de l'énergie, du fret amont, des déchets et des déplacements domicile-travail.



### Émissions de GES par scope



Les deux tiers des émissions du groupe sont issus de la combustion directe dans les actifs opérés

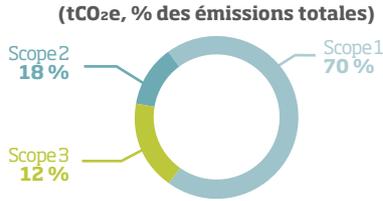
**Scope 1** (émissions directes de GES) : 2 598 715 tCO<sub>2</sub>e, dont 94 % liés à la consommation de gaz naturel. Cette catégorie inclut les fluides frigorigènes, la consommation de carburant pour la production d'électricité, les émissions estimées des centrales hydroélectriques, des véhicules détenus par l'entité et les pertes de SF<sub>6</sub> (réseau exploité).

**Scope 2** (émissions à énergie indirectes) : 645 457 tCO<sub>2</sub>e, comprenant les émissions liées à l'électricité consommée sur le réseau par les sociétés du groupe (hors celles établies en Côte d'Ivoire<sup>17</sup>), ainsi que celles de l'ensemble des pertes du réseau électrique ivoirien au titre de l'activité de gestion de services publics de la CIE.

**Scope 3** (autres émissions indirectes) : 451 212 tCO<sub>2</sub>e. En 2021, en plus des émissions des véhicules de fonction non détenus par l'entité et les transports professionnels, les émissions liées aux achats de produits et de services, aux immobilisations, à l'amont de l'énergie, au fret amont, aux déchets et aux déplacements domicile-travail ont été intégrées.

<sup>17</sup> Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Les consommations d'électricité des entités du groupe en Côte d'Ivoire n'ont donc pas été prises en compte pour éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part.

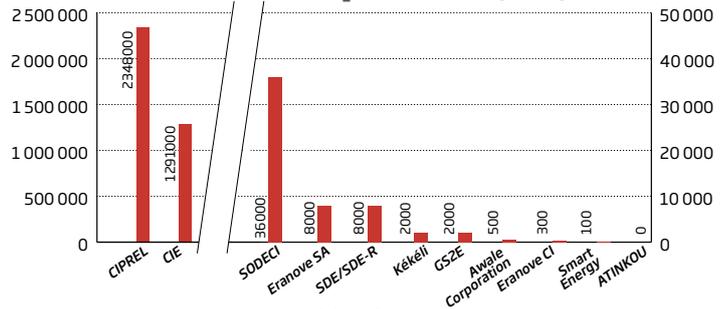
### Répartition des émissions par scope



3 695 384 tCO<sub>2</sub>e

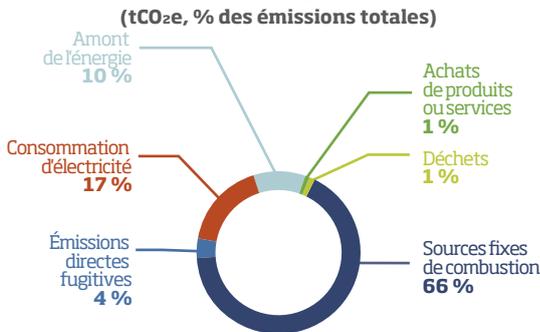
Les deux tiers des émissions du groupe sont issus de la combustion directe dans les actifs opérés

### Émissions de GES par filiales (tCO<sub>2</sub>e)



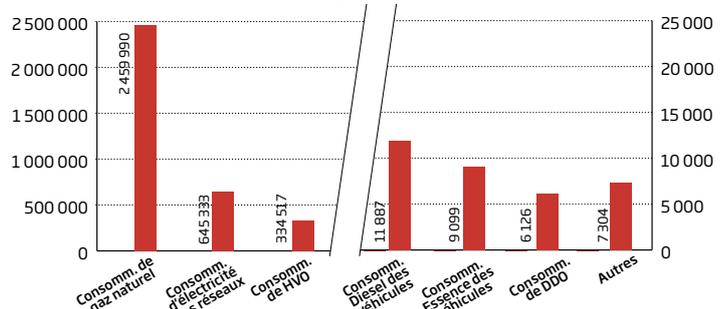
En 2021, CIPREL combine des émissions de 2 348 000 tCO<sub>2</sub>e, 64 % des émissions du groupe

### Répartition des émissions par catégorie



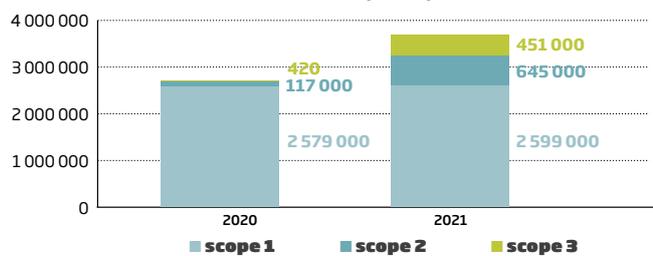
3 695 384 tCO<sub>2</sub>e

### Émissions de GES du groupe Eranove par source d'énergie (tCO<sub>2</sub>e)



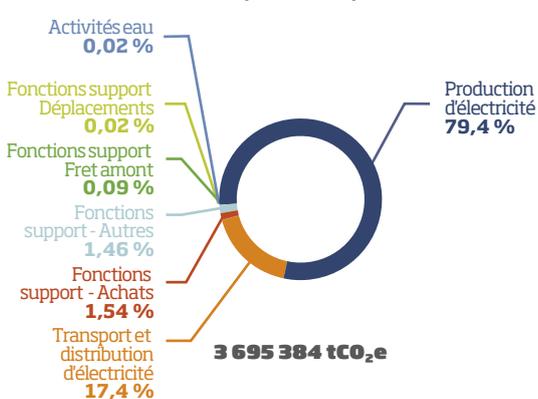
En 2021, la consommation de gaz naturel est la source de 67 % des émissions de GES du groupe Eranove

### Évolution des émissions de GES par scope entre 2020 et 2021 (tCO<sub>2</sub>e)



Peu d'évolution du scope 1 en 2021, une évaluation complète du scope 2 et un enrichissement significatif du scope 3

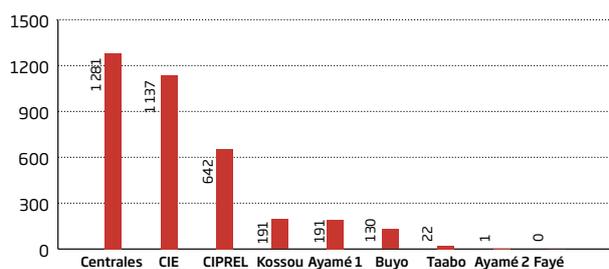
### Émissions par périmètre (% du total)



3 695 384 tCO<sub>2</sub>e

La production d'électricité représente 79 % des émissions du groupe Eranove

### Émissions relatives (gCO<sub>2</sub>e/kWh)



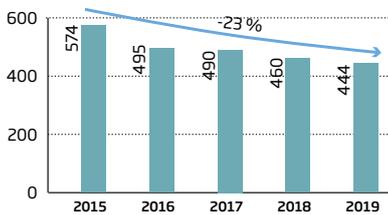
La moyenne groupe de 531 gCO<sub>2</sub>e/kWh est constituée d'ouvrages aux profils divers

Note : En 2021, prise en compte de facteurs d'émissions spécifiques pour les centrales Hydro dont les modalités de calcul sont présentées dans la note méthodologique.

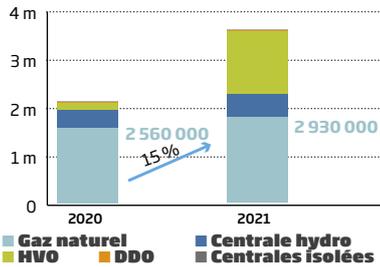
### 3. S'engager à réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme

Les émissions de GES liées à la production électrique du groupe Eranove ont augmenté de 15% par rapport à 2021, en raison principalement de la forte sollicitation des centrales thermiques (CIPREL et CIE Vridi), ainsi que

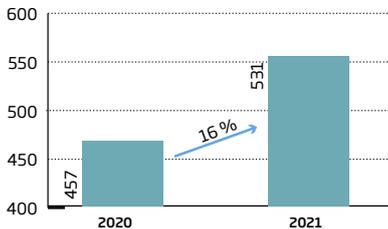
#### Évolution de l'intensité carbone de l'électricité produite (gCO<sub>2e</sub>/kWh)



#### Émissions de la production électrique en valeur absolue (tCO<sub>2e</sub>)



#### Intensité carbone de l'électricité produite (gCO<sub>2e</sub>/kWh)



des centrales isolées alimentées au gasoil, pour adresser la crise énergétique en Côte d'Ivoire sur la période. En raison de tensions ponctuelles sur l'approvisionnement en gaz naturel, les centrales thermiques ont été alimentées en HVO avec une augmentation sans précédent du volume consommé passé de 12 000 m<sup>3</sup> en 2020 à 81 500 m<sup>3</sup> en 2021. En conséquence, l'intensité carbone de l'électricité produite a également augmenté de 16%, illustrant les réalités d'un réseau électrique où, face à des aléas climatiques et techniques, les combustibles fossiles restent encore la seule réponse pour garantir une production satisfaisant les besoins d'une population pourtant sobre dans sa consommation énergétique.

Plusieurs leviers sont actionnés dès les étapes d'identification, de conception et de construction des centrales, pour répondre aux objectifs suivants :

- Exclure d'emblée le développement des centrales à charbon et plus généralement des centrales à combustible fossile liquide à cycle ouvert.
- Calculer dès la phase de conception de la centrale les émissions de GES.
- Intégrer le changement climatique dès la conception des centrales par :
  - la recherche avec les équipementiers des technologies disponibles les plus efficaces;
  - un volet efficacité énergétique et alimentation électrique d'équipements à base d'énergie solaire;
  - le dimensionnement des centrales hydroélectriques pour assurer leur résilience au changement climatique (événements météorologiques extrêmes et modification des régimes hydriques);
  - l'intégration des mesures d'atténuation et/ou de compensation des risques et impacts négatifs lors des phases de construction (évacuation de la biomasse arboricole des zones d'emprise du réservoir avant la mise

en eau pour éviter la fermentation, qui favorise l'émission de gaz par exemple);

- l'étude des crédits carbones générés et leur potentielle vente sur le marché réglementaire ou volontaire.

#### Synthèse des orientations du groupe Eranove - production électrique

- Ne pas développer de projet de production électrique au charbon, ni au fuel/HVO/DDO.
- Étudier les émissions de GES de tous les ouvrages de production électrique, dans le cadre des EIES réalisées en phase de développement.
- Mesurer et reporter annuellement les émissions de GES par ouvrage et par source d'énergie.
- Réduire d'au moins 25% les émissions de GES/kWh produites entre 2015 et 2025, soit une réduction de 150 gCO<sub>2e</sub> eq/kWh.
  - En poursuivant le développement des projets ENR (hydroélectrique, solaire, biomasse) du pipeline.
  - En poursuivant les travaux sur l'efficacité des ouvrages thermiques.
- Viser une réduction graduelle des émissions du groupe à 2050 grâce à la stratégie d'efficacité thermique et de développement des énergies renouvelables en cours et également :
  - En étudiant les combustibles alternatifs (hydrogène, biométhane, pyrogazification).
  - En engageant les études pour tous les projets de réduction des émissions relatives ou absolues de façon proportionnée au potentiel de réduction et la capacité de mise en œuvre (technique/financière) avec des arbitrages à chaque étape.

#### Plan d'action

Projet	Objectifs	Potentiel	Avancement
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement proactif dans le pipeline de projets d'énergies renouvelables : hydro-électrique, solaire, biomasse.</li> <li>• Ces projets permettront de poursuivre la réduction des émissions après 2025.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions relatives du groupe en gramme de CO<sub>2</sub> équivalent par kWh.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs projets à l'étude</li> </ul>
Augmentation de puissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du rendement thermique de CIPREL qui permettrait une augmentation de l'énergie électrique produite pour une consommation identique de gaz et donc réduire l'impact carbone du kWh produit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions relatives de CIPREL en g CO<sub>2</sub> eq/kWh.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'accord signé avec l'État de Côte d'Ivoire</li> <li>• Études techniques et financières en cours</li> </ul>
Cycle Vapeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un cycle vapeur sur les turbines ancienne génération de CIPREL avec une fourniture de cette vapeur pour un processus industriel, permettant une optimisation de l'énergie produite par CIPREL avec une réduction de l'impact carbone de l'énergie produite (CIPREL + industriel).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions relatives de CIPREL en g CO<sub>2</sub> eq/kWh.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études en cours</li> </ul>

- Revoir tous les trois ans les engagements climat du groupe pour les renforcer à mesure des résultats des études, du marché carbone et des avancées technologiques.
- Réaliser des études de résilience climatique sur l'ensemble des ouvrages hydro-électriques.

### Émissions de GES liées à la production et distribution d'eau potable

Même si le secteur de l'eau émet moins de GES que celui de l'électricité, il n'en demeure pas moins un poste important d'émissions. En 2021, la SODECI figure parmi les premiers consommateurs d'électricité nationaux.

Les actions d'optimisation de la consommation énergétique se sont poursuivies au premier semestre 2021 avec :

- L'optimisation des consommations énergétiques des forages d'Abidjan : les forages qui alimentent la ville d'Abidjan représentent 45% de la consommation globale d'électricité de la SODECI. Le plan d'actions d'optimisation de leur consommation intègre la réalisation d'audits diagnostics énergétique et hydrogéologique de chaque forage, ainsi que l'identification et la mise en œuvre de mesures d'optimisation (renouvellement de groupes électropompes, de forages, régénération, etc.).

→ Résultat : 37 % des groupes électropompes ont été renouvelés ou adaptés, avec pour résultat une réduction globale du Wh/m<sup>3</sup> de 23 %.

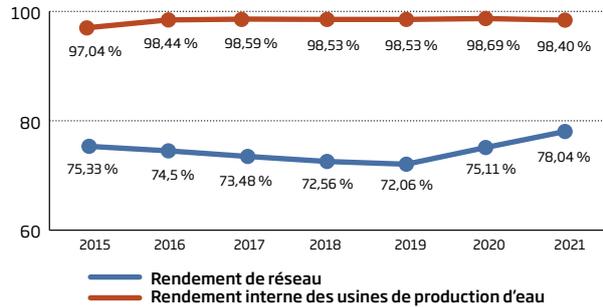
- Le renouvellement progressif des moteurs « ancienne génération » par des moteurs à basse consommation d'énergie. Deux sites pilotes, les usines de Zone Est et Bouaké Kan, ont été sélectionnés pour confirmer les objectifs d'économie attendus de ce projet.

★ **0,941 kWh**  
d'électricité consommée/m<sup>3</sup> d'eau distribuée

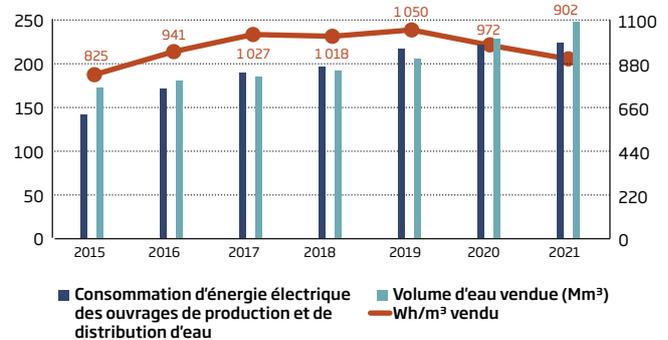
Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative

Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative

### Évolution des rendements techniques SODECI



### Évolution de la consommation électrique pour l'activité eau potable SODECI



### Synthèse des orientations du groupe Eranove scope 1, hors production électrique

- Réduire d'au moins 25 % à horizon 2030 les émissions carbone de l'eau potable livrée (g CO<sub>2</sub>eq/m<sup>3</sup> eau livrée) par des actions combinées sur le rendement réseau et sur l'efficacité énergétique du système.
- Engager toutes les sociétés dans un Système de management de l'énergie visant à réduire l'ensemble des consommations électriques des sites tertiaires de 25 % à 2030.
- Engager des plans d'action pour augmenter l'efficacité du parc de véhicule, y compris en étudiant le passage à l'électrique, avec des objectifs de réduction des GES d'au moins 25 % à 2030.

### Autres contributions à la réduction des émissions

Le groupe Eranove s'engage, à travers la CIE et Smart Energy, au-delà de son périmètre avec des actions vis-à-vis des consomma-

teurs finaux d'électricité domestiques et les entreprises :

- Actions menées par la CIE :
  - En agence, la CIE propose des produits pour maîtriser la consommation. Sur l'exercice 2021, dans deux points d'accueil clientèle (l'un à Cap Sud et l'autre à la nouvelle agence de Djiby), l'offre a concerné SmartClim, des ampoules et néons LED et des stabilisateurs-économiseurs.
  - En fournissant des lampes de basse consommation dans l'offre du PEPT.
  - Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la CIE poursuit depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur les éco-gestes, via des vidéos et des prospectus.
  - Grâce à la e-agence et au m-paiement qui réduisent les déplacements des clients et ainsi contribuent à améliorer leur empreinte carbone.
- Smart Energy, filiale de la CIE et du groupe Eranove créée début 2017, a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance

énergétique les plus ambitieux avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client. Son expertise s'articule autour de trois champs d'action : performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ; énergie de sources renouvelables en proposant des solutions techniques adaptées ; vente d'équipements économiseurs d'énergie. La démarche de Smart Energy respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).

L'émission de  
**4 872 tCO<sub>2</sub>**  
a été évitée grâce aux audits éner-  
gétiques réalisés par Smart Energy  
en 2021.

Ventes pour  
**89 M de FCFA**  
de produits d'efficacité énergétique  
grand public en 2021.

### Synthèse des orientations sur les autres contributions à la réduction des émissions :

- Poursuivre les actions d'accompagnement vers une consommation électrique durable dans nos pays d'activité.
- Développer l'efficacité énergétique.
- Promouvoir la digitalisation comme alternative aux déplacements carbonés.

### Trajectoire carbone de CIPREL

Parce qu'elle est maîtrisée, la trajectoire carbone se voit réduite d'année en année. CIPREL, en tant que producteur d'électricité, cumule 2,3 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>eq/an. Soit 64 % des émissions de GES du groupe Eranove, qui proviennent essentiellement de la production d'électricité.

Pour CIPREL, la transition énergétique ne relève pas seulement d'un impératif. C'est aussi une question d'efficacité et de durabilité, puisque tout l'enjeu consiste à utiliser moins de gaz tout en produisant plus d'électricité, l'énergie étant un levier essentiel du développement en Afrique.

Pour ce faire, une priorité consistait à pouvoir valoriser la chaleur des gaz d'échappement des turbines à gaz pour créer de la vapeur d'eau permettant d'alimenter des turbines à vapeur, au travers d'une technologie de cycle gaz-vapeur combiné.

L'État ivoirien a ainsi approuvé la construction en cycle combiné du projet CIPREL IV, qui verra passer la capacité de la centrale existante de 321 à 543 MW, soit 222 MW supplémentaires dont la moitié sans consommation de gaz supplémentaire, grâce à la mise en service d'une turbine vapeur. Cette technologie permettra d'éviter le rejet de 500 000 t de CO<sub>2</sub>

par an. Des parts de 20 % du site fonctionneront sans CO<sub>2</sub>, et 40 % avec des systèmes de combustion à basse émission qui génèrent des émissions de NOx (oxydes d'azote) divisées par 15 - un niveau trois fois inférieur aux seuils fixés par les normes internationales.

CIPREL étudie maintenant d'autres possibilités permettant de réduire son intensité carbone, c'est-à-dire en augmentant le potentiel d'énergie produite à consommation de gaz constante. Deux opportunités sont ainsi à l'étude.

- La première consiste à augmenter la puissance du parc existant en réduisant la consommation de combustibles, ce qui pourrait permettre, de réduire de 5 % par kWh la consommation de gaz comme les émissions en gCO<sub>2</sub>eq/kWh de CIPREL ;
- La seconde consiste à cogénérer de l'électricité-vapeur en récupérant la chaleur des TAG 6000 de CIPREL pour la transformer en vapeur qui serait alors transportée vers les industries qui, à proximité de CIPREL, utilise de la vapeur dans leur processus.

Enfin, CIPREL entend améliorer l'efficacité énergétique de ses bureaux afin de poursuivre la réduction de son empreinte en agissant directement sur sa propre consommation d'électricité.

## 4. S'adapter au changement climatique

Le réchauffement climatique augmente l'occurrence d'aléas climatiques intenses autour du monde : vagues de chaleur, incendies, ouragans, glissements de terrain, sécheresses spatio-temporelles, inondations, tempêtes, etc. Ainsi, en 2021, plusieurs catastrophes se sont produites, dont la tempête Ida qui a provoqué des inondations à New York ; des incendies de forêts en Californie et en Sibérie ; des inondations en Belgique, en Allemagne et dans la province de Huenan en Chine ; des sécheresses dans la Corne de l'Afrique.

Le changement climatique est ainsi un défi majeur pour les infrastructures hydrauliques actuelles et futures. L'augmentation mondiale des températures risque fort d'augmenter l'évaporation, d'intensifier les averses extrêmes et de modifier la répartition temporelle et spatiale des précipitations à l'avenir. Il existe également une incertitude sur l'intensité et la vitesse de transformation du système climatique, ainsi que sur les politiques d'atténuation qui seront menées à l'échelle mondiale.

L'enjeu est alors de développer des infrastructures résilientes aux changements susceptibles de se produire afin qu'elles ne perdent pas de leur utilité ni

ne mettent en danger les communautés et l'environnement locaux. Le groupe Eranove intègre la résilience au changement climatique dès les premières étapes de développement de ses projets hydroélectriques et s'appuie pour cette démarche sur le guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA).

En avril 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim a reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique, contractée auprès de EDF. Cette étude a permis :

- D'identifier l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du projet.

- De réaliser une analyse de sensibilité de l'impact de la cote et du débit réservé sur la production annuelle.
- De réaliser un registre des risques et des opportunités lié au changement climatique selon les axes des performances économique, environnementale et de sûreté.

En juillet 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Dibwangui a également reçu

les résultats d'une étude de résilience au changement climatique contractée auprès de Tractebel. Elle a permis :

- De mettre à jour l'hydro-climatologie de la zone d'étude sur la période 1960-2019.
- De réaliser les simulations d'énergie dans ces conditions historiques et d'étudier la sensibilité des résultats aux différents paramètres de conception.

- D'analyser l'impact du changement climatique sur le projet d'ouvrage en appliquant la procédure recommandée par le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA, 2019).
- De réaliser un registre des risques et des opportunités liés au changement climatique selon les axes des performances économique, environnementale et de sûreté



## 3.C - Gérer nos ressources et nos rejets

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites qui permettraient soit leur renouvellement, soit leur gestion à très long terme. Une utilisation optimisée et raisonnée des matières premières, la limitation des rejets et plus généralement une vision circulaire de l'économie sont des réponses à cet enjeu.

### 1. Gérer les ressources en eau

#### Suivi des nappes

Le bassin sédimentaire ivoirien est composé de trois grandes nappes d'eau situées dans le continental terminal (Abidjan, Sud Comoé et Dabou).

Les seuils de prélèvement ont été définis suite aux études de modélisations hydrogéologiques. En 2021, l'exploitation des différentes nappes se situe à 6,02 m<sup>3</sup>/s contre un seuil moyen de 6,5 m<sup>3</sup>/s, en conformité avec les prescriptions. Un suivi strict de l'exploitation de la nappe d'Abidjan est fait pour éviter que le seuil de prélèvement ne soit atteint.

#### Production d'eau potable

L'activité de production d'eau potable représente l'un des métiers centraux du groupe Eranove.

En 2021, la SODECI a produit 317 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, contre 303 millions en 2020, une hausse de 4,62 %.

La production de la SDE a connu une baisse exceptionnelle depuis 2020 du fait de la perte du contrat de gestion d'eau urbaines et du non-démarrage du contrat de gestion d'eaux rurales.

Les usines de traitement d'eau rejettent au quotidien des effluents liquides et des boues avec des caractéristiques physico-chimiques variables. Ces rejets proviennent principalement de la purge des décanteurs, du lavage des bassins de contact, de la coagulation, de la floculation, de la décantation, du lavage des filtres, de la purge des saturateurs de chaux et de la vidange des bacs de réactifs.

Les paramètres de pollution de ces effluents de rejet sont principalement : le pH, les matières en suspension (MES),

l'aluminium, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biologique en oxygène (DBO5) et dans une moindre mesure le fluor. La gestion de ces effluents est réalisée dans le respect des lois nationales et dans le cadre des plans environnementaux ISO 14001. Les sociétés du groupe Eranove analysent les enjeux avec leurs tutelles et proposent les solutions les plus adaptées au contexte, y compris des programmes d'investissement de mise en conformité.

#### Distribution d'eau potable

Le réseau de distribution de la ville d'Abidjan a une longueur d'environ 19 186 km avec un âge moyen supérieur à 45 ans. Ce réseau est soumis à un régime de pressions élevées consécutif à la mise en service de nouvelles usines de production d'eau potables requises pour faire face à la demande croissante.

Trois actions phares sont mises en œuvre pour réduire les pertes physiques et améliorer les performances du réseau d'Abidjan : instrumentation, gestion des pressions, sectorisation.

#### Rejet d'eaux usées

Pour la SODECI, maîtriser l'impact des rejets directs sur l'environnement est un enjeu majeur de développement durable. En effet, avec l'accroissement de l'industrialisation et l'urbanisation rapide, la SODECI a renforcé la direction assainissement avec une extension aux activités industrielles. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les rejets d'eaux usées en milieu naturel, une campagne d'analyse initiée en 2021 sur neuf industriels se poursuivra en 2022 dans les zones industrielles de Yopougon, Koumassi et le poste de dépotage de Treichville.

#### Gestion de l'eau dans les centrales hydro-électriques

##### Apports hydrauliques

Le suivi du stock hydraulique des barrages permet d'optimiser l'usage de l'énergie hydro-électrique (peu carbonée) par la Direction des mouvements d'énergie (DME) de la CIE pour le compte du secteur électrique ivoirien. Ce suivi se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à DME qui est

chargée de transmettre ces informations à l'autorité concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production quotidienne de chaque groupe. La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années.

Le volume des apports hydrauliques en Côte d'Ivoire enregistré en 2021 est de 19 158 millions de m<sup>3</sup>, avec un indice global d'hydraulicité de 0,96 m<sup>3</sup>/kWh, ce qui correspond à un apport énergétique net de 1 948 GWh en 2021 au niveau du pays (incluant le barrage de Soubré, non exploité par la CIE).

#### Rejets dans l'eau

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, de l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre sont l'installation de déshuileur dans les puits exhaure, l'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaure, la mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet, ainsi que la collecte des boues de décantation comme déchets.

### 2. Limiter notre consommation de matières premières

La sauvegarde des ressources en quantité et en qualité s'avère centrale, dans les activités de production comme de distribution.

En complément des ressources en eau brute et en combustibles, principales ressources utilisées dans les processus de production, le groupe suit la consommation des ressources secondaires, afin de la rationaliser. Ce suivi fait l'objet d'indicateurs annuels (voir annexe).

Il s'agit de matières premières entrant dans la production d'eau potable et d'eau déminéralisée de processus (chlore gazeux, chaux, hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine) ainsi que dans la production d'électricité (huiles et gaz SF6, indicateurs en annexe).

Consommation relative  
d'huile (en L/GWh) :

**18,1 L/GWh**

en baisse de 51 % par rapport à 2016

Consommation de SF6 :

**495 kg**

en 2021, en baisse de 53 %  
par rapport à 2017 (1 053 kg)

Cette politique de rationalisation s'étend jusqu'aux restaurants d'entreprise dans les centres de production et centres de formations. Que la restauration soit sous-traitée ou non, le gaspillage est évité en adaptant les achats aux commandes et prévisions, en préparant en flux tendu et en conservant sous vide et en chambre froide. Quand tous les repas n'ont pas été consommés, ils sont distribués aux collaborateurs ou aux populations riveraines.

### 3. Optimiser nos rejets (déchets, effluents, polluants atmosphériques, autres émissions)

#### Optimiser la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets représente l'un des volets de la prise en compte par le groupe Eranove de l'économie circulaire. Il s'agit de promouvoir les éco-gestes, d'améliorer les rendements internes des ressources consommées, de s'engager dans une démarche d'achat responsable, d'encourager et de promouvoir des filières locales de

traitement, réemploi et recyclage des déchets produits et de sécuriser le stockage de déchets industriels dans les pays où il n'existe pas de solution de traitement adéquate.

En effet, dans les pays d'implantation du groupe, la volonté des exploitants de donner une seconde vie aux déchets non dangereux se heurte souvent à la rareté d'acteurs fiables et à des fournisseurs non organisés pour le recyclage. Lorsqu'une nouvelle filière traçable et conforme de valorisation ou de reprise par les fournisseurs est identifiée, elle est référencée dans des « fiches filières déchets » et partagée avec l'ensemble des filiales. Tel a été le cas par exemple en 2019 en Côte d'Ivoire pour les DEEE<sup>17</sup> et les piles usagées. Ces initiatives participent à la valorisation et l'émergence de filières innovantes.

En ce qui concerne les déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'État. Le respect de la réglementation se traduit dans chaque unité productrice par un registre de suivi des déchets. En Côte d'Ivoire, ce processus est supervisé par le Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL), qui délivre une attestation garantissant l'élimination du produit. Au Sénégal, certains déchets dangereux sont contrôlés par

la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC).

Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires (papier, cartouches d'imprimantes, etc.) sont suivis par toutes les sociétés du groupe. Depuis 2017, ce suivi intègre le papier servant à l'édition des factures.

Depuis 2019, les quantités de déchets non dangereux et dangereux produits par les sites opérationnels ivoiriens sont intégrés dans le reporting RSE.

Déchets produits dans les sites industriels ivoiriens en 2021 :

Déchets banals :

**1042 t**

Déchets spéciaux :

**181 t**

solides

**186 793 m<sup>3</sup>**

liquides

#### La SODECLI traite 11 tonnes de déchets sous forme de papier recyclé

La SODECLI continue de se distinguer par sa gestion des déchets papiers, passée à plus de 11 tonnes en 2021, trois fois plus qu'en 2020 en raison de la fin du télétravail induit par la crise Covid-19 et du renforcement des opérations de tri. La SODECLI, consciente de l'impact de ses activités sur l'environ-

nement, s'inscrit depuis plusieurs années dans une économie circulaire qui lui permet de valoriser ses déchets papiers. Après tri et classement, les documents devenus inutiles sont broyés, et les confettis obtenus recyclés et cédés à des fabricants de cartons alvéolés.



17 DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

## Réduire les nuisances sonores et les vibrations

Situées dans la zone industrielle de Vridi, les centrales thermiques de CIE et CIPREL se trouvent à l'écart des zones d'habitation. Néanmoins, l'exploitation des turbines à combustion par CIE et CIPREL peut occasionner des nuisances sonores et des vibrations, des sources de stress et de fatigue pour les collaborateurs. Au quotidien, le port obligatoire des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles ergonomiques) sur les centrales thermiques fait partie des instructions de travail intégrées dans la démarche QSE. Au moins une fois par an, un organisme extérieur contrôle le niveau de bruit sur le site de production et dans le voisinage, afin de confirmer qu'ils sont inférieurs aux limites réglementaires nationales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La centrale de Kékéli, située en zone urbaine sur le port de Lomé, au Togo, a bénéficié dès sa conception de plans spécifiques de gestion du bruit : aménagements anti-bruit, modélisations du bruit généré pour vérifier le respect des normes en la matière et sensibilisation des populations dans une logique de précaution et de prévention.

## Prévenir l'impact sur la qualité des sols

L'évaluation de la situation environnementale de chaque site prend en compte la sensibilité des sols, régulièrement réévaluée. Une analyse faite par la CIE a par exemple permis de noter un changement dans la sensibilité liée aux eaux superficielles à Kossou et Taabo, en tenant compte de la proximité des lieux d'habitation, en expansion. De même, la sensibilité des sols, sous-sols et eaux souterraines a été revue à Vridi en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique<sup>18</sup>. Quant aux impacts sur la qualité des sols des ouvrages construits par le groupe Eranove, ils font l'objet d'une étude d'impact et d'un plan de gestion environnementale, conformes aux normes en la matière et aux attentes des institutions financières internationales.

## Prévenir la pollution de l'air

Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. La CIE et CIPREL réalisent respectivement

de manière annuelle et trimestrielle des études des émissions de GES et des polluants atmosphériques avec le bureau Veritas (suivi des NOx, SOx et CO<sub>2</sub>). Ce suivi permet de vérifier la conformité des émissions par rapport aux limites fixées par les arrêtés nationaux, mais aussi, comme dans le cas de CIPREL, aux normes internationales des bailleurs.

- En 2017, les turbines à gaz de CIPREL ont été équipées de dispositifs Dry Low NOx (DLN) dont l'objectif est de faire baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion, et donc de réduire les émissions de NOx. Ces dispositifs, dont l'installation a nécessité deux mois d'arrêt pour chacune des turbines, permettent aujourd'hui d'assurer le respect des normes internationales dans toutes les configurations d'exploitation au gaz.
- Les nouvelles centrales d'Atinkou et de Kékéli, en construction, seront équipées dès leurs mises en service de technologies « basses » émettrices et de dispositifs de mesures des émissions dans l'air en continu.



## 3.D - Contribuer à la préservation de la biodiversité

### 1. Comprendre l'enjeu de la biodiversité en Afrique

Les activités humaines entraînent une érosion sans précédent de la biodiversité<sup>19</sup>. L'Afrique n'est pas épargnée, et connaît une importante perte de biodiversité, alors qu'elle abrite une faune et une flore abondantes. Selon les experts, le dérèglement du climat pourrait à lui seul provoquer d'ici 2100 la disparition de plus de 50 % de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères et entraîner une baisse de 20 % à 30 % de la vie végétale et animale qui se développe dans les lacs, sans oublier une perte importante d'espèces végétales<sup>20</sup>. À plus brève échéance, la biodiversité africaine est menacée par l'érosion et la dégradation des habitats naturels, la surexploitation directe de la faune et la propagation d'espèces envahissantes non indigènes. Outre les conséquences sur le développement global et sur les moyens de subsistance en particulier, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, ce dépérissement de la diversité biologique réduit l'adaptation et la résilience des communautés locales aux événements extrêmes. Et ce, surtout chez les populations rurales démunies, premières victimes de la réduction de l'offre de services écosystémiques qui en résulte.

### 2. Piloter, éviter, réduire, compenser nos impacts potentiels négatifs sur la biodiversité

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la biodiversité. Ce principe s'applique sans exception à toutes les phases de développement et de management des projets ainsi qu'au stade d'opération/maintenance.

La biodiversité est en particulier prise en compte à tous les stades du développement des projets :



- Des études d'état initial, réalisées sur les périodes scientifiquement requises, permettent d'identifier les espèces de faune et de flore présentes et susceptibles d'abriter un habitat critique selon la norme de performance n°6 de la Société financière internationale (SFI, Banque mondiale), ou la sauvegarde opérationnelle 3 de la BAD, des référentiels internationaux en termes de biodiversité.
- Des études d'impact environnemental et social de chaque projet présentent l'ensemble des impacts de biodiversité.
- Des Plans d'action biodiversité (PAB) présentent les mesures concrètes d'évitement, de réduction et/ou de compensation couvrant la durée de vie du projet pour minimiser les pertes et optimiser les gains nets. Ils intègrent plusieurs approches scientifiques inclusives et participatives pour la conservation des habitats et des espèces quel que soit leur statut auprès de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN).
- En phase d'opération/maintenance, une approche de compensation des risques et des impacts négatifs sur le long terme, et/ou de bonification des impacts potentiels positifs sur les services écosystémiques et les connaissances, est généralement appliquée avec l'ensemble des parties prenantes (communautés riveraines, institutions académiques de recherche, secteur privé, administrations centrale et locale).

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la biodiversité.

Outre l'objectif de base de conservation, de protection et de valorisation recherchée, la contribution à l'amélioration des connaissances est une contribution majeure du groupe Eranove par l'invitation du monde universitaire et d'organisations de protection de l'environnement à participer à ses actions.

La démarche biodiversité du groupe se conclut par une revue des instruments préparés par des équipes de spécialistes issus de consultants individuels et de cabinets d'études reconnus, une validation par auditeurs environnementaux indépendants des banques et institutions de financement ou de garantie des investissements. La dernière étape est l'approbation par les autorités environnementales des pays et la délivrance de permis ou de certificat de conformité environnementale d'une validité sur une période donnée (3 à 5 ans).

À titre illustratif de ces efforts continus du groupe Eranove et de ses partenaires d'investissements en matière de biodiversité, deux

19 La biodiversité est «la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» (Convention sur la diversité biologique).

20 <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2019/02/14/biodiversity>.

cas illustratifs majeurs retiennent l'attention: i) le Programme de monitoring des Lamantins dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique du barrage de Kénié sur le fleuve Niger au Mali et ii) la stratégie de gestion de la biodiversité globale (faune et flore) et de la préservation d'une espèce rare de grenouille dans le cadre du projet de centrale thermique à cycle combiné à Taboth dans la commune de Jacquerville en Côte d'Ivoire. En 2021, afin de mieux mesurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets en développements plusieurs indicateurs ont été intégrés dans la matrice des indicateurs du reporting RSE (Cf. Annexes). Les deux indicateurs de résultats en découlant sont:

- Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité: 100%.
- Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée « En danger critique » ou « En danger » sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre: 100%.

### Programme de monitoring des lamantins au Mali

Dans le cadre du Projet d'aménagement hydroélectrique du barrage de Kénié sur le fleuve Niger au Mali, à 35 km de Bamako, les études environnementales et sociales ont conclu à la nécessité, dans le cadre du Plan de gestion de la biodiversité, d'une étude de monitoring du lamantin, un mammifère aquatique qui réside dans les grands cours d'eau du pays, durant tout le cycle du projet.

Pour ce faire, Kénié a recruté un expert senior national de la faune au Mali. Classé parmi les espèces vulnérables sur le plan international, le lamantin est menacé de disparition, voire d'extinction suite au braconnage, au changement climatique et à la destruction de ses habitats. Aussi bénéficie-t-il d'un suivi de proximité par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et la Conférence des parties (COP) sur la Convention sur la diversité biologique.

Avec l'appui technique et scientifique du Bureau de l'IUCN au Mali, d'ONG internationales et de financements privés à mobiliser, plusieurs actions sont prévues à Kénié autour du monitoring des lamantins. Il s'agit, entre autres, d'informer les autorités régionales, les leaders d'opinion et religieux, les pêcheurs et chasseurs, les groupements de femmes et de jeunes sur l'importance de la préservation des lamantins. Les actions passent aussi, notamment, par des formations adressées aux agents forestiers et aux communautés riveraines sur les techniques de conservation et de gestion rationnelle de ces animaux



### Atinkou préserve une espèce rare de grenouille

La centrale thermique d'Atinkou, à 30 km à l'ouest d'Abidjan, est située entre mer et lagune, dans un environnement marqué par une biodiversité marécageuse. Dans le cadre du projet, Atinkou a des obligations vis-à-vis des surfaces impactées par les constructions. L'inventaire de la biodiversité réalisé a permis de mettre en évidence la présence de trois individus d'une espèce rare d'amphibien dans la lagune Ebrié. La grenouille « *Morerella Cyanophtalma* » est aussi recensée dans trois sites en Côte d'Ivoire: les parcs nationaux du Banco

et d'Azagny, ainsi que les forêts marécageuses de Tanoé-Ehy.

Un plan d'actions de suivi et de relocalisation de ces batraciens dans un parc naturel a été élaboré par un expert national. Plus largement, la gestion de la biodiversité sur les 30 hectares du périmètre des installations d'Atinkou porte sur l'évaluation des habitats sensibles et l'identification des espèces à conserver - reptiles, mammifères, oiseaux et amphibiens. Le tout, en appliquant la hiérarchie d'atténuation « éviter, réduire, compenser » (ERC).



# 04

## Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local

*Politique RSE - Axe n° 4 (Société):  
Accès aux services essentiels et développement des communautés*

**3, 25 millions de clients** bénéficiant de l'électricité

**1,67 million de clients** bénéficiant de l'eau potable

**832 000 clients** bénéficiant de services d'assainissement

**202780 nouveaux branchements électriques** pour les ménages à faibles revenus

**113667 nouveaux branchements eau** pour les ménages à faibles revenus

**92% de taux de conformité physico-chimique**  
**97% de taux de conformité microbiologique**





# A - Partenariats public-privé

## 1. Développer des partenariats public-privé équilibrés

Une personne sur deux n'a toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, avec des situations très variables en fonction des pays, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. Outre ces

600 millions d'Africains sans courant<sup>25</sup>, 413 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable<sup>26</sup>, tandis qu'une part de seulement 28 % de la population subsaharienne dispose de services élémentaires d'assainissement<sup>27</sup>. Aussi le secteur privé est-il appelé à jouer un rôle clé, aux côtés des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds internationaux, pour atteindre les Objectifs de développement

durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le groupe Eranove opère via ses filiales ou des contrats de service, en partenariat avec la puissance publique. Qu'il s'agisse de production indépendante d'eau et d'électricité ou de contrats de gestion de services publics, le groupe Eranove travaille dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) équilibrés.

## Les projets en cours

Pays	Nom projet	Type de projet	Capacité
CÔTE D'IVOIRE	ATINKOU	Centrale thermique gaz-vapeur à cycle combiné	390 MW
	CAVALLY	Aménagement hydroélectrique	196 MW
MALI	KENIE ENERGIE RENOUVELABLE	Aménagement hydroélectrique de Kenié	56 MW
TOGO	KEKELI EFFICIENT POWER	Centrale thermique tri-fuel à cycle combiné	65 MW
GABON	ASOKH ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Ngoulmndjim	73 MW
	LOUETSI ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Dibwangui	15 MW
	ORELO	Usine de production d'eau potable	140 000 m <sup>3</sup> /J
RD CONGO	MOYI POWER	Macro-réseaux solaires Gemena, Bumba et Isiro	40 MW solaires <sup>28</sup> 600 000 habitants <sup>29</sup>
<b>TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN DÉVELOPPEMENT</b>			<b>795 MW</b>
			dont thermique à cycle combiné (57%)
			455 MW
			dont hydroélectricité (43%)
			340 MW
<b>TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION EAU POTABLE</b>			<b>140 000 m<sup>3</sup>/J</b>
<b>TOTAL CAPACITÉ MACRO-RÉSEaux SOLAIRES</b>			<b>40 MW solaires</b> <b>600 000 habitants</b>

L'instruction des projets en développement du groupe Eranove se poursuit avec des avancées importantes en 2021 :

- Kékéli : au Togo, la centrale thermique à cycle combiné de Kékéli Efficient Power a connu un événement industriel majeur le 26 avril 2021. Ce jour, le Président de la République Togolaise, S.E.M Faure Essozimna Gnassingbé, a procédé au lancement de la « première flamme », précurseur de la mise en service industrielle de la centrale. Après la signature de la convention de concession avec la République Togolaise et le bouclage du financement en 2019, ce projet développé en un temps record illustre de nouveau la capacité du groupe Eranove à délivrer ses promesses de renforcer les capacités de production d'électricité en Afrique. Kékéli (« aurore » en langue mina) porte sur une centrale

tri-combustible avec un cycle vapeur, située dans la zone du port de Lomé. La capacité de production (65 MW) correspond à 30 % de la capacité énergétique du pays, et fournira de l'électricité à l'équivalent de 250 000 foyers à compter de 2022.

- Atinkou : l'année 2021 marque aussi le début des travaux du projet de centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou en Côte d'Ivoire. Cette société, dont l'appellation signifie « la maison de la lumière » en langue ébrié, a vu le début des travaux de construction en 2021 après la signature de sa convention de concession en 2018 et des accords de financement en 2020. Située à Jacquville, à proximité d'Abidjan, cette centrale d'une capacité de 390 MW utilisera la technologie de cycle combiné la plus récente et efficiente à être mise en œuvre en Afrique subsaharienne, à

travers une turbine dite de « classe F ». Avec les centrales CIPREL et Atinkou, le groupe Eranove confirme sa place de leader énergétique en Côte d'Ivoire, le plus grand marché de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec près de 1 GW de capacité de production en IPP, c'est-à-dire financée et détenue indépendamment. Le total de la capacité opérée par le groupe Eranove en Côte d'Ivoire s'élèvera ainsi à 1 640 MW en incluant les six centrales hydroélectriques et la centrale thermique du patrimoine de l'État opérées par la CIE.

- Kéné : au Mali, le groupe Eranove, poursuit depuis 2015 le développement du projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Kéné (56 MW), située sur les chutes du même nom, à 35 km en aval de Bamako sur le fleuve Niger.

25 International Energy Agency / Africa Energy Outlook 2019: <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>.

26 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau Nations Unies / Unesco <http://www.unesco.org/reports/wwd/2021/fr>.

27 <http://www.unesco.org/reports/wwd/2021/fr>.

28 La capacité totale de MOYI Power a pour vocation d'être évolutive pouvant atteindre jusqu'à 80 MW solaires environ à terme.

29 MOYI Power estime qu'environ 1/10 de ces habitants cumulés seront clients.

- Cavally: l'instruction de l'aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally se poursuit, en vue de conclure un contrat de construction-exploitation de type Build Own Operate Transfer (BOOT) avec la Côte d'Ivoire et le Liberia.
- Au Gabon, deux projets de centrales hydroélectriques situés à Ngoulmendjim (73 MW) et Dibwangui (15 MW), dont les contrats de concession ont été signés en 2016, poursuivent leur développement technique, environnemental et social. Trois grandes étapes ont été franchies en 2020, grâce à la désignation par appel d'offres des adjudicataires provisoires des contrats EPC, l'obtention des certificats de conformité environnementales provisoires par le ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement du Gabon, ainsi que la signature des contrats d'achat/vente d'électricité. Les centrales, qui seront portées par deux sociétés lancées en 2018, Asokh Energy et Louetsi Energy, visent à alimenter en électricité la capitale, Libreville, ainsi que le sud-ouest du pays. En 2021, un mandat pour le financement de la dette multilatérale et commerciale a été finalisé et signé. Le groupe Eranove développe également un projet d'usine de traitement et d'adduction d'eau potable à Libreville d'une capacité de 140 000 m<sup>3</sup> par jour, ainsi que les infrastructures de captage et d'acheminement associées.
- En République démocratique du Congo (RDC), aux côtés des sociétés Gridworks et AEE Power Ventures, le groupe Eranove a obtenu l'adjudication provisoire pour la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de trois mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro, dans le nord du pays, pour une durée de 25 ans.

## 2. Répondre aux enjeux de santé publique

Toutes les activités du groupe Eranove répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service. Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, afin de prévenir tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi de ses sous-traitants, consommateurs et riverains.

Les risques inhérents aux installations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, sont encadrés par les contrats avec les États ainsi que par les réglementations nationales et internationales en vigueur. Leur application fait l'objet de contrôles réguliers, réalisés aussi bien en interne que par les pouvoirs publics.

Toutes les activités du groupe Eranove répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service.

La SODECI, qui suit les directives de l'OMS sur l'eau potable – des références internationales sur les normes et la sécurité – a réalisé près de 125 000 analyses microbiologiques et physico-chimiques en 2021 sur l'eau potable distribuée, pour un ★taux de conformité physico-chimique de 92 % et microbiologique de 97 %. La vétusté de certaines installations affermees ainsi que les extensions constantes requises pour répondre à la demande amènent la SODECI à mettre en œuvre des plans d'action chaque fois qu'un

écart de conformité est constaté.

En matière de risques électriques, la CIE renforce encore ses actions en 2021. Une vaste campagne de sensibilisation sur les risques électriques a été entamée en juin 2020 par voie de presse (radio, télé et en ligne) ainsi que par le biais de rencontres avec des leaders d'opinion. L'objectif est de s'assurer de la compréhension de ces risques et du respect des précautions nécessaires. En 2021, cette action annuelle a été amplifiée afin d'interpeller les pouvoirs publics, de sensibiliser et d'alerter les populations sur les risques électriques encourus et la nécessité de libérer les emprises. Elle s'est traduite par la réalisation des actions de communication suivantes :

- La campagne interne de sensibilisation ;
- Les partenariats éditoriaux médias (partenariat émission RTI 1<sup>30</sup> « HABITAT à la UNE ») ;
- La campagne de sensibilisation aux travers de rédactionnels presse ;
- La campagne digitale de sensibilisation sur les réseaux sociaux ;
- Les visites guidées avec la presse écrite et audiovisuelle ;
- La rencontre avec les associations de consommateurs et les influenceurs web ;
- La campagne de sensibilisation de proximité avec les leaders d'opinions et chefs communautaires dans les zones et quartiers à risques au plan national ;
- Le sponsoring de plateformes de communication visant la cible jeune (FEMUA<sup>31</sup>, etc.)

Ainsi, 74 campagnes de sensibilisation des tiers sur les risques électriques ont été réalisées en 2021 et les entreprises extérieures ont bénéficié de 51 sessions de formations au CME pour 408 de leurs agents.

En outre, des journées sécurité ciblent plus spécifiquement les communautés, à l'instar de celle qui a été organisée le 15 mars 2021, permettant à la direction sécurité au travail à sensibiliser les membres du Réseau national des consommateurs de Côte d'Ivoire (RNCCI). En complément, des actions de terrain sont menées pour sécuriser les équipements et limiter l'emprise des habitants aux abords des installations.



Projet de centrale hydroélectrique à Ngoulmendjim

© ASOKH

30 RTI 1 est la première chaîne de télévision généraliste publique ivoirienne qui émet en continu depuis Abidjan.

31 Le Festival des musiques urbaines d'Anoumabo est un festival de musique afro pop qui se tient chaque année depuis 2008 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Afin de mieux piloter ce risque, le groupe Eranove a instauré en 2020 un indicateur sur les accidents des tiers liés aux instal-

lations ou aux collaborateurs du groupe, incluant les risques routiers. En 2021, la CIE a enregistré 44 accidents de tiers et

six de sous-traitants avec un total de 18 victimes prises en charge.

### La CIE engagée dans la gestion et la sensibilisation sur les risques électriques

Face aux risques électriques, parmi lesquels l'électrocution, la CIE a développé une méthodologie qu'elle décline en plusieurs volets d'actions ciblées. Un groupe de travail dédié a été mis en place par la Direction générale, afin de réduire les risques d'accident, sachant que les sinistres se produisent pour moitié sur le réseau aérien de distribution d'électricité, tandis qu'un quart des accidents est dû à des défaillances dans les installations des clients.

Ces dangers surviennent malheureusement dans un contexte urbain et périurbain qui voit des zones d'habitation se multiplier dans l'emprise des ouvrages électriques, ce qui met en danger la sécurité des riverains. Afin de réduire au maximum les risques, la CIE a créé six commissions pour adresser les points suivants.

- Le déplacement des populations exposés à ces risques du fait de leur installation dans l'emprise du réseau électrique, qui passe entre autres par le géo-référencement précis des sites concernés, achevé à 85 %, et la sensibilisation des populations afin d'alerter les différents acteurs pour mener des actions urgentes de libération des couloirs électriques.
- Le suivi du financement de l'enfouissement de réseaux aériens d'une part et des corrections des anomalies sur le

réseau HTA d'autre part, réalisé à 80 % de l'objectif annuel, grâce notamment à la sécurisation des transformateurs.

- Des actions complémentaires à l'intérieur du pays pour éviter les sinistres en lien avec les occupations anarchiques, qui comprennent la correction des anomalies sur les branchements ne nécessitant pas d'extension du réseau HTA (+ 100 000 recensés et 91 % traités).
- Une campagne de communication digitale, presse et télévision sur les risques électriques, complétée par l'organisation de rencontres avec les associations de consommateurs - comme celle sur les risques liés aux installations anarchiques dans les couloirs des lignes HTA faite le 15 mars 2021 avec le Réseau National des Consommateurs de Côte d'Ivoire (RNCCI). En outre, des reportages de presse sont organisés sur le terrain et une émission de télévision est diffusée par la RTI 1.
- Les relations institutionnelles, notamment avec les maires d'Abidjan par des échanges de correspondances pour solliciter leur appui dans le traitement des zones à risques identifiées à libérer.
- La gestion des risques juridiques et assurances par des actions de suivi du précontentieux et éventuellement de l'assistance pour les contentieux.



## B - Servir les consommateurs



### 1. Placer le client au centre

Le renforcement de la relation avec le client, élément clé de la stratégie du groupe Eranove, s'est poursuivi en 2021 autour de solides systèmes de management de la qualité, régulièrement audités selon la norme ISO 9001 (version 2015).

La CIE et la SODECI multiplient les initiatives pour moderniser la relation client. La CIE compte ainsi 54 % d'abonnés aux services prépayés et 75,5 % des clients utilisant le paiement digital, tandis que la SODECI œuvre à l'introduction des services prépayés. Ouverts et à l'écoute, les centres de relation client de la CIE et de la SODECI ont enregistré respectivement 1 462 982 et 185 493 sollicitations en 2021.

**45 %** des effectifs travaillent avec des systèmes certifiés ISO 9001

La CIE a poursuivi ses initiatives autour du « Nouveau contrat de confiance », basé sur trois engagements dans la prise en charge des clients au téléphone, en agence et à domicile.

1. Simplification et harmonisation du parcours client en agence. La proximité passe par l'ouverture de points services, notamment dans les centres commerciaux, et l'amélioration du délai moyen de dépannage, qui s'élève à 2 heures et 48 mn à fin décembre 2021, contre 3 heures 35 mn à fin décembre 2020 (amélioration de 46 mn).
2. Une meilleure expérience client avec le lancement de la plateforme et de l'application mobile « Ma CIE en ligne », téléchargée 206 745 fois à fin décembre 2021. La digitalisation de la relation client se traduit aussi par l'ouverture des canaux du centre de relations clients sur WhatsApp, Facebook, par courrier électronique et « chat », outre la dématérialisation de la facture, le déploiement des compteurs électroniques et la digitalisation du service de dépannage.
3. L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture (voir 4.B.3)

Pénétration du prépaiement :

**54 %**

des clients CIE en 2021 (47 % en 2020)

**75,5 %**

des paiements réalisés à distance (CIE)

**211 965**

créations de comptes cumulées sur la plateforme « ma CIE en ligne »

Pour mieux servir ses clients, le groupe Eranove œuvre par ailleurs à la qualité du produit et en particulier à la réduction du temps moyen de coupure.

Temps moyen de coupure :

**18 heures**

en 2021, en baisse de 36 % par rapport à 2016 (28 heures)

L'accès à l'information et à Internet représente dorénavant un service essentiel de la vie dans un contexte global de digitalisation. Awalé, filiale du groupe Eranove et seul opérateur télécom en Côte d'Ivoire autorisé à poser la fibre optique sur les supports électriques aériens (poteaux, pylônes), a déployé 1 987 km de fibre optique à fin 2021. Son offre s'avère particulièrement compétitive, aussi bien en termes de coût que de délai de réalisation, de flux et de taux de disponibilité.

### La CIE crée un nouveau cadre d'échanges avec les clients

Une première édition des « Afterwork CIE » a été lancée en décembre 2021 au point services CIE de Playce Marcory par la Direction centrale commerciale marketing et relations clients (DCCMRC). Ce nouveau cadre d'échanges vise à renforcer les relations entre les clients et la CIE, tout en améliorant le traitement des réclamations sur les prestations de la CIE. Les participants ont ainsi pu échanger directement avec des responsables de la CIE - parmi lesquels M. Mathias Kouassi, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Distribution et Commercialisation (DGA DC) et Mme Marie Bitty, directrice de la DCCMRC - sur les différents canaux de leur prise en charge, la dématérialisation des factures, la gestion des sinistres, la e-Agence et les produits d'efficacité énergétique.



## 2. Étendre l'accès aux services essentiels

L'accès à l'eau et l'électricité représente un impératif économique et social de première

importance. Pour exemple, le taux d'accès à l'électricité reste à 54% en 2019<sup>32</sup> quand les potentiels africains sont indéniables. Les nappes phréatiques du continent contiennent en effet plus de 5 000 milliards de m<sup>3</sup> d'eau<sup>33</sup>, tandis que le potentiel hydroé-

lectrique est estimé à 300 000 MW<sup>34</sup>, soit le triple de la capacité de production actuelle. En outre, le continent possède les premières ressources solaires au monde, mais n'a installé que 5 GW, soit moins de 1 % de la capacité mondiale<sup>35</sup>.

Activités	Nombre de clients	Nombre de consommateurs (estimations) <sup>36</sup>
Électricité	3 254 969	16 300 000
Eau potable	1 673 010	8 400 000
Assainissement	831 911	4 200 000
Internet	918	4 600
Efficacité énergétique	29	N/A

Depuis 60 ans, pour relever le défi de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information) et améliorer aussi bien le cadre de vie des populations que l'expérience client, le groupe Eranove s'investit dans une dynamique africaine. Les conclusions de sa longue expérience sont sans équivoque : c'est en Afrique que les solutions doivent être élaborées et développées, sans modèle préétabli, chaque pays ayant ses spécificités, défis et enjeux propres.

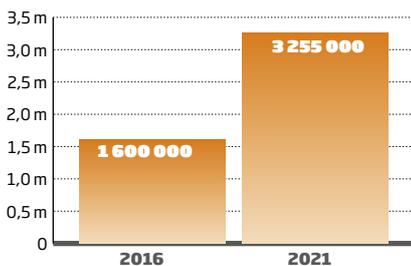
Le contexte dans lequel opère le groupe Eranove est marqué par l'essor démographique, l'exode rural, des infrastructures caduques ou insuffisantes, ainsi que le poids de l'économie informelle. Les revenus d'une vaste majorité des populations, en zone rurale comme en milieu urbain, demeurent modestes, précaires et saisonniers.

Face à ces enjeux, le groupe Eranove s'engage, aux côtés des États et des collectivités, pour trouver des solutions qui s'inscrivent

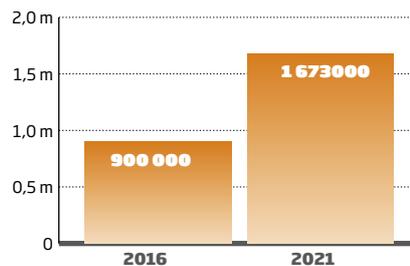
dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer l'accès aux services essentiels de la vie :

- **Les tarifs modérés ou « tarif social »** Ces tranches tarifaires subventionnées par les États favorisent l'accès des plus démunis aux services de base et sont appliquées par les sociétés de service public du groupe Eranove.
- **Les branchements sociaux** : décidés par les États et financés par les bailleurs de fonds, ces branchements subventionnés sont destinés aux familles à faibles revenus. Ils représentent un moyen de réduire les coûts d'accès à l'eau potable et à l'électricité, dans un souci d'équité. Ils sont mis en œuvre par les sociétés de service public du groupe Eranove dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats RSE.

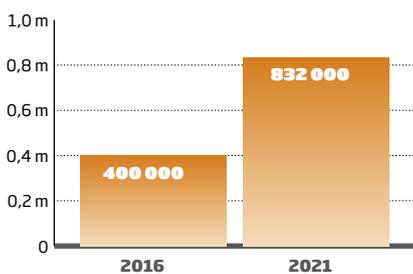
**Clients électricité**  
+103 % en 5 ans



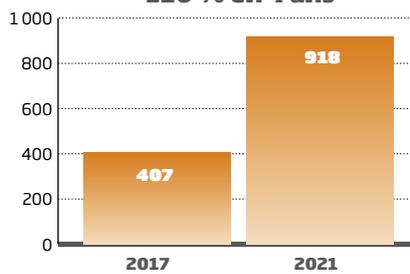
**Clients eau potable**  
+86 % en 5 ans



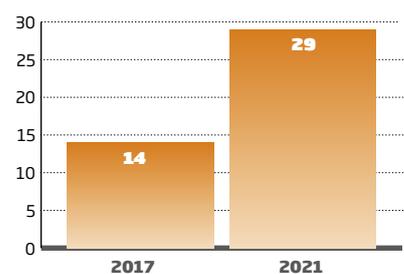
**Clients assainissement**  
+108 % en 5 ans



**Fourniture accès Internet**  
(km de fibre optique)  
+126 % en 4 ans



**Clients efficacité énergétique**  
+107 % en 5 ans



32 BAD - <https://www.afdb.org/en/news-and-events/energie-augmentation-de-12-du-taux-dacces-lelectricite-en-afrique-entre-2015-et-2019-avec-le-soutien-de-la-banque-africaine-de-developpement-42851>.  
 33 <http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>.  
 34 Banque mondiale  
 35 <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>.  
 36 Hypothèses de calcul : 5 personnes par ménages en Côte d'Ivoire (données RGPH 2021).

- **Les programmes «Électricité pour tous» et «Eau pour tous»** En Côte d'Ivoire, de larges pans de la population disposent de faibles revenus, saisonniers ou irréguliers, dépendant le plus souvent du secteur agricole ou informel. La capacité d'épargne des ménages ne permet pas de financer le branchement électrique classique, puis d'anticiper sur le règlement de factures bimestrielles ou trimestrielles.

Lancé en 2014 par le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, le Programme électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par la CIE a permis de raccorder 1 225 450 foyers (soit 6,51 millions de personnes environ), dont 202 780 en 2021.

Dans le cadre de ce programme, les agents de la CIE vont de village en village et de quartier en quartier, à travers la Côte d'Ivoire, pour fournir les kits d'installation intérieure et réaliser les branchements et abonnements

qui permettent aux populations de bénéficier des services modernes d'électricité.

Afin d'apporter la lumière dans chaque foyer de Côte d'Ivoire d'ici 2030, le PEPT allie efficacité énergétique (installation d'ampoules à basse consommation d'énergie) et innovation technologique, avec des compteurs à prépaiement télécommunicant, rechargeables à partir de 0,76 € (500 francs CFA).

Le PEPT propose le raccordement et l'installation intérieure en levant les principales contraintes d'accès pour les populations les plus démunies. En termes d'accès à l'eau, l'Amélioration des performances techniques et financières (APTF) du secteur de l'hydraulique urbaine a démarré en 2020. Les travaux ont été lancés en mai dans la commune de Yopougon en présence du ministre de l'Hydraulique, du maire et du directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP). L'APTF dans sa première

phase vise à réaliser 165 000 branchements sociaux facturés 15,24 € (10 000 F CFA) au lieu de 251,54 € (165 000 F CFA) pour les branchements ordinaires, en faveur des populations les plus défavorisées du périmètre du grand Abidjan. Au 31 décembre 2021, 109 121 branchements ont été exécutés dont 61 959 en 2021, avec 344 km de linéaire réseau posés.

**202 780**

branchements électricité dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2021

**113 667**

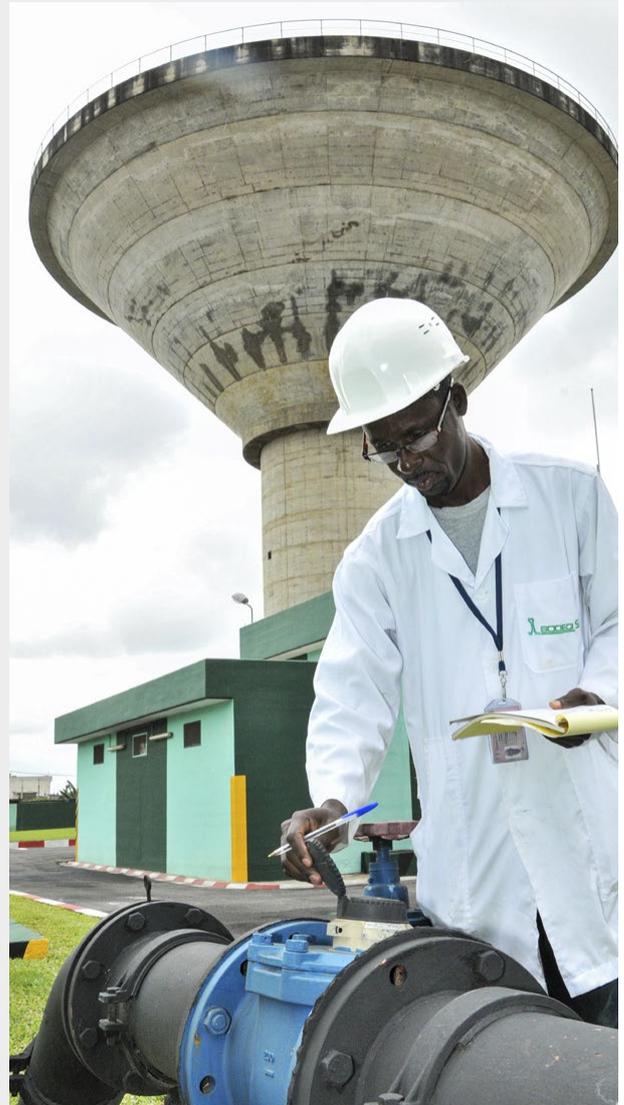
branchements eau dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2021 par la SODECLI

### «Eau pour tous», un programme phare en Côte d'Ivoire

Le programme «Eau pour tous» a permis près de 62 000 nouveaux raccordements en 2021, soit un bond de + 31 % par rapport à 2020, année de pandémie. En outre, 374 km de réseau supplémentaires ont été posés, sur des totaux respectifs de 109 000 branchements et 718 km de réseau depuis le début du projet, lancé en mai 2020 dans la commune de Yopougon par le ministre de l'hydraulique.

«Eau pour tous», un programme phare du gouvernement ivoirien, vise à surmonter deux obstacles principaux à l'accès à l'eau potable : l'absence de réseau de distribution dans certaines communes, et le coût du raccordement, en moyenne facturé 167 000 francs CFA. Un montant dont il reste difficile de s'acquitter pour des populations faiblement bancarisées et ne disposant pas d'épargne. En réponse, l'État apporte une subvention substantielle qui ramène le prix du raccordement à 10 000 francs CFA, tout en investissant dans le réseau de distribution. De son côté, la SODECLI réalise un investissement initial sur fonds propres, ensuite remboursé par l'État.

«Eau pour tous» est indissociable pour la SODECLI d'un acronyme qui lui est cher : APTF. Autrement dit, l'Amélioration des performances techniques et financières. L'idée consiste à garantir un accès au service public d'eau potable à près de 5 millions de personnes permettant ainsi d'atteindre la cible 6 des Objectifs de développement durable (ODD) « garantir l'accès à tous à l'eau potable et à l'assainissement ». Le programme APTF vise aussi à améliorer le rendement de réseau avec à terme une cible au-delà de 80 % sur l'ensemble du périmètre affermé. Dans sa première phase, le programme adresse près de 1,6 million d'individus sur le périmètre du Grand Abidjan comprenant les communes de Songon, Bassam, Bingerville, Anyama et Bonoua. En parallèle du programme APTF, de nouvelles localités ont bénéficié du raccordement au réseau public d'eau potable au titre des branchements subventionnés sur le Fonds de développement de l'eau FDE (325 000 branchements depuis 2019). Au total, près de 190 000 branchements subventionnés ont été réalisés en 2021 au profit des populations les plus vulnérables.



### Les mini-grids

Ces mini-réseaux autonomes permettent un accès à l'eau et à l'électricité dans des zones éloignées des infrastructures existantes. Complémentaires du réseau interconnecté, ils ont fait leurs preuves en tant que solution idoine en Afrique. Leur taille plus restreinte facilite l'usage d'énergies renouvelables comme le solaire et participe au développement faiblement carboné du continent.



### Convention de concession pour le consortium Moyi Power sur des minigrids hybrides en RDC

Par sa taille et sa masse critique, ce projet développé en République démocratique du Congo (RDC) par Moyi Power - « la puissance du soleil » en lingala - fait figure de modèle de partenariat public-privé (PPP) dans l'énergie renouvelable distribuée. Une convention de concession de 22 ans a en effet été signée en juin 2021 par Moyi Power, un consortium composé d'Eranove, de la société britannique Gridworks Partners et de l'entreprise privée espagnole AEE Power Ventures, avec le gouvernement de la RDC. Elle porte sur l'installation de mini-réseaux d'électricité hybrides centrés sur l'énergie solaire, dans trois villes du nord du pays.

Les 600 000 habitants de Gemena, Bumba et Isiro, des localités non desservies par le réseau national d'électricité, vont ainsi bénéficier de solutions de production et de distribution d'électricité fiables, abordables et propres. Les « mini-grids » reposent sur des panneaux photovoltaïques, associés à une génératrice diesel pour satisfaire la demande lors des heures de pointe. Le projet s'inscrit dans le cadre plus large de l'initiative « Essor » lancée par le ministère congolais de l'Énergie et des Ressources hydrauliques. Son objectif, à terme, vise à desservir 1,4 million de personnes dans 23 localités supplémentaires, en partenariat avec le Royaume-Uni. Le financement sera mobilisé aussi bien en fonds propres du consortium Moyi Power qu'en dette et en subventions fournies par les institutions de financement du développement (IFD). « Ce modèle de PPP combine des expertises locales africaines et internationales pour répondre aux besoins spécifiques des usagers et optimiser des ressources naturelles, a déclaré Marc Albérola, le Directeur général du groupe Eranove, lors de la signature. Les mini-réseaux synthétisent parfaitement le modèle vertueux que notre groupe promeut sur le continent puisqu'ils permettent d'approvisionner en énergie des zones qui en sont dépourvues, de pallier le déficit d'infrastructures tout en assurant une continuité de l'accès à l'électricité. Cette innovation constitue une complémentarité aux réseaux interconnectés à fort potentiel pour répondre aux défis du développement et de lutte contre le réchauffement climatique ».

### 3. Inciter les clients à une consommation durable

Smart Energy, une filiale de la CIE et du groupe Eranove créée en 2016, accompagne ses clients pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien du point de vue de l'efficacité de leur consommation que du recours à des sources d'énergie renouvelable. Elle élabore notamment des plans de « mesurage » qui permettent de mieux comprendre quels postes consomment le plus, afin d'en contrôler l'activité. Smart Energy encourage

également le client industriel à recourir à l'autoproduction d'énergies renouvelables, par le biais d'équipements solaires ou la biomasse.

La CIE et la SODECI, les sociétés du groupe Eranove en relation directe avec les consommateurs, font la promotion d'usages efficaces de l'eau et de l'électricité, par le biais de messages diffusés sur différents canaux et supports (Internet, réseaux sociaux, affiches, presse écrite, audiovisuelle, etc.). La campagne d'information et de publicité « Économie d'énergie » lancée en 2017 par la CIE incite le

consommateur à multiplier les « éco-gestes » afin de mieux maîtriser ses dépenses et réduire son empreinte carbone. Cette campagne est relayée en permanence sur le site Internet [www.cie.ci](http://www.cie.ci) de la CIE en Côte d'Ivoire.

Afin de permettre aux consommateurs ivoiriens d'agir concrètement pour réduire leur consommation, la CIE commercialise dans ses agences des produits d'efficacité énergétique identifiés et testés par Smart Energy. Elle assiste également les clients dont la consommation est en hausse.

### Smart Energy retenue pour l'exécution du contrat de réhabilitation et de renforcement de la performance énergétique de la tour Sogefiha

Smart Energy, filiale du groupe Eranove, a été retenue pour l'exécution du contrat de réhabilitation et de renforcement de la performance énergétique de la tour Sogefiha, à la suite d'un appel d'offre international. À la tête d'un groupement de trois entreprises, ses services vont permettre des économies d'énergie de 30 % pour ce bâtiment public couvert de baies vitrées énergivores en climatisation. L'immeuble, qui tire son nom de la Société pour la gestion et le financement de l'habitat, est situé au Plateau, le centre d'affaires d'Abidjan. Les autorités souhaitent en faire un exemple, avec une performance énergétique qui passera de 254 à 157 kWh par an et par mètre carré.

Ces gains en efficacité énergétique, la spécialité de Smart Energy, passeront par une climatisation rénovée, un nouveau système d'éclairage et de vitrage, la mise en place d'une Gestion technique du bâtiment (GTB) ainsi que l'installation d'un champ solaire. En outre, un système de gestion de l'énergie sera instauré, accompagné de formations et d'actions de sensibilisation afin d'assurer les bonnes pratiques qui permettront de pérenniser les économies d'énergie. Ce projet, dont Expertise France est le maître d'ouvrage, est financé par l'Union européenne (UE). Il s'inscrit dans un programme plus général mené par la Direction générale de l'énergie (DGE) d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de Côte d'Ivoire.

## C - Intégrer l'innovation

Le groupe Eranove est engagé dans une démarche volontaire d'innovation et de digitalisation des processus industriels clés, avec une montée en puissance depuis 2018 qui s'articule autour de cinq axes : le réseau, l'efficacité énergétique, l'usine digitale, la digitalisation du service aux clients et la formation. La mise en œuvre implique notamment le déploiement de smart grid avec compteurs intelligents sur les réseaux eau et électricité ainsi que du déploiement des innovations et de la transformation digitale dans les sociétés.

### Géoréférencement des branchements des clients Basse tension (BT)

Les activités de facturation, de recouvrement, de dépannage BT ainsi que d'autres services nécessitent la connaissance de l'adresse géographique du client. Le géoréférencement est utilisé principalement pour faciliter la localisation d'un client BT en vue d'améliorer les délais de dépannage. Lancé en 2020, le géoréférencement est maintenant déployé sur l'ensemble des directions régionales d'Abidjan.

Le délai moyen de dépannage (DMD) est de 2h48 mn à fin décembre 2021 contre 3h35 mn à fin décembre 2020, soit une amélioration de 46 mn.

### Télégestion des compteurs

Auparavant, pour facturer un client BT, il fallait se rendre à son domicile pour faire le relevé de son compteur. Les risques associés à une telle pratique sont des erreurs survenant lors des relevés et de la saisie des index.



Par le système de télégestion, les index sont télérelevés et arrivent directement dans le système de facturation, éliminant ainsi deux sources potentielles d'erreurs. Les factures sont rendues plus fiables avec moins de contestations. Le système a été adopté par les agences de Djibi, Marcory, 2 plateaux, Cocody, Adjamé Sud (incluant le Plateau) et Bingerville.

### Introduction des bornes à chèque

Ce moyen de paiement des factures par chèque a connu des difficultés dans sa mise en œuvre avec un temps relativement long, allant parfois à un mois pour la prise en compte du paiement. Avec les bornes à chèque, après formalité d'usage la facture est prise en compte dans un délai de 48 h permettant ainsi au client un meilleur suivi de son compte bancaire.

### Recherche acoustique des fuites d'eau

Au lancement de cette activité en 2017, visant à identifier des fuites invisibles qui étaient nombreuses, l'option de recherche systématique diurne avec des équipements acoustiques a été adoptée. Ce choix a permis la détection de plus de 5 000 fuites et la réduction de l'indice linéaire de fuite qui était de 1,18 en 2018 à 0,3 en 2021.

## AWALE révolutionne l'accès à l'économie numérique

Rendre accessibles les services essentiels de la vie : telle est la mission du groupe Eranove, qui s'appuie sur le potentiel technique africain pour renforcer l'accès aux services – parmi lesquels l'électricité, mais aussi Internet avec les services de fibre optique offerts par All West Africans Linked by Energy (AWALE). « Nous avons cherché le bon positionnement technique sur le marché, dans le respect de la neutralité de l'Internet, explique ainsi Cédric Lombardo, Directeur développement durable groupe d'Eranove. Nous n'avons pas cherché la compétition, mais au contraire la position la plus équilibrée dans un univers très régulé, pour apporter une réponse à tous, par le biais des opérateurs de téléphonie mobile tels que MTN CI et ORANGE CI, ainsi que tous les autres fournisseurs d'accès à Internet ».

AWALE, qui compte près de 2 000 km de fibre optique, joue un rôle important depuis 2015 sur toute l'aire géographique du Grand Abidjan et les villes de province de la Côte d'Ivoire. Ses services permettent en effet la desserte de plus de 20 000 « équivalents logements » - foyers ou bureaux.

« Nous nous appuyons sur les supports aériens du réseau national de transport et de distribution de l'électricité en Côte

d'Ivoire pour déployer la fibre optique, que nous mettons à la disposition de tous les opérateurs télécoms, explique Daniel Sampah, Directeur général d'AWALE. Cela a l'avantage d'optimiser l'usage de la ressource passive représentée par les supports aériens du réseau électrique et de réduire la pollution visuelle. Cette solution permet aux opérateurs télécoms de faire des économies substantielles en termes d'investissement dans les infrastructures de réseau comme de maintenance. Nous mutualisons les coûts entre les différents opérateurs ».

L'accès à la fibre optique a non seulement abouti à l'amélioration du service avec le très haut débit, mais aussi à une forte baisse des prix d'accès, qui ne sont quasiment plus facturés. De même, les abonnements ne sont plus déterminés par le temps de communication mais en fonction des débits souscrits. « La fibre optique démocratise progressivement l'accès à Internet très haut débit – et par la même occasion, à toute une économie digitale et au savoir, poursuit Daniel Sampah. L'abonnement à Internet chez certains opérateurs est par exemple passé de 45 à 23 euros par mois entre 2015, date des premières installations fibre optique d'AWALE, et aujourd'hui ».

# D - Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil

Depuis 2014, les actions sociétales du groupe Eranove se structurent autour des lignes directrices de l'ISO 26000, qui définit l'approche du développement durable par les organisations dans leur milieu d'accueil. Les parties prenantes disposent ainsi d'un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales, dont elles peuvent bénéficier directement ou indirectement.

## 1. Impliquer les parties prenantes

L'ancrage du groupe Eranove sur ses territoires est nourri par des échanges réguliers avec les parties prenantes. Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes de responsabilité.

Dans le développement des nouveaux ouvrages du groupe Eranove, l'implication des parties prenantes est intégrée à la conception des projets via trois axes : la consultation du public, l'élaboration participative de plans d'engagements des parties prenantes et la mise en place de comités relais dans les communautés impactées. Autour du projet de barrage hydroélectrique de Kénié, sur le fleuve Niger au Mali, l'association française HUDDA organise ainsi pour le compte du groupe Eranove des séances de communication et d'information avec les parties prenantes riveraines.

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses

éthiques, sociales et environnementales dans tous les contrats. Les principaux fournisseurs sont par ailleurs intégrés dans le déploiement des chartes éthiques et des passages en revue dénommés « due diligence », dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Les filiales du groupe Eranove sont encouragées à développer une approche complète pour engager leurs parties prenantes – en suivant en particulier le cadre proposé par l'ISO 26000 avec une cartographie des parties prenantes et un processus de communication et de consultation inclusif et régulier.

Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes de responsabilité.

CIPREL s'érige en exemple en la matière, avec ses bonnes pratiques. Une formation sur le Processus d'évaluation participative (PEP) a bénéficié en 2019 au département RSE de CIPREL et des communautés avoisinantes. Son objectif consistait à aider CIPREL à évaluer et améliorer son rendement en matière de RSE et mieux comprendre les préoccupations des communautés avoisinantes, afin de renforcer sa communication. À la suite de cette formation, CIPREL a constitué un comité

de suivi mixte (CIPREL/Communautés), et organisé tous les deux mois une rencontre autour d'actions prioritaires, en vue d'améliorer en continu la cohésion et la communication entre les parties prenantes. La présentation des activités de CIPREL a permis de mieux faire comprendre aux communautés les initiatives prises en matière de RSE et de protection de l'environnement.

De son côté, la Direction de la production d'électricité (DPE) de la CIE a recensé et hiérarchisé 408 groupes de parties prenantes, en fonction de leur influence et des impacts potentiels entre ces groupes et les activités de la société. Ces interlocuteurs sont par la suite invités à formuler leurs attentes, suggestions et recommandations, recensées lors d'échanges ouverts et participatifs. Ces dialogues se tiennent de manière régulière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon la spécificité des parties prenantes. Les attentes exprimées sont traduites en enjeu et déclinées en plan d'actions.

## 2. Participer au développement des communautés d'accueil

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

### Équipement de la maternité d'un centre de santé en milieu rural

Un don en équipements médicaux a été fait à la maternité du village de Kouahinikro, dans l'est de la Côte d'Ivoire, à la frontière du Ghana. Cette action de la Fondation Eranove, menée en collaboration avec la SODECI, vise à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Le don a permis de doter en matériel cette nouvelle maternité, afin de la rendre fonctionnelle sur un péri-

mètre qui comprend cinq villages au total. Les femmes enceintes n'auront plus à parcourir 7 km, parfois par des moyens de transport inadaptés (vélo, moto, tricycle), pour se rendre dans un centre de santé au Ghana, de l'autre côté de la frontière. Consultations gynécologiques, prénatales et accouchements peuvent désormais être faits à Kouahinikro, où la maternité a aussi été aménagée et repeinte.

★ 792136 €

engagés dans les actions sociétales<sup>37</sup>

Des actions sont menées tout au long de l'année et dans chaque société en faveur des populations riveraines des sites d'activités, dans des secteurs qui vont de la santé au sport en passant par la culture, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau et à l'électricité. Autant d'actions qui contribuent à un développement partagé.

De plus, la démarche de développement local cherche à promouvoir le modèle managérial du groupe auprès des communautés locales : formation à une gestion participative du village et accompagnement dans l'organisation sociale, mise à disposition d'outils pour identifier les sources de richesses, promotion d'une culture d'épargne familiale et gestion durable des ressources.

La prise en compte des communautés est intégrée dès la phase de développement des ouvrages avec le cas échéant un plan d'action de réinstallation (PAR) élaboré et mis en œuvre pour dédommager les personnes affectées par le projet, y compris des plans de restauration des moyens de subsistance pour les responsables d'activités identifiés, selon les règles de l'art et dans le respect des législations locales et des normes internationales.

Ce rôle sociétal du groupe a été renforcé par la Fondation Eranove, lancée en 2019. Portée par des valeurs de respect de la personne humaine, de bonne gouvernance, de solidarité et d'engagement dans la préservation de l'environnement, la Fondation a pour vocation de mener des actions d'intérêt général au profit des communautés dans le développement de proximité, la santé et l'éducation.

### La DUH de Taabo finance un projet de production de bananes au profit des femmes de Kokoti-Kouamekro

La Direction d'usine hydroélectrique (DUH) de Taabo, une localité au Sud de la Côte d'Ivoire, a inscrit l'assistance aux populations locales et le développement de l'ancrage territorial comme un axe majeur de sa démarche RSE, conformément à la politique RSE de la CIE. Dans ce cadre, la sous-direction RSE & Conformité a financé le projet de

production et vente de bananes plantains de la coopérative « Gnanmien Fangan », dirigée par des femmes de cette localité. Ce projet 100% bio car utilisant du compost naturel comme engrais a été lancé en mars 2021 et vise à créer des activités génératrices de revenus pour les femmes.

### Renaissance de l'école primaire publique de Nouamou 1

Grâce à la SODECI et à la Fondation Eranove, l'école primaire publique de Nouamou 1, située à Nouamou dans le département de Tiapoum, a été métamorphosée. La toiture, qui était dégradée, est de nouveau étanche en cas de pluie. Les bâtiments abritant les six salles de classe et une cantine ont été rénovés, des latrines neuves installées, et 80 tables-bancs

livrés, pour un coût total de 8 millions de francs CFA. Cette action, qui voit renaître une structure ouverte en 1960, a été saluée par les autorités administratives, politiques et coutumières, présentes à la cérémonie de novembre 2021. Elle a mis à contribution les artisans du village et acquis ses intrants auprès de fournisseurs de la région.

### Les activités sociales de la centrale électrique Kékéli

La centrale électrique Kékéli (« aurore » en langue mina), située en zone industrielle à quelques kilomètres du Port autonome de Lomé, et exploitée par le groupe Eranove, déploie des activités sociales dans le cadre de sa démarche RSE. Celles-ci ont porté en 2021 sur des actions dans l'éducation, les relations avec les communautés ainsi qu'un Plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) des personnes déplacées du périmètre de la centrale.

Les études environnementales et sociales initiales du projet Kékéli ont mis en évidence la présence de personnes actives sur la parcelle attribuée à la centrale, à savoir un tailleur et ses apprentis, quatre (04) maraichers et une coiffeuse. Ces personnes affectées par le projet (PAP) ont été indemnisées par l'État, sous la supervision du comité interministériel d'indemnisation (actuelle COMEX).

Au-delà des compensations reçues de l'État, Kékéli a décidé d'accompagner ces personnes affectées, pour la reprise effective de leurs activités. Un consultant international a été recruté à cet effet. Le PRMS établi par ce dernier a présenté les ressources nécessaires à l'accompagnement des PAP. La mission d'évaluation réalisée à la suite de cette action, qui a impliqué des dépenses de 28,7 millions de francs CFA, indique que les PAP sont satisfaites et continuent leurs activités.

En matière d'éducation, une clôture a été érigée entre une école primaire et le périmètre de la centrale, pour protéger les élèves du trafic des engins de construction de la société

et de la rue qui sépare l'école de la centrale. Des dons ont été faits lors de la rentrée scolaire de septembre aux 415 élèves de cette école, qui viennent des deux villages de pêcheurs riverains de la centrale, Gbétsoygbé et Noudokopé. Des kits comprenant le matériel scolaire adapté (sacs, cahiers, ouvrages scolaires, stylos, etc.), ont été offerts par Kékéli à tous les élèves, de la maternelle au CM2. Lors des fêtes de fin d'année, un arbre de Noël a été dressé pour les écoliers, et des cadeaux leur ont été distribués – sans cérémonie festive en raison des restrictions sanitaires liées à la Covid-19.

Enfin, les relations avec les communautés riveraines se sont traduites, après la livraison de dons en matériels de santé et produits alimentaires en 2020, par la formation en avril 2021, pendant deux jours, de 46 membres représentant 7 groupements de pêcheurs. La formation leur a été délivrée par le ministère togolais en charge des Pêches, et a porté sur les techniques et bonnes pratiques de pêche. Une seconde action a porté en juillet et août sur le curage des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales à Gbétsoygbé, où ils étaient obstrués par du sable et des déchets. Kékéli a fait appel à un prestataire pour nettoyer les caniveaux et poser des grilles et des tampons, afin d'apporter une solution pérenne. Dans ses relations avec les deux villages, Kékéli est souvent invitée à participer à des cérémonies par la chefferie et les différents groupes organisés. C'est ainsi que la centrale a fourni un appui en vivres à hauteur de 400 000 F CFA pour l'intronisation des chefs de Gbétsoygbé et Noudokopé, en février 2021.

# Annexes

ANNEXE I	
Tableau de concordance DPEF	69
ANNEXE II	
Tableau de concordance GRI	70
ANNEXE III	
Note méthodologique	72
ANNEXE IV	
Indicateurs de performances 2019 à 2021	79
ANNEXE V	
Rapport de l'organisme tiers indépendant	110

## ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF

INFORMATIONS DPEF <sup>41</sup>	LOCALISATION DANS LE RAPPORT 2021
Modèle d'affaires	Déclaration de performance extra-financière
Présentation des principaux risques	Déclaration de performance extra-financière
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clé de performance	Annexes
Conséquences sociales de l'activité	Chapitre 2 : Développer le capital humain Chapitre 4 : Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local
Conséquences environnementales de l'activité	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Le changement climatique	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Économie circulaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Handicap	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	Chapitre 2 : Développer le capital humain

<sup>41</sup> Concernant les thématiques demandées par l'article R.225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugés comme non pertinents pour le groupe Eranove. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires.

## ANNEXE II - Tableau de concordance Global Reporting Initiative (GRI)

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
<b>STRATÉGIES ET ANALYSE</b>		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut de l'organisation	Éditorial
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Déclaration de performance extra-financière
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>		
G4-3	Nom de l'organisation	Éditorial
G4-4	Principales marques, produits et services	Éditorial
G4-5	Siège de l'organisation	Éditorial
G4-6	Implantation de l'organisation	Éditorial
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation	Annexe 5
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Éditorial
G4-9	Taille de l'organisation	Éditorial / 2.A
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	2.A
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	2.A
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période du reporting	1.A
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	Annexe 3 / 2.C / 4.A.2
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives auxquels l'organisation a souscrit	1.C / 1.D / 3.B
<b>ASPECTS ET PÉRIMÈTRE PERTINENTS IDENTIFIÉS</b>		
G4-18	Principe et mécanisme de reporting, processus de contenu et périmètre des aspects	Annexe 3
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	4
<b>IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES</b>		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	Éditorial / DPEF / 4.D / 4.D
G4-25	Critères d'identification et de sélection des parties prenantes	Éditorial / 5.C
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	4.A / 4.D
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	Éditorial / 4.A / 4.D.1
<b>PROFIL DU RAPPORT</b>		
G4-28	Période de reporting	Éditorial / Annexe 3
G4-29	Date de publication du dernier rapport	Annexe 3
G4-30	Cycle de reporting	Éditorial / 1.D
G4-31	Point focal du reporting	Ours de publication
G4-33	Vérifications externes	Annexe 5
<b>GOVERNANCE</b>		
<b>STRUCTURE ET COMPOSITION</b>		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A
G4-36	Nomination des responsables économiques, environnementaux, sociaux et leur hiérarchie directe	1.C / 1.D
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	1.A / 1.C
G4-42	Indiquer les rôles de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants dans le développement, l'approbation et l'actualisation de la mission, des valeurs ou énoncés de mission, stratégies, politiques et objectifs de l'organisation concernant les impacts économiques, environnementaux et sociaux	1.A
<b>RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES</b>		
G4-45	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux	1.A / Annexe 3
G4-46	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	1.A
G4-47	Indiquer la fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	1.A / Annexe 3

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
<b>RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LE REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
G4-48	Plus haut responsable qui examine et approuve officiellement le rapport de développement durable	1.A
<b>RÉMUNÉRATION ET INCITATIONS</b>		
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	1.A / 2.A
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C
G4-57	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	1.C
<b>ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION</b>		
Conseil sur la description de l'approche managériale		
G4DMA	Pertinence de l'aspect et les impacts qui la justifient	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
G4DMA	Méthodologie de gestion de l'aspect et ses impacts	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
<b>CATÉGORIE : ÉCONOMIE</b>		
<b>ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE</b>		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	3.A / 4.B.2 / 4.C / 2.A / 2.B / 4.D
G4-EC2	Risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses	DPEF / 3.B
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	2.B
<b>ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>		
G4-EC5	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local	2.A
<b>ASPECT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	3.A / 4.B.2 / 4.C
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	3.A / 3.B / 4.B.2 / 4.C
<b>CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT</b>		
<b>ASPECT : MATIÈRES</b>		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
<b>ASPECT : ÉNERGIE</b>		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
<b>ASPECT : EAU</b>		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	3.A / 3.B / 3.C
<b>ASPECT : ÉMISSIONS</b>		
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	3.B
<b>ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS</b>		
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	3.B / 3.C
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.B / 3.C
<b>CATÉGORIE : SOCIAL</b>		
<b>SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT</b>		
<b>ASPECT : EMPLOI</b>		
G4-LA1	Nombre total de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	2.A
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés par principaux sites opérationnels	2.B
<b>ASPECT : RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS</b>		
G4-LA4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel contenu dans une convention	2.A
<b>ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	2.C
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	2.C
G4-LA7	Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leurs activités	2.C

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
<b>ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION</b>		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés au cours de la période de reporting	2.D
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	2.D
<b>ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe	2.A
<b>ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</b>		
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie	2.A
<b>SOUS-CATÉGORIE : DROIT DE L'HOMME</b>		
<b>ASPECT : NON-DISCRIMINATION</b>		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et action correctives mises en place	2.A
<b>ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS</b>		
G4-R10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	4.D.1
G4-R11	Impacts négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.D.1
<b>SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ</b>		
<b>ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES</b>		
G4-SO1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations d'impacts et des programmes de développement	4.D
<b>ASPECT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
G4-SO3	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	1.C
<b>SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS</b>		
<b>ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS</b>		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration	4.A.2
<b>ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES</b>		
G4-PR3	Informations sur les produits et services requis par les procédures de l'organisation	4.A.2

## ANNEXE III - Note méthodologique

### Contexte général

Depuis l'exercice 2015, le groupe Eranove a mis en place un reporting RSE en se conformant de façon volontaire à la Loi n° 2010-788 promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et venue renforcer les obligations de transparence et de reporting extra-financier. La démarche, jusque-là volontaire, est devenue obligatoire pour le groupe suite à la promulgation de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui transpose la directive européenne 2014/95/UE. Cette ordonnance fait obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « **Déclaration de performance extra-financière - DPEF** » qui présente les informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Dans sa DPEF, le groupe Eranove :

- + décrit son activité, dans le « modèle d'affaires »,
- + prouve, au moyen d'une « analyse de risques », que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents,
- + s'engage à travers sa « politique RSE », présente ses résultats avec des indicateurs de moyens et des indicateurs clés de performance.

Sur cette base, les indicateurs RSE retenus par Eranove ont été adaptés pour répondre aux exigences réglementaires

établies par les articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce et pour couvrir les risques principaux. Les indicateurs clés de performance sont identifiés par une  dans le tableau des risques (cf. chapitre « déclaration de performance extra-financière »).

En outre, le groupe Eranove recherche dans son rapport à appliquer les principes du Global Reporting Initiative (GRI) relatifs à la réalisation des rapports de développement durable, à savoir : exhaustivité, clarté, ponctualité, équilibre et précision.

Enfin, le groupe Eranove s'inscrit dans une démarche de progrès continu et d'amélioration sur plusieurs années afin de renforcer le processus de reporting en interne, de fiabiliser

les données et d'étendre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis afin de donner la vision la plus précise de son empreinte et de se doter d'un outil de management performant.

## Déclaration de performance extra-financière

### ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE POUR L'ANALYSE DE RISQUE ET LA POLITIQUE RSE

Le processus mis en œuvre (lors de l'exercice 2018) pour réaliser l'analyse de risque extra-financier et la politique RSE a suivi les principales étapes suivantes :

Collecte de l'existant QSE-RSE dans les différentes filiales: rapports, analyses de risques, plans d'action, etc.	Prise de connaissance et analyse de l'existant, formation du projet, analyse de risque et de la politique groupe Eranove	Revue critique du projet et finalisation d'une version draft (VO)	Interview d'un panel représentatif des sociétés et activités pour revue critique	Intégration des observations pour une version (V1) soumise au Conseil d'administration
---	--	---	--	--

### RÉFÉRENTIELS POUR LA MÉTHODE

La méthodologie d'analyse de risque s'est appuyée sur des définitions, les cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française ainsi que ceux de la norme ISO 31 000 : 2018.

- + Définition du risque : « Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation (Extrait des cadres de référence de l'AMF) ».
- + Cadres de référence : les documents ci-dessous ont servi de cadre de référence dans l'approche définitionnelle du risque :
  - + Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne AMF - 36 pages - 22 juillet 2010
  - + Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites – AMF – 10 pages – 22 juillet 2010
  - + Norme : ISO 31 000 : 2018 Management du risque – Lignes directrices.

### PARTIS-PRIS MÉTHODOLOGIQUES

En année 1 de la mise en conformité avec la DPEF (Article 225 du Code de commerce français, Déclaration de performance extra-financière), plusieurs choix ont été opérés :

- + Identification des événements : risques négatifs [-] ou risques positifs/opportunités [+], en étant exhaustif sur les risques de l'ensemble du groupe et en adoptant

une formulation spécifique aux activités et particularités de la société et de ses filiales.

- + Réalisation d'une première cotation des risques de manière qualitative : risques principaux ; autres risques et démarches volontaires, en suivant les termes de la loi (risques principaux).
- + Établissement d'une politique groupe des IRs<sup>42</sup> et IMs<sup>43</sup> groupe pour suivre de manière globale la maîtrise des risques, chaque société étant en charge du traitement des risques (contextualisation du risque > politiques de la filiale > diligences de la filiale (plans d'action, programmes) > résultats de la filiale).
- + Validation de l'ensemble par un panel représentatif de dirigeants de la société et de ses filiales principales.

En année 4 (exercice 2021), les équipes en charge du développement durable ont ainsi procédé à une revue et une hiérarchisation des risques selon le risque résiduel. Cette actualisation a été largement partagée au sein du groupe avec les responsables de développement durable des filiales (CIE, SODECI, CIPREL, SDE, SMART ENERGY, KEKELI, ATINKOU) à l'occasion des journées groupe de la durabilité.

Puis avec 12 dirigeants et enfin avec le comité de direction du groupe. Elle a été validée lors d'une séance de travail avec la direction générale et le secrétariat général qui s'est tenue le 30 mai 2022.

S'agissant des domaines de risques, ils ont été entendus au-delà de la stricte interprétation de la réglementation applicable à la DPEF. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des risques qualité/client ainsi que les risques de gouvernance.

<sup>42</sup> IR - Indicateurs de résultats.

<sup>43</sup> IM - Indicateurs de moyens.

Au final, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondant aux principaux risques extra-financiers sont présentés (indication par une étoile ★) tout au long de la DPEF (cf. tableau de présentation des résultats de l'analyse de risques, dans le chapitre DPEF) et/ou dans les liasses d'indicateurs présentées en annexe du présent document. Les autres risques et opportunités ainsi que les démarches volontaires sont pris en compte.

Outre les principaux risques, l'entreprise s'attache à maîtriser l'ensemble de ses impacts, risques et opportunités et s'engage de manière volontaire pour des actions qu'elle juge utiles :

- + Capital humain : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la maîtrise des effectifs, la diversité, le respect des normes internationales du travail.
- + Protection de l'environnement : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches

volontaires suivantes : les pollutions liées aux déchets et émissions dans l'air, la consommation des autres matières premières et intrants, les évolutions réglementaires et restrictions, le développement de l'offre de service à l'efficacité énergétique, le soutien au développement et au financement des projets d'énergie renouvelable et la fin des financements de projets d'énergie non renouvelable, la protection et réhabilitation de l'environnement naturel.

- + Relations avec la société : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la contribution au développement social et économique, les achats responsables, la valorisation de notre ancrage local.
- + Gouvernance et pratiques des affaires : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : respect des principes de gouvernance de la société, informations ESG pour les investisseurs.

## LES ÉTAPES DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DEPUIS L'EXERCICE 2018

### Collecte de l'existant

L'analyse de risque initiale a été réalisée à partir d'une large revue documentaire (constituée via le Share file du groupe) avec l'appui d'un conseil spécialiste. Il s'est agi de capitaliser l'existant, d'être exhaustif, sans impacter les équipes opérationnelles à cette étape.

### Prise de connaissance de l'existant et formalisation d'un premier projet

À partir de la documentation, il a été procédé à plusieurs étapes :

- + identification, à la formalisation et hiérarchisation des principaux risques négatifs [-] et positifs-opportunités [+];
- + formulation d'une politique RSE groupe ;
- + identification des indicateurs KPI (quantitatif) et KPN (qualitatif) déjà pilotés, déjà vérifiés, à créer dans le futur pour une meilleure compréhension par des tiers ou pour une meilleure maîtrise ;
- + rattachement au référentiel ISO 26 000 utilisé au sein de l'entreprise comme norme volontaire ;
- + synthèse « communicante » de la politique en une page.

### Revue du projet avant soumission à un panel

Le projet a ensuite été soumis, débattu et amendé par des échanges entre l'équipe en charge, un Consultant externe et la direction générale du groupe Eranove pour finaliser une version communicable au panel.

### Interview d'un panel

Le projet a ensuite été soumis à un panel de 12 dirigeants des principales sociétés et filiales. Des notes au fil de l'eau ont été prises au cours des entretiens.

### Intégration des observations

Considéré par l'équipe projet comme suffisamment solide et étayé, ce document a été soumis au panel pour information et ultimes observations.

### Validation

La validation de l'analyse des risques réalisée pour l'exercice 2018 par le Conseil d'administration en juin 2019. La cartographie des risques, mise à jour (prise en compte de la biodiversité) pour l'exercice 2021, a été validée par le Conseil d'administration le 14 juin 2022.

### TEXTES APPLICABLES

- + Loi sur la déclaration de performance extra-financière.
- + Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
- + Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
- + Arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'OTI conduit sa mission.
- + Loi dite « Sapin II » sur la lutte contre la corruption.
- + Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la

transparence, à la lutte contre la corruption et à la

modernisation de la vie économique.

## Enjeux méthodologiques du reporting RSE : procédure et outils de reporting

Le projet de reporting RSE a été initié par la Direction générale du groupe en novembre 2014 afin de refléter de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible l'importance croissante que revêt la RSE au sein de toutes les entités du groupe.

À ce titre, un système informatisé de collecte et de consolidation des données sociales, environnementales et sociétales a été mis en place au moyen d'un logiciel du nom d'OPERA, qui a été sélectionné et déployé. Les indicateurs RSE ont été intégrés à ce logiciel paramétré qui inclut les données historiques depuis 2012.

La liste des indicateurs (liasses de saisies du système d'information) constitue le référentiel utilisé par le groupe. Il indique pour chaque indicateur : un numéro identifiant unique, un nom, une définition, une méthodologie de calcul (ou formule de calcul), une unité, la période de reporting, le périmètre couvert, les sources et responsables, les commentaires et des colonnes annuelles dédiées au reporting de la donnée.

### LE CHOIX DES INDICATEURS

Conscient de l'intérêt que représente le reporting RSE, le groupe Eranove a choisi de ne pas réduire le périmètre des indicateurs aux risques principaux et aux articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce mais, au contraire, d'élargir le périmètre 2021 en veillant à refléter les principaux impacts de ses activités.

#### **+ LA DÉFINITION AU NIVEAU GROUPE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX**

Chaque année, une première série de définition d'indicateurs complémentaires est proposée par l'équipe Développement durable (DD) pour tenir compte de l'évolution réglementaire et des retours d'expérience. Ces séries sont partagées avec chaque entité opérationnelle pour confirmer la faisabilité et la pertinence de la définition initiale.

De multiples séances de travail communes aux filiales et entre chaque filiale, avec l'équipe DD notamment au sein du cercle DD, ont permis de s'assurer de la cohérence des indicateurs avec l'analyse des risques RSE et de leur juste reflet de la réalité métier. Les définitions ont ensuite été ajustées et les périmètres affinés.

Pour des raisons de stabilité, lorsque l'évolution de la définition de l'indicateur apportée en 2021 modifie la valeur de l'indicateur de 2020, il a été décidé de ne pas reprendre le calcul de l'indicateur de 2020, sauf précision contraire apportée en commentaire.

#### **+ ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE 2020 À 2021**

Cette section indique les évolutions d'indicateurs entre le reporting RSE 2020 et 2021 suite au retour d'expériences des membres du cercle DD et/ou à la demande de l'Organisme tiers indépendant (OTI) en charge de la vérification. Ces évolutions incluent : les nouveaux indicateurs, la reformulation d'intitulés, de définitions ou de modes de calcul, et la suppression d'indicateurs.

#### **Au titre de la liasse des indicateurs sociaux (Ressources humaines) :**

Ajustement des définitions et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants, dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- + Effectif couvert par une protection sociale volontaire
- + Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire.

Création d'un indicateur rendant compte de la part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total :

- + Part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total société

Création d'un indicateur rendant compte du pourcentage de la masse salariale dépensé en formation :

- + Part de la masse salariale dépensée en formation.

Création d'un indicateur rendant compte du nombre moyen d'heure de formation par salarié :

- + Nombre d'heure de formation par salarié.

### Au titre de la liasse des indicateurs environnementaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants :

- + Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Consommation d'électricité des sièges, agences et bureaux
- + Consommation de gaz naturel
- + Consommation de DDO
- + Consommation de HVO
- + Capacité installée interconnectée thermique
- + Capacité installée interconnectée hydroélectrique
- + Production totale des usines de production électrique thermique
- + Production totale des usines de production électrique hydroélectrique
- + Énergie disponible thermique
- + Énergie disponible hydroélectrique
- + Rejets de NOx production électrique
- + Rejets de SOx production électrique.

Création de sous-indicateurs pour décliner les consommations et productions par site (Ayamé 1, Ayamé 2, Koossou, Taabo, Buyo, Faye, N'Goulmendjim, Dibwangui, Kenie, Sahofika, Cavally, Vridi, CIPREL, Atinkou et Kékéli) pour les indicateurs suivants :

- + Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Consommation de gaz naturel
- + Consommation de DDO
- + Consommation de HVO
- + Capacité installée interconnectée thermique
- + Capacité installée interconnectée hydroélectrique
- + Production totale des usines de production électrique thermique
- + Production totale des usines de production électrique hydroélectrique
- + Rejets de GES pendant la production électrique
- + Rejets de NOx production électrique
- + Rejets de SOx production électrique.

Création de nouveaux indicateurs :

- + Intensité d'émissions de GES - production et distribution d'eau potable
- + Mesures de l'air
- + Mesures de l'air conforme
- + Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales

### Au titre de la liasse des indicateurs sociétaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul de l'indicateur suivant :

- + Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat

Création de 15 sous-indicateurs pour décliner le taux de disponibilité par site (Ayamé 1, Ayamé 2, Koossou, Taabo, Buyo, Faye, N'Goulmendjim, Dibwangui, Kenie, Sahofika, Cavally, Vridi, CIPREL, Atinkou et Kékéli)

Création d'indicateurs rendant compte des dépenses E&S des projets, du taux de couverture SMAC, du taux de couverture du système d'alerte

## LE REPORTING

### \* L'OUTIL DE REPORTING

L'outil de reporting, dénommé OPERA RSE, a été mis à jour sur la base, d'une part, des modifications et des ajouts d'indicateurs retenus et validés pour l'exercice 2021, et, d'autre part, des besoins d'optimisation du délai et de la qualité des résultats du reporting. Ainsi, il présente les fonctionnalités suivantes :

- + Mode de connexion : SaaS (Software as a Service) : accès direct par internet avec un code dédié payant pour chaque utilisateur
- + Affichage d'un tableau de bord de suivi des saisies et des alertes indiquant :
  - + le nombre d'indicateurs dont les données ont été saisies (seuil d'alerte de saisie)
  - + le nombre d'indicateurs à corriger ou à justifier (seuil d'alerte de variation)
  - + le nombre d'indicateurs à données incohérentes (seuil d'alerte de cohérence)
  - + le taux d'avancement de la saisie (indicateurs confidentiels compris)
  - + le renseignement des commentaires
  - + le renseignement des sources
  - + le renseignement des responsables.
- + Création d'une liasse pour la saisie et la consultation des données sur les salaires (espace confidentiel), avec accès réduits pour garantir la confidentialité des informations
- + Automatisation du calcul des indicateurs sur les émissions de GES afin de faciliter la prise en compte des facteurs d'émission spécifiques à chaque pays
- + Intégration de nouveaux indicateurs sur la couverture sociale volontaire, les émissions de GES, la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité, la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers
- + Restitution automatique des données dans une mise en forme directement utilisable en annexe des rapports DD (intégrant le nom et le logo de l'entité concernée et les indicateurs où celle-ci est incluse)

dans le périmètre), dit « restitution Grenelle »  
 + Restitution graphique des données dans une mise en forme au format Excel utilisable pour des présentations ou supports interne.

Le manuel utilisateur, mis à jour par le développeur AMELKIS (France) en fonction des évolutions apportées au logiciel (V4), a été transmis lors du déploiement de cette nouvelle version à chacun des utilisateurs des entités afin de garantir une bonne maîtrise de l'outil.

**\* LA PROCÉDURE DE REPORTING**

La procédure de reporting (ESA-RSE-REP-2017-12), validée le 28 décembre 2017, décrit les huit grandes étapes caractérisées par des tâches et des responsabilités bien définies :

N°	ÉTAPES DU PROCESSUS	TÂCHES	RESPONSABLE
1	Demande de reporting	- Définir le cadre et les orientations du reporting - Élaborer le planning général du reporting - Communiquer aux sociétés les orientations et le planning du reporting	DG ERANOVE DCM ERANOVE RDD ERANOVE CERCLE DD OTI
2	Configuration de l'outil Opéra pour le reporting	- Identifier les suppressions et les ajouts d'indicateurs - Solliciter la mise à jour du logiciel auprès du prestataire - Effectuer les opérations techniques de prise en compte des mises à jour réalisées - Créer dans le logiciel l'exercice (ou les exercices) concerné(s) par le reporting	ÉQUIPE DD ERANOVE RI ERANOVE PRESTATAIRE SI CERCLE DD OTI
3	Collecte et saisie des données de reporting par les sociétés	- Décliner au sein de la société les orientations et le planning de reporting - Préparer les données des indicateurs de reporting - Vérifier la fiabilité des données produites par les collaborateurs - Collecter les données auprès des responsables de production des données - Saisir et enregistrer les données dans le logiciel Opéra - Élaborer les restitutions des données de la société - Contrôler la saisie et valider les données dans le logiciel Opéra	Resp RSE société Dir concerné ÉQUIPE DD Eranove
4	Élaboration des états de restitutions groupe	- Vérifier pour chaque société l'effectivité et l'exhaustivité de la saisie des données dans le logiciel - Élaborer les états de restitutions des données groupe	Resp RSE société Dir concerné RDD ERANOVE
5	Élaboration du rapport DD (groupe) intégrant la DPEF	- Établissement du sommaire détaillé avec les contributions des filiales - Établir/ mettre à jour l'analyse des risques RSE, le modèle d'affaires et la politique RSE - Rédiger le rapport DD du groupe intégrant la DPEF	ÉQUIPE DD ERANOVE RDD ERANOVE DCM ERANOVE Resp RSE Filiales CONSULTANT RSE
6	Vérification du reporting RSE extra-financier du groupe	- Réaliser l'audit interne d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence des données du reporting (indicateur et rapport DD groupe intégrant la DPEF) - Vérifier et certifier la fiabilité et la conformité des données du reporting RSE aux normes en vigueur	RDD ERANOVE Resp RSE sociétés DG Sociétés DG Eranove OTI
7	Validation du reporting extra-financier en CA	- Valider les indicateurs RSE de la société par les DG puis en CA Société - Valider le reporting RSE du groupe (indicateurs et rapport DD intégrant la DPEF) par le DG en CA Eranove - Éditer le rapport de vérification du reporting RSE groupe par l'OTI	DG société CA sociétés DG ERANOVE CA ERANOVE OTI
8	Publication des rapports DD sociétés et groupe	- Rédaction rapport DD société - Édition, publication et diffusion des rapports DD société et groupe (intégrant la DPEF)	Resp RSE Société RDD Eranove Prestataire design et impression

**LE PÉRIMÈTRE DU REPORTING**

En 2021, les informations, qu'elles soient du domaine social, sociétal ou environnemental, publiées dans ce rapport, couvrent l'ensemble des sociétés ayant une activité d'exploitation du groupe Eranove, à savoir : CIE, SODECI, CIPREL, SDE, ERANOVE CI, ERANOVE SA, AWALE CORPORATION, GS2E, SMART ENERGY et KEKELI EFFICIENT POWER et ATINKOU.

Les contrats de gestion de service de type « Management Service » ou « Service Contracts » sont exclus du périmètre du reporting.

Pour l'ensemble des informations, les comparaisons entre exercices sont faites à périmètre constant.

Pour chacun des indicateurs, les sociétés concernées sont précisées lorsque l'indicateur ne couvre pas un périmètre exhaustif.

Pour certains indicateurs, les évolutions des résultats ne sont pas présentées par rapport à l'année n-1, mais sont mises en valeur à travers des pourcentages ou des taux de croissance annuels moyens, par rapport aux années de mise en place d'actions majeures. Les données 2019, 2020 et 2021 sont disponibles en annexe.

## PRÉCISIONS, LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les taux de gravité et de fréquence d'arrêt du travail sont calculés sur la base des heures théoriques travaillées, calculées au dénominateur à partir de l'effectif à fin de mois, multiplié par l'horaire mensuel pour une semaine de 40 heures de travail (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) ou 35 heures (en France), et multiplié par 12 mois. Soit (35 h/sem. \* 52 sem./an 12 mois/an) 151,67 h/mois en France et (40 h/sem. \* 52 sem./an 12 mois/an) 173,33 h/mois en Côte d'Ivoire et au Sénégal. De cette façon, le temps de travail théorique prend en compte les variations d'effectif en cours d'année. Pour le calcul du taux d'absentéisme sont pris en compte : les absences pour accidents du travail, les absences non autorisées, les absences pour arrêt maladie et les mises à pied. Le calcul des accidents du travail inclut les élèves stagiaires du CME et du CMEAU.

Concernant la production et la distribution d'eau, le rendement du réseau prend en compte le rapport de l'eau facturé au client, sur l'eau potable fournie au réseau (c'est-à-dire l'eau traitée des usines et, pour la SDE, l'eau des forages raccordés au réseau après chloration). Le rendement technique de distribution est celui de Dakar et d'Abidjan, pour lequel le débit d'eau en entrée des capitales est mesuré. L'indicateur de consommation d'énergie totale fait la somme des énergies électriques consommées, et celles liées à la consommation de gaz naturel, de DDO/HVO et de Gasoil/Diesel Oil.

ENV 410 = (ENV415+ENV420+ENV425+ENV430)+ENV440\*0,00901067+(ENV450+ENV460)\*0,01+((ENV470+ENV475)/1 000)\*0,00985833

Les facteurs de conversion sont basés sur les données de PCI et de masse volumique issues du site de bilan GES de l'ADEME (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>) :

+ Gaz naturel :	49,6 GJ/t – 654 kg/m <sup>3</sup>
+ HVO/DDO :	40 GJ/t – 900 kg/m <sup>3</sup>
+ Gasoil / Diesel Oil :	42 GJ/t – 845 kg/m <sup>3</sup>

### Calcul des émissions de gaz à effet de serre pour le groupe Eranove

Le calcul des rejets de gaz à effets de serre a été réalisé avec l'appui de Carbone 4 sur la base des données de la base carbone ADEME (<http://www.bilansges.ademe.fr/>), de l'AIE<sup>44</sup> et de l'IPCC<sup>45</sup>. Cet appui a permis de faire évoluer des facteurs d'émissions utilisés pour le calcul de l'empreinte carbone en 2020, de faire une évaluation complète du scope 2 et a vu un enrichissement significatif du scope 3. Pour les consommations d'électricité des sièges, agences, bureaux et ouvrages :

+ Côte d'Ivoire Fe électricité =	0,465 kgCO <sub>2</sub> e/kWh
+ Sénégal Fe électricité =	0,958 kgCO <sub>2</sub> e/kWh
+ France Fe électricité =	0,061 kgCO <sub>2</sub> e/kWh
+ Togo Fe électricité :	0,391 kgCO <sub>2</sub> e/kWh

Pour le carburant :

+ Fe Essence=	2,7 kgCO <sub>2</sub> e/l
+ Fe Diesel routier =	3,09 kgCO <sub>2</sub> e/l

Pour le DDO et HVO :

+ Fe Fioul Lourd =	3,16 kgCO <sub>2</sub> e/l
--------------------	----------------------------

Pour le gaz naturel :

+ Fe gaz naturel =	2,26 kg CO <sub>2</sub> e/m <sup>3</sup>
--------------------	--

Pour le gasoil/diesel utilisé dans les groupes électrogènes :

+ Fe Diesel =	3,099 kgCO <sub>2</sub> e/l
---------------	-----------------------------

Le bilan GES du groupe Eranove a été dressé selon les standards et guides du GHG Protocol (<https://ghgprotocol.org/>) et du bilan GES de l'ADEME (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/>).

Le calcul des émissions de GES s'établit sur 3 périmètres, dits « scopes » :

- + Scope 1 : émissions directes liées aux processus industriels, à la production d'énergie, aux fuites de SF<sub>6</sub> et de fluides frigorigènes des climatisations (SODECI exclue sur la partie fluides frigorigènes), des véhicules détenus et les émissions estimées des centrales hydroélectriques
- + Scope 2 : émissions liées à la consommation d'énergie électrique et aux réseaux d'énergie
- + Scope 3 : autres émissions indirectes, à savoir ; amont de l'énergie, achats de produits et de services, immobilisations, fret amont, déplacements domicile-travail, déchets issus des opérations.

S'agissant des GES, pour la branche énergie de nos activités, Eranove est à la fois producteur, transporteur, distributeur et commercialisateur d'énergie.

Sur le plan méthodologique, nous comptabilisons pour la CIE qui regroupe toutes les métiers les pertes réseau dans le scope 1, car cela est partie intégrante de son processus industriel. Le calcul des pertes réseau est utilisé pour mesurer les actions de réduction des pertes réseau. Il ne s'agit pas d'émissions additionnelles comme pour une entreprise agissant hors du secteur de l'énergie. Le calcul des émissions de GES s'établit ainsi : facteurs d'émissions liées à la production d'énergie = facteurs d'émissions de l'énergie vendue + facteurs émissions liées aux pertes réseaux.

Pour les autres entités du groupe (y compris les sociétés productrices d'énergie), les émissions liées aux pertes réseaux sont comptabilisées dans le scope 2 car les entités n'ont pas de levier d'action sur le réseau. Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Cette « orientation » permet d'éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part. Sur cette base, les consommations d'électricités des filiales en Côte d'Ivoire n'ont pas été prises en compte dans le calcul des émissions de GES associés. Cela permet aussi d'éviter de double-compter les émissions liées aux pertes réseau de la CIE. Ces pertes sont comptabilisées :

- + Dans le scope 1 pour les actifs de production opérés par Eranove
- + Dans le scope 2, uniquement pour l'électricité supplémentaire transportée par la CIE, à savoir l'électricité issue de producteurs indépendants, Azito et Aggreko

Par ailleurs, Eranove engage la mesure du scope 3 de manière volontaire afin de mener toute action de réduction utile et d'être le plus possible fidèle à la réalité de ses émissions.

<sup>44</sup> Agence internationale de l'énergie.

<sup>45</sup> The Intergovernmental Panel of Climate Change.

## ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2019 à 2021

### Indicateurs sociaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>1 - EFFECTIF SOCIÉTÉ</b>							
SOC110	Effectif total société				9 010	7 822	8 334
SOC111	Effectif total cadres (CA)	Nombre total des cadres (CA) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat-cadre en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 056	1 065	1 148
SOC112	Effectif total agents de maîtrise (AM)	Nombre total des AM de la société composée de ceux ayant un CDI valide et de ceux ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat agent de maîtrise en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	4 103	3 462	3 638
SOC113	Effectif total ouvriers employés (OE)	Nombre total des OE de la société composée de ceux ayant un CDI valide et de ceux ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat employés ouvriers en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	3 851	3 295	3 548
SOC1201	Pourcentage de femmes dans l'effectif				22,67 %	23,18 %	21,96 %
SOC121	Effectif total cadres (CA) femmes	Nombre total des femmes cadres (CA) de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrats-cadres en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	297	300	298
SOC122	Effectif total agents de maîtrise (AM) femmes	Nombre total cumul d'agent de maîtrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat agents de maîtrise en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés femmes AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont comptabilisés dans l'effectif de la date de fin du reporting inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 196	1 072	1 099
SOC123	Effectif total ouvriers employés (OE) femmes	Nombre total d'OE femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat OE en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	550	441	433
SOC130	Effectif total expatriés				7	7	8
SOC131	Effectif total cadres expatriés	Nombre total de cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés cadres en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés cadres expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	7	7	8
SOC132	Effectif total agents de maîtrise expatriés	Nombre total d'agents de maîtrise (AM) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés agents de maîtrise en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés AM expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0
SOC133	Effectif total ouvriers employés expatriés	Nombre total d'ouvriers-employés (OE) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés ouvriers et employés en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés OE expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>SOC140 Effectif total par tranche d'âge</b>					<b>9 010</b>	<b>7 822</b>	<b>8 334</b>
SOC141	Effectif total 18-25 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance); » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	189	138	262
SOC142	Effectif total 26-35 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance); » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	3 058	2 405	2 739
SOC143	Effectif total 36-45 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance); » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	3 232	3 092	3 194
SOC144	Effectif total 46-55 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance); » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	1 751	1 510	1 529
SOC145	Effectif total +56 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 56 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ((Date de naissance); » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	780	677	610
<b>SOC150 Effectif total par type contrat</b>					<b>9 010</b>	<b>7 822</b>	<b>8 334</b>
SOC151	Effectif total CDD	Nombre total de salariés en CDD à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDD. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	472	364	802
SOC152	Effectif total CDI	Nombre total de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDI) à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDI. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	8 538	7 458	7 532
<b>SOC160 Effectif total par pays</b>					<b>9 010</b>	<b>7 822</b>	<b>7 532</b>
SOC161	Effectif total France	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en France	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	26	25	27
SOC162	Effectif total Côte d'Ivoire	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Côte d'Ivoire	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	7 759	7 752	8 250
SOC163	Effectif total Sénégal	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Sénégal	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	1 225	17	18
SOC164	Effectif total Mali	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Mali	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC165	Effectif total RD Congo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en RD Congo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC166	Effectif total Arabie Saoudite	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Arabie Saoudite	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC167	Effectif total Togo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Togo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.		28	39
<b>2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIÉTÉ</b>							
SOC210	Effectif total souffrant de handicap	<b>Est considéré comme personne en situation de handicap « toute personne physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,,), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises, » (extrait du Code du travail ivoirien)</b> NB : la situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail,	# personnes		99	155	165
SOC250	Nombre de personnes en situation de handicap recrutées	Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts.	# personnes	Nombre de premiers contrats en CDD ou CDI enregistrés pour des personnes en situation de handicap au cours de la période concernée par le reporting. NB1 : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne n'est comptabilisée qu'une seule fois. Ce n'est pas la date de signature du premier contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. NB2 : les impatriés et les expatriés en situation de handicap sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	Nombre de personnes handicapées en CDD ou CDI présentes à la fin de période de reporting (exple au 31/12/N). NB1 : les salariés en situation de handicap dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. NB2 : ce cumul correspond au total des anciens indicateurs SOC230 + SOC 240.	99	155	165
SOC213	Part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total société	Pourcentage de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche, présente dans l'effectif total société pendant la période de reporting	%	SOC 210 (Effectif total souffrant de handicap / SOC 110 (effectif total société)	1,10 %	1,98 %	1,98 %
<b>3 - FORMATION</b>							
SOC310	<b>Nombre total de formations</b>				<b>7 250</b>	<b>5 315</b>	<b>5 198</b>
SOC311	Nombre de formations suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	1 341	802	788
SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	3 515	2 433	2 708
SOC313	Nombre de formations suivies par les OE	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 394	2 080	1 702
SOC340	<b>Nombre total de formations internes (CME, CMEAU)</b>				<b>6 361</b>	<b>4 570</b>	<b>4 036</b>
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	866	276	353
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agent de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	3 127	2 218	2 023
SOC343	Nombre de formations internes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 368	2 076	1 660
SOC350	<b>Nombre total de formations externes</b>				<b>889</b>	<b>745</b>	<b>1 183</b>
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié cadre formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	475	526	446
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié AM formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	388	215	695

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié OE formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	26	4	42
SOC320	Dépenses totales de formations	Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes. Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes SOC 321 + Dépenses de formations externes SOC 322. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport).	2 910 807	2 179 407	1 940 223
SOC321	Dépenses de formations internes	Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). NB : les dépenses de formations internes sont à comptabiliser à partir des factures émises par les centres de formation du groupe.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport).	724 903	481 826	528 690
SOC322	Dépenses de formations externes	Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formations externes sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations externes. NB1 : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport). NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	2 185 904	1 810 112	1 411 534
SOC323	Part de la masse salariale dépensée en formation	Pourcentage de l'ensemble des dépenses générées par les formations dispensées aux salariés par rapport à la masse salariale totale sur la période du reporting	%	SOC 320 (Dépenses totales de formation) / SOC 400 (Masse salariale totale entreprise)	2,62 %	2,23 %	1,62 %
SOC330	Nombre d'heures de formations				177 531	375 904	217 703
SOC331	Nombre heures de formations internes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation au sein des centres de formation du groupe Eranove durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance, nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations externes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'émargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	153 415	169 255	180 952
SOC332	Nombre heures de formations externes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du groupe) durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations et sensibilisations internes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'émargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	24 116	206 649	36 751
SOC333	Nombre d'heures de formation par salarié	Moyenne d'heures de formation suivies par salarié sur la période de reporting	# heures	SOC 330 (Nombre d'heures de formations) / SOC 110 (Effectif total société)	20	48	26

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>4 - SALAIRES</b>							
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	€	Cumul de la totalité des sommes versées au titre des rémunérations des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe : - pour la France, le brut sécurité sociale, - pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, les déclarations aux organismes de sécurité sociale.	111 033 966	97 541 960	119 407 436
SOC410	☛ Montant des salaires annuels bruts		€		122 355 532	105 319 781	125 825 909
SOC411	☛ Salaire annuel brut cadres	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des cadres versés pendant la période de reporting.	42 122 079	41 121 892	54 051 984
SOC412	☛ Salaire annuel brut agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	50 140 400	40 816 208	45 948 145
SOC413	☛ Salaire annuel brut ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des OE versés pendant la période de reporting.	30 093 053	23 381 681	25 825 780
SOC420	☛ Montant des salaires annuels bruts femmes		€		27 468 394	24 463 718	24 897 073
SOC421	☛ Salaire annuel brut femmes cadres	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes cadres versés pendant la période de reporting.	9 634 455	9 354 777	10 533 294
SOC422	☛ Salaire annuel brut femmes agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	13 566 472	11 778 142	11 152 875
SOC423	☛ Salaire annuel brut femmes ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes OE versés pendant la période de reporting.	4 267 467	3 330 799	3 210 904
SOC430	Montant du salaire annuel brut moyen		€		394 761	455 226	679 562
SOC431	Salaire moyen annuel brut cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres / "effectif cadres payé".	595 068	717 790	1 046 140
SOC432	Salaire moyen annuel brut agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif AM de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut AM / "effectif AM payé".	105 671	101 764	122 714
SOC433	Salaire moyen annuel brut ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE / "effectif OE payé".	104 631	93 989	113 215
SOC440	Montant du salaire annuel brut femmes moyen		€		402 956	330 728	313 984
SOC441	Salaire moyen annuel brut femmes cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres femme / "effectif cadres femme payé".	561 536	529 855	451 883
SOC442	Salaire moyen annuel brut femmes agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut Agents de maîtrise femme / "effectif AM femme payé".	111 305	78 162	100 042
SOC443	Salaire moyen annuel brut femmes ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE femmes / "effectif OE femme payé".	69 263	63 046	69 717
<b>5 - ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>							
SOC500	Accidents du travail						
SOC510	Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB : l'accident de trajet est un accident qui survient : -entre la résidence et le lieu de travail, -entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt survenus à des salariés CDD et CDI et des accidents du travail sans arrêt survenus à des salariés CDD et CDI, à la date de fin de la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents de trajets.	133	111	114

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOC520	Accidents du travail avec arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail survenus à des salariés CDD et CDI avec arrêt de travail de 1 jour et plus, pendant la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	127	109	109
SOC525	Accidents de trajet	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt de travail de 1 jour et plus, survenus à des salariés CDD et CDI pendant la période du reporting lors d'un trajet résidence - lieu de travail ou lieu de travail - lieu de restauration. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	55	51	54
SOC530	Accidents du travail occasionnant un décès	Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié.	Nombre	Cumul des accidents du travail hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié, au cours de la période concernée par le reporting.	0	3	2
SOC540	Nombre de jours d'arrêt du travail	Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire.	jours	Cumul du nombre de jours (en jours calendaires) non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail (les arrêts de travail liés à des accidents de trajet entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas sont exclus) survenus au cours de la période concernée par le reporting. NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs ayant eu lieu sur la période. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés.	3 204	2 683	3 829
SOC550	☉ Taux de gravité	Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.	jours	Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail des CDI et CDD (SOC 540) X 1 000 / nombre total d'heures théoriques travaillées de l'année (SOC 610).	0,17	0,17	0,23
SOC560	☉ Taux de fréquence	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail.	nombre	Taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt des CDI et CDD hors trajet (SOC 520) / nombre total d'heures travaillées théoriques sur l'année n (SOC 610) * 1 000 000.	6,82	6,76	6,47
<b>6 - TEMPS DE TRAVAIL</b>							
SOC610	☉ Temps théorique de travail société		Heures		18 622 580	16 122 182	16 841 723
SOC611	Temps théorique de travail cadres	Temps de travail à effectuer par les cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	2 072 861	2 108 041	2 303 812
SOC612	Temps théorique de travail agent de maîtrise	Temps de travail à effectuer par les AM (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif AM en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif AM en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	8 426 703	7 121 413	7 347 232
SOC613	Temps théorique de travail ouvriers employés	Temps de travail à effectuer par les OE (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif OE en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif OE en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	8 123 016	6 892 728	7 190 680
SOC620	Temps de travail supplémentaire société		Heures		642 558	466 336	655 041
SOC621	Temps de travail supplémentaire cadres	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des cadres en CDD et CDI.	0	0	0
SOC622	Temps de travail supplémentaire agent de maîtrise	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les AM au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des AM en CDD et CDI.	286 239	189 787	297 512
SOC623	Temps de travail supplémentaire ouvriers employés	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les OE au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des OE en CDD et CDI.	356 319	276 549	357 529

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>7 - ABSENTÉISME</b>							
SOC700	Temps total d'absence (TTA)	L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pied, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés.	Heures	SOC710 + SOC720 + SOC730 + SOC740 + SOC750 + SOC760 + SOC770 + SOC780	3 209 795	1 872 497	1 898 296
SOC710	Absences pour congés légaux (ACL)	Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise.	Heures	Somme des congés légaux (selon la définition du Code du Travail national) des CDD et CDI pris à la date de fin de la période du reporting. Côte d'Ivoire et Sénégal : 8h par jour (40h/semaine). France : 7h par jour (35h/semaine). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	2 869 731	1 596 388	1 634 130
SOC720	Absences pour congés de maternité (ACM)	Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre de jours de congé de maternité/paternité pris par les collaborateurs concernés (8h). France : Nombre de jours de congé de maternité/paternité pris par les collaborateurs concernés (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	112 263	94 332	94 694
SOC730	Absences pour congés sans solde (ACS)	Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (8h). France : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	5 778	406	1 944
SOC740	Absences pour mise à pied (AMP)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écopé d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de mise à pied (8h). France : -Nombre de jours de mise à pied (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	7 064	4 248	1 716
SOC750	Absences pour permission exceptionnelle (APE)	Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'événements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé réglementaire. Ces absences sont définies par le Code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne : mariage, décès, naissance, etc.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre total de jours de permissions pris (8h). France : Nombre total de jours de permissions pris (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	26 748	15 370	14 779
SOC760	Absences pour arrêts maladie (AAM)	Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de maladie (8h). France : -Nombre de jours de maladie (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	146 637	125 793	104 681
SOC770	Absences pour accident du travail et trajet (ATT)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (8h). France : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (7h). NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs à l'année n-1. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés. NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	34 480	30 726	36 312
SOC780	Absences non autorisées (ANA)	Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (8h). France : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	7 096	5 234	10 040

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOC711	Taux absentéisme	Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting.	%	Taux d'absentéisme = (AMP+AAM+ATT+ANA) / TTT.	1,05 %	1,03 %	0,91 %
SOC712	Taux d'assiduité	Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE).	%	Taux d'assiduité = 1-Taux d'absentéisme.	98,95 %	98,97 %	99,09 %
<b>8 - RECRUTEMENTS</b>							
<b>SOC810</b>	<b>Recrutements effectif société</b>				<b>643</b>	<b>501</b>	<b>907</b>
SOC811	Nombre de recrutements CDD	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié.	331	258	679
SOC812	Nombre de recrutements CDI	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	312	243	228
SOC815	Nombre de femmes recrutées	Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul des femmes dans les recrutements= (Nombre total de femmes recrutées en CDD et CDI). NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	80	114	105
SOC816	Pourcentage de femmes recrutées	Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	%	Quotient du nombre de femmes recrutées par rapport au recrutement effectif société. Pourcentage de femmes recrutées = (SOC 815 / SOC 810)*100.	12 %	23 %	12 %
SOC813	Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI et CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting signés par des jeunes ayant à la date de la signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	102	75	187
SOC814	Nombre de stagiaires recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrat de stages signés (qu'il soit diplômant, conventionné, rémunéré ou non).	1 990	1 021	497
<b>9 - DÉPARTS</b>							
<b>SOC910</b>	<b>Départ effectif société</b>				<b>587</b>	<b>235</b>	<b>340</b>
SOC920	Licenciements				13	15	43
SOC921	Nombre de licenciements CDD	Nombre de salariés CDD licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDD licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	0	0	0
SOC922	Nombre de licenciements CDI	Nombre de salariés CDI licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDI licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	13	15	43

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>SOC930</b>	<b>Départs volontaires</b>				<b>91</b>	<b>60</b>	<b>69</b>
SOC931	Nombre de départs volontaires de salariés CDD	Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	13	5	13
SOC932	Nombre de départs volontaires de salariés CDI	Nombre de salariés CDI ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	78	55	56
<b>SOC940</b>	<b>Départs liés aux fins de contrats</b>				<b>483</b>	<b>160</b>	<b>228</b>
SOC941	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail. NB : un salarié en fin de CDD au 31/12/N qui signe un autre contrat au 01/01/N+1 n'est pas considéré comme un départ.	312	31	98
SOC942	Nombre de départs des salariés CDI pour fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail qui correspond à l'âge de la retraite normale. NB : un salarié en fin de CDI dont le dernier jour de travail est le 31/12/N n'est pas considéré comme un départ pour l'année N mais pour l'année N+1.	171	129	130
<b>SOC950</b>	<b>Taux de turnover</b>	<b>Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs.</b>	<b>%</b>	<b>Taux de turn-over = ((Nombre de départs au cours de l'année N + Nombre d'arrivées au cours de l'année N)/2) / Effectif au 31 décembre de l'année N-1*100</b> <b>Taux de turnover = [(SOC 910 + SOC 810)/2] / [(SOC 110 N-1)]*100.</b> NB1 : le nombre de départ porte sur l'ensemble des licenciements, des départs volontaires et des départs pour fin de contrat. NB2 : le nombre d'arrivées porte sur l'ensemble des recrutements CDI et CDD. NB3 : les mobilités internes ne sont pas comptabilisées comme des départs.	<b>6,83 %</b>	<b>4,70 %</b>	<b>7,48 %</b>
<b>10 - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>							
SOC101	Maladies professionnelles	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Les maladies professionnelles sont codifiées dans un tableau fourni par l'organisme de Sécurité sociale, qui détermine également les conditions de contraction de ces maladies. La maladie professionnelle constatée par le médecin d'entreprise est sanctionnée par un certificat médical.	0	0	0
<b>11 - DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE</b>							
<b>SOC102</b>	<b>Dépenses en matière de politique sociale</b>				<b>€ 12 752 935</b>	<b>10 213 306</b>	<b>11 923 547</b>
SOC103	Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux	Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités : ASMAR, FCP etc.). NB : les contributions obligatoires suivantes sont exclues : dépenses de formation.	€	Cumul des Fonds alloués pour assurer la solidarité, la santé et la retraite des salariés (FCP, PS cadres, FS, FSS, ASMAR etc.). NB : ne reporter que les contributions employeur volontaires, pas les contributions obligatoires.	7 733 652	6 728 868	7 702 968
SOC104	Fonds alloués aux prêts internes	Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus.	€	Cumul des fonds alloués pour le MA2E, FCP-SDE, FPH-SDE...	5 019 283	3 484 438	4 220 579
<b>SOC105</b>	<b>Couverture protection sociale volontaire</b>						
SOC106	Effectif couvert par une protection sociale volontaire	Cumul du nombre de salariés en CDD et CDI au 31/12/n bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting.	# personnes	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé).		7 704	8 128
SOC107	Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire	Pourcentage des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting.	%	SOC 106- Effectif couvert par une protection sociale volontaire / SOC 110- Effectif total société.		98 %	98 %

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>12 - PROMOTION DU GENRE</b>							
<b>SOC171 Gouvernance</b>							
SOC172	Effectif du comité de direction (Codir)	Nombre total (hommes et femmes) des membres du Codir.	# personnes	Somme des membres du Codir désignés à la fin de la période de reporting.	132	117	123
SOC173	Nombre de femmes membres du Codir	Nombre de femmes membres du Codir.	# personnes	Somme des femmes membres du Codir désignés à la fin de la période de reporting.	23	24	24
SOC174	Part des femmes membres du Codir	Pourcentage des femmes membres du Codir.	%	(SOC173-Nombre de femmes membres du comité de direction / SOC172- Effectif du comité de direction ) 100.	17,42%	20,51%	19,51%
<b>SOC175 Métiers techniques</b>							
SOC176	Effectif des salariés exerçant un métier technique	Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des salariés en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	3 228	2 749	2 793
SOC177	Nombre de salariés femmes exerçant un métier technique	Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des femmes salariées en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB : les salariées dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriées et les expatriées sont comptabilisées dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	158	114	130
SOC178	Part des femmes exerçant un métier technique	Pourcentage des femmes exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting.	%	«=SOC 177-Nombre de salariées femmes exerçant un métier technique/SOC176-Effectif des salariés exerçant un métier technique 100.	4,89 %	4,15 %	4,65 %
<b>13 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION</b>							
<b>SOC1005 Effectif détaché et certifiable</b>							
SOC1006	Effectif détaché	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un CDI ou un CDD valide détachés au groupement d'intérêt économique GS2E (Groupement des Services Eau et Électricité).	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés de la société en CDI et CDD (contrat valide à la date de fin du reporting) détachés au groupement d'intérêt économique GS2E. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	276	340	668
SOC1007	Effectif total certifiable	Nombre total des salariés de la société composée de ceux ayant un CDI ou un CDD valide. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E (et retirés de l'effectif CIE et SODECI).	# personnes	CIE, SODECI et autres entités : [(SOC 110- Effectif total société) - (SOC 1 006-Effectif détaché)]. GS2E : [(SOC110-Effectif société) + (Somme Effectif détaché CIE et SODECI)].	9 010	7 822	8 334
<b>SOC1010 Couverture certification santé sécurité au travail</b>							
SOC1011	Effectif des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous-directions certifiées OHSAS 18 001 / ISO 45 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous-directions couvertes par un certificat OHSAS 18 001 / ISO 45 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	2 476	1 339	1 502
SOC1012	Taux de couverture certification OHSAS 18 001 / ISO 45 000	Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiées OHSAS 18 001 - ISO 45 001 (SOC 1 011) / Effectif total certifiable (SOC 1 007)]*100.	27 %	17 %	18 %

## Indicateurs environnementaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>1 - PROVISIONS &amp; GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT</b>							
ENV110	Provisions et garanties pour risques environnementaux	Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matière d'environnement.	€	Somme prévue pour les risques avérés et identifiés en matière d'environnement et liés aux activités de l'entreprise.	2 435 820	4 573	0
<b>2 - CONSOMMATION D'EAU</b>							
ENV200	Consommation d'eau				8 773 640	5 290 679	5 733 179
ENV210	Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux	La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture.	m <sup>3</sup>	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : -les gratuits d'eau pour les logements du personnel et des retraités, -les centres de production d'eau et d'électricité.	463 468	333 022	308 100
ENV220	Consommation d'eau des usines de production thermique d'électricité	La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité.	m <sup>3</sup>	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des sites de production thermique d'électricité au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	229 264	236 325	261 830
ENV230	Consommation d'eau des usines de production d'eau	La quantité d'eau potable utilisée par les usines de production d'eau pour les besoins d'exploitation ( lavages des décanteurs, des filtres, etc.).	m <sup>3</sup>	Quantité d'eau consommée dans les usines pour les besoins d'exploitation = (production d'eau des usines * (100-rendement interne des usines de production d'eau ENV320)) / 100.	8 080 908	4 721 332	5 163 249
<b>3 - PRODUCTION &amp; DISTRIBUTION D'EAU</b>							
ENV350	Capacité production eau potable						
ENV351	Capacité de production d'eau potable	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable. C'est la somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	m <sup>3</sup> /j	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	1 723 127	1 173 352	1 174 672
ENV300	Production et distribution d'eau						
ENV301	Eau brute usines	Quantité d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	m <sup>3</sup>	Volume d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	364 850 162	310 699 898	322 308 883
ENV302	Eau forages	Quantité d'eau brute en sortie des forages exploités par la société (hors forages alimentant les usines de production d'eau).	m <sup>3</sup>	Volume d'eau brute produite par les forages exploités par la société et alimentant le réseau (hors forage alimentant les usines de production d'eau).	134 975 220	0	0
ENV310	Eau traitée usines	Quantité d'eau ayant subi un traitement destiné à la rendre bactériologiquement et chimiquement propre à la consommation.	m <sup>3</sup>	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines.	356 191 768	306 558 908	317 145 634
ENV315	Total eau produite	Quantité d'eau potable produite et raccordée au réseau.	m <sup>3</sup>	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines (ENV 310) et des eaux de forages raccordés au réseau, hors forage alimentant les usines de production (ENV 302).	491 166 988	306 558 908	317 145 634
ENV320	Rendement interne des usines de production d'eau	Le rapport de la quantité d'eau traitée produite par les usines à la quantité d'eau brute utilisée par ces usines.	%	Rendement moyen de l'ensemble des stations en % = (Somme des volumes "eau traitée usines" sur une période donnée des usines de production d'eau) / (Somme des volumes "eau brute usine" sur la période de reporting des usines de production d'eau) x100.	97,6 %	98,7 %	98,4%
ENV330	Rendement de réseau	Le rapport de la quantité d'eau facturée aux clients à la quantité d'eau mise à disposition dans le réseau d'eau par les usines de production et les forages en exploitation.	%	Rendement de réseau d'eau potable (%) = (ENV 341 volume total d'eau vendu sur la période de reporting aux consommateurs en m <sup>3</sup> / (ENV 310 volume eau traitée usines sur la période de reporting + ENV 302 eau forages sur la période de reporting) x100.	73,89%	74,27%	78,04%
ENV341	Volume d'eau vendu	Quantité d'eau relevée par les compteurs et facturée aux clients.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> facturés aux clients pendant la période de reporting. NB : il ne s'agit pas du volume recouvré.	362 928 425	227 666 000	247 505 000

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	
<b>4 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>							
ENV410	Consommation d'énergie totale				7 870 108	8 560 985	8 813 123
ENV415	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations « auxiliaires »). ENV 415 = ENV415.01+(...)+ENV 415.23 NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	64,4	74,1	65
ENV415.01	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage d'Ayamé 1	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage d'AYAME 1 (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,2
ENV415.02	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage d'Ayamé 2	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage d'AYAME 2 (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,2
ENV415.03	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de KOSSOU	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de KOSSOU (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			1,2
ENV415.04	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de TAABO	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de TAABO (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			1,1
ENV415.05	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de BUYO	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de BUYO (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			1,0

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	
ENV415.06	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de FAYE	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de FAYE (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV415.07	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de N'GOULMENDJIM	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de N'GOULMENDJIM (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV415.08	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de DIBWANGUI	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de DIBWANGUI (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV415.09	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de KENIE	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de KENIE (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV415.10	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de SAHOFIKA	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de SAHOFIKA (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV415.11	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de CAVALLY	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité du barrage de CAVALLY (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV415.20	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de Vridi	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité de la centrale de VRIDI (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,7
ENV415.21	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de CIPREL	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité de la centrale de CIPREL (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			60,3
ENV415.22	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de KEKELI	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité de la centrale de KEKELI (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,3
ENV415.23	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de ATINKOU	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêt des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble sur le site de production d'électricité de la centrale de ATINKOU (consommations "auxiliaires"). NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416	Consommation externe d'électricité des ouvrages de prod. d'élec.	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. ENV 416= ENV 416.01+(...)+ENV 416.23 NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.		0,8	3,3
ENV416.01	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage d'AYAME 1	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage d'AYAME 1 (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,16

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV416.02	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage d'AYAME 2	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage d'AYAME 2 (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,50
ENV416.03	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de KOSSOU	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de KOSSOU (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,94
ENV416.04	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de TAABO	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de TAABO (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.05	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de BUYO	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de BUYO (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			1,10
ENV416.06	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de FAYE	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de FAYE (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.07	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de N'GOULMENDJIM	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de N'GOULMENDJIM (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV416.08	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de DIBWANGUI	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de DIBWANGUI (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.09	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de KENIE	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de KENIE (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.10	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de SAHOFIKA	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de SAHOFIKA (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.11	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité du barrage de CAVALLY	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité du barrage de CAVALLY (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.20	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de VRIDI	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité de la centrale de VRIDI (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.21	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de CIPREL	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité de la centrale de CIPREL (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV416.22	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale de KEKELI	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité de la centrale de KEKELI (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV416.23	Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité de la centrale d'ATINKOU	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble du site de production d'électricité de la centrale d'ATINKOU (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) NB2 : Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,0
ENV420	Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs détenus/exploités par l'entité. NB1 : il ne s'agit pas des GWh recouvrés. NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : - Les gratuités d'électricité pour les logements du personnel et des retraités. - Les centres de production d'eau et d'électricité. - Les bureaux et autres centres administratifs de la tutelle	61,41	40,37	42,34
ENV425	Consommation d'électricité des ouvrages d'assainissement	Quantité totale d'électricité consommée pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites liés à l'activité d'assainissement. Les bureaux et autres centres administratifs de la tutelle NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	1,7	1,3	1,0
ENV430	Consommation d'énergie électrique des ouvrages de production et de distribution d'eau	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production et de distribution d'eau (consommations « auxiliaires »). NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	432	221	223
ENV440	Consommation de gaz naturel	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. ENV440 = ENV440.20+ENV440.21+ENV440.22+ENV440.23 NB : sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.	873 326 866	949 969 227	977 939 995
ENV440.20	Consommation de gaz naturel de la centrale de VRIDI	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. NB : Sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.			148 109 063
ENV440.21	Consommation de gaz naturel de la centrale de CIPREL	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. NB : Sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.			829 829 284

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV440.22	Consommation de gaz naturel de la centrale de KEKELI	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. NB : Sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.			1 648
ENV440.23	Consommation de gaz naturel de la centrale d'ATINKOU	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. NB : Sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.			0
ENV450	Consommation de HVO	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement). ENV450 = ENV450.20 + ENV450.21 + ENV450.22 + ENV450.23	2 941	11 983	81 480
ENV450.20	Consommation de HVO de la centrale de VRIDI	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement).			2 615
ENV450.21	Consommation de HVO de la centrale de CIPREL	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement).			78 865
ENV450.22	Consommation de HVO de la centrale de KEKELI	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement).			0
ENV450.23	Consommation de HVO de la centrale d'ATINKOU	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement).			0
ENV460	Consommation de DDO	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO). ENV460 = ENV460.20 + ENV460.21 + ENV460.22 + ENV460.23	408	576	1 840
ENV460.20	Consommation de DDO de la centrale de VRIDI	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO).			116
ENV460.21	Consommation de DDO de la centrale de CIPREL	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO).			1 723
ENV460.22	Consommation de DDO de la centrale de KEKELI	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO).			0
ENV460.23	Consommation de DDO de la centrale d'ATINKOU	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO).			0
ENV470	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes de secours	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes de secours (utilisés en cas de défaut d'alimentation électrique), facturés au réel ou sorties de stock.	5 357	50 527	355 653
ENV475	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique.	m <sup>3</sup>	Cumul des m <sup>3</sup> de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes des centrales isolées et pour le démarrage des ouvrages d'exploitation, facturés au réel ou sorties de stock.	10 327	2 337 102	5 763 086
<b>ENV480</b>	<b>Consommation totale de carburant véhicules</b>				<b>6 434 182</b>	<b>5 904 949</b>	<b>6 630 896</b>
ENV481	Consommation Diesel des véhicules	Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant Diesel consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	5 005 248	3 905 122	3 835 723
ENV482	Consommation essence/Super des véhicules	Quantité totale d'essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant essence/Super consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	1 428 934	1 999 828	2 795 173
<b>5 - PRODUCTION &amp; DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ</b>							
<b>ENV510</b>	<b>☉ Capacité totale opérée interconnectée</b>		<b>MW</b>		<b>1 247</b>	<b>1 247</b>	<b>1 295</b>
ENV511	Capacité installée interconnectée thermique	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV511 := ENV511.20 + ENV520.21 + ENV520.22 + ENV520.23	643	643	691
ENV511.20	Capacité installée interconnectée THERMIQUE de la centrale de VRIDI	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			100

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV511.21	Capacité installée interconnectée THERMIQUE de la centrale de CIPREL	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			543
ENV511.21	Capacité installée interconnectée THERMIQUE de la centrale de KEKELI	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			48
ENV511.21	Capacité installée interconnectée THERMIQUE de la centrale d'ATINKOU	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
ENV512	Capacité installée interconnectée hydroélectrique	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV 512= ENV 512.01 + (...) + ENV 512.11	604	604	604
ENV512.01	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage d'AYAME 1	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			20
ENV512.02	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage d'AYAME 2	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			30
ENV512.03	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de KOSSOU	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			174
ENV512.04	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de TAABO	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			210
ENV512.05	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de BUYO	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			165
ENV512.06	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de FAYE	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			5
ENV512.07	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de N'GOULMENDJIM	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
ENV512.08	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de DIBWANGUI	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
ENV512.09	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de KENIE	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
ENV512.10	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de SAHOFKA	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
ENV512.11	Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE du barrage de CAVALLY	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.			0
	☉ Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable		%		48%	48%	47%
<b>ENV520</b>	<b>☉ Production électrique totale interconnectée</b>				<b>5 139</b>	<b>5 592</b>	<b>5 522</b>
ENV521	Production totale des usines de production électrique thermique	Production totale d'électricité nette livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc thermique interconnecté. ENV 521= ENV 521.20 + ENV 521.21 + ENV 521.22 + ENV 521.23	3 276	3 694	4 053
ENV521.20	Production totale des usines de production électrique THERMIQUE de la centrale de VRIDI	Production totale d'électricité livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté.			404

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	
ENV521.21	Production totale des usines de production électrique THERMIQUE de la centrale de CIPREL	Production totale d'électricité livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté.			3 649
ENV521.22	Production totale des usines de production électrique THERMIQUE de la centrale de KEKELI	Production totale d'électricité livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté.			0
ENV521.23	Production totale des usines de production électrique THERMIQUE de la centrale d'ATINKOU	Production totale d'électricité livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté.			0
ENV522	☛ Production totale des usines de production hydroélectrique	Production totale d'électricité nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté. ENV 522 = ENV 522.01 + (...) + ENV 522.11	1 863	1 897	1 470
ENV522.01	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE AYAME 1	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			72,48
ENV522.02	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE AYAME 2	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			91,31
ENV522.03	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE KOSSOU	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			117,97
ENV522.04	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE TAABO	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			591,82
ENV522.05	Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE BUYO	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			596,02
ENV522.06	Production totale des usines de production FAYE	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
ENV522.07	Production totale des usines de production N'GOULMENDJIM	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
ENV522.08	Production totale des usines de production DIBWANGUI	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
ENV522.09	Production totale des usines de production KENIE	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
ENV522.10	Production totale des usines de production SAHOFIKA	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
ENV522.11	Production totale des usines de production CAVALLY	Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté.			0
	☛ Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable		%		36%	34%	27%
ENV530	☛ Rendement production électricité	Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité = Production totale nette / production brute * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines.	99,1 %	98,9%	98,9%
ENV531	☛ Rendement production électricité Abidjan	Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité Abidjan = Production totale nette Abidjan / production brute Abidjan * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines d'Abidjan.	99,1 %	99,0%	99,1%

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	
ENV550	Énergie disponible				9 430	8 974	8 173
ENV551	Énergie disponible thermique	Énergie produisible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h)= Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	4 475	4 814	4 924
ENV552	Énergie disponible hydroélectrique	Énergie produisible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h)= Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	4 955	4 159	3 249
ENV560	☉ Rendement global électricité	C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport.	%	Rendement global du système électrique selon la définition des statistiques nationales ivoiriennes.	83,08 %	82,54%	83,67%
<b>6 - CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES &amp; INTRANTS</b>							
ENV600	Consommation des matières premières et intrants						
ENV610	Huiles	Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages.	l	Cumul des litres d'huiles consommées.	78 224	131 365	100 055
ENV620	Chlore gazeux	Quantité de chlore gazeux utilisée dans l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chlore gazeux utilisées pour l'exploitation.	682	0	0
ENV630	Chaux	Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chaux utilisées pour l'exploitation.	13 582	25 909	10 727
ENV640	Hypochlorite de calcium	Quantité de hypochlorite de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de hypochlorite de calcium utilisées pour l'exploitation.	3 227	4 453	1 948
ENV650	Sulfate d'alumine	Quantité de sulfate d'alumine (Al <sub>2</sub> (SO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> ) utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de sulfate d'alumine utilisées pour l'exploitation.	9 468	10 623	14 201
ENV660	Gaz SF <sub>6</sub>	Quantité de gaz SF <sub>6</sub> utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages.	kg	Cumul des kg de gaz SF <sub>6</sub> utilisées pour l'exploitation. NB : les mesures obtenues par la pesée des bouteilles SF <sub>6</sub> , la différence de poids sur une période constitue les pertes de SF <sub>6</sub> (transport).	613	570	495
ENV670	Carbonate de calcium	Quantité de carbonate de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de carbonate de calcium utilisées pour l'exploitation	980	2 838	979
ENV680	Fluides frigorigènes	Quantité de fluides frigorigènes présente dans les équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg de fluides frigorigènes présent dans les équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les quantités présentes dans les équipements sont identifiées à partir de la charge moyenne. - Split : 1 kg de fluide - Armoire : 5 kg de fluide - DRV : 9 kg de fluide - Rooftop : 26 kg de fluide Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME ( <a href="http://www.bilans-ges.ademe.fr/">http://www.bilans-ges.ademe.fr/</a> ).		8 797	10 449
ENV681	Pertes de fluides frigorigènes	Quantité estimée de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg estimés de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les fuites sont quantifiées sur la base du taux de fuite annuel. - Split : 5 % - Armoire : 6 % - DRV : 10 % - Rooftop : 5 % Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME ( <a href="http://www.bilans-ges.ademe.fr/">http://www.bilans-ges.ademe.fr/</a> ).		485	340
<b>7 - POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES : CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, SO<sub>x</sub></b>							
ENV710	Émissions de gaz à effet de serre (GES)		tCO <sub>2</sub> e		2 581 463	2 601 594	3 695 384
Scope 1	Emissions directes des sources fixes de combustion		tCO <sub>2</sub> e				2 442 636
Scope 1	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique		tCO <sub>2</sub> e				17 005
Scope 1	Emissions directes des procédés hors énergie		tCO <sub>2</sub> e				0
Scope 1	Émissions directes fugitives		tCO <sub>2</sub> e				139 074
Scope 1	Émissions dues à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et aux forêts (UTCF)		tCO <sub>2</sub> e				0
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité		tCO <sub>2</sub> e				645 457

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		tCO2e				0
Scope 3	Amont de l'énergie		tCO2e				369 158
Scope 3	Achats de produits ou services		tCO2e				49 619
Scope 3	Immobilisations de biens		tCO2e				7 283
Scope 3	Déchets		tCO2e				20 846
Scope 3	Transport de marchandise amont		tCO2e				3 435
Scope 3	Déplacements professionnels		tCO2e		995	226	805
Scope 3	Actifs en amont loués ou en crédit-bail		tCO2e				0
Scope 3	Investissements		tCO2e				0
Scope 3	Déplacements des clients		tCO2e				0
Scope 3	Transport et distribution de marchandises en aval		tCO2e				0
Scope 3	Utilisation des produits vendus par l'entreprise		tCO2e				0
Scope 3	Transformation des produits vendus		tCO2e				0
Scope 3	Élimination en fin de vie des produits vendus		tCO2e				0
Scope 3	Franchises		tCO2e				0
Scope 3	Location ou leasing de biens en aval		tCO2e				0
Scope 3	Déplacements domicile-travail		tCO2e				66
Scope 3	Autres émissions indirectes non incluses dans les autres catégories		tCO2e				0
	Intensité carbone de l'électricité produite		gCO2e/kWh		444	457	531
	Intensité carbone eau vendue		gCO2e/m³			322	440
ENV714	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.	12,04 %	6,06%	4,18%
ENV714.20	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique de la centrale de Vridi	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.	3,07 %	4%	2,16%
ENV714.21	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique de la centrale de CIPREL	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.	21 %	8,12%	6,20%
ENV714.21	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique de la centrale de KEKELI	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.			0,0 %
ENV714.22	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique de la centrale d'ATINKOU	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.			0,0 %
ENV750	Sensibilisation à la réduction des Rejets de GES						
ENV751	Rejets de GES à éviter grâce audits énergétiques	Quantités de GES qui seront évitées grâce aux actions visant l'efficacité énergétique ou la transition vers les énergies renouvelables.	t CO2e	Cumul des économies estimées sur la consommation électrique annuelle des clients si les actions d'équipements ou d'exploitation préconisées dans les rapports d'audits sont réalisées Ces économies, évaluées sur la période de reporting, sont estimées en kWh, ramené en t CO2e (à exprimer en négatif). Les méthodologies sont précisées dans chaque rapport d'audit et calculateur interne.	627	2 251	4 872

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV720	☉ Rejets de NOx production électrique	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	227	224	262
ENV720.20	☉ Rejets de NOx production électrique de la centrale de VRIDI	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	198	190	204
ENV720.21	☉ Rejets de NOx production électrique de la centrale de CIPREL	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	255	257	320
ENV720.22	☉ Rejets de NOx production électrique de la centrale de KEKELI	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.			0
ENV720.23	☉ Rejets de NOx production électrique de la centrale d'ATINKOU	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.			0
ENV730	☉ Rejets de SOx production électrique	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	23	25	1
ENV730.20	☉ Rejets de SOx production électrique de la centrale de VRIDI	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	45,2	30,4	0,9
ENV730.21	☉ Rejets de SOx production électrique de la centrale de CIPREL	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm <sup>3</sup>	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	1,2	18,9	1,9
ENV725	☉ Mesures de l'air	Mesures de l'air réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesures de l'air réalisées par campagne sur la période du reporting			0
ENV726	☉ Mesures de l'air conforme	Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées par campagne sur la période du reporting			0
ENV727	☉ Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales	Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées par campagne sur la période du reporting			0
<b>8 - APPAREILS CONTENANT DES PCB</b>							
ENV800	Nombre total de transformateurs contenant du PCB						
ENV830	Nombre total de transformateurs utilisés	Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs utilisés par la distribution, le transport et la production en fin de période de reporting.	13 555	11 104	15 416
ENV810	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm inventoriés en fin de période de reporting. NB : la décontamination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	285	284	283
ENV820	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB est supérieure à 500 ppm, inventoriés en fin de période de reporting. NB : l'élimination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	3 1	31	31
ENV840	Taux de transformateurs contenant du PCB	Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés.	%	Calcul (transformateurs à décontaminer (ENV 810) + transformateurs à éliminer (ENV820))/ nombre total de transformateurs utilisés (ENV830).	2,33 %	0,84%	2,04%
ENV850	Nombre de transformateurs avec PCB expédiés pour élimination	Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs expédiés en France pour élimination en centre autorisé, dans le cadre de la convention signée avec le Centre régional des conventions de Bâle et de Stockholm pour l'élimination des PCB.	0	0	6

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>9 - CONSOMMATION PAPIER, PRODUITS INFORMATIQUES &amp; DÉCHETS PRODUITS</b>							
<b>ENV900 Consommation de papier &amp; produits informatiques</b>							
ENV910	Consommation de papier pour la bureautique	Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période du reporting.	kg	Nombre total de rames de papiers achetées x poids d'une rame (Poids d'une rame de 500 feuilles de papier A4 : 2,6 kg ; poids d'une ramette de 500 feuilles de papier A3 : 5 kg).	145 785	127 980	156 568
ENV911	Consommation de papier pour l'édition des factures	Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé).	kg	Cumul en poids des factures clients émises pendant la période de reporting (préciser le mode de calcul en commentaire).	91 364	70 996	87 163
ENV920	Consommation de toners (encre) d'imprimante	Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes.	kg	Nombre de cartouches achetées x poids de chaque cartouche (poids d'une cartouche selon le modèle - cf. détail des articles dans www.amazon.fr).	4 240	3 820	6 265
<b>ENV950 Déchets produits par les entités industrielles</b>							
ENV951	Déchets industriels banals	Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets industriels banals produits pendant la période de reporting.	269,27	1 062,52	1 042,12
ENV952	Déchets spéciaux liquides	Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	m <sup>3</sup>	Cumul du volume des déchets dangereux liquides produits pendant la période de reporting.	96 163,64	159 325,95	186 793,46
ENV953	Déchets spéciaux solides	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets dangereux solides produits pendant la période de reporting.	149,69	275,07	181,06
<b>10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION</b>							
<b>ENV1010 Couverture certification environnement (ISO 14 001)</b>							
<b>ENV1020 ISO 14 001 - production d'eau potable</b>							
ENV1021	Capacité de production d'eau potable des ouvrages certifiés ISO 14 001	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	m <sup>3</sup> /j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001.	1 339 795	716 320	717 640
ENV1022	Taux de couverture certification ISO 14 001 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001(ENV1021) / Capacité de production d'eau(ENV351)]*100.	78 %	61%	61%
<b>ENV1030 ISO 14 001 - assainissement</b>							
ENV1031	Réseau d'assainissement certifié ISO 14 001	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité couvert par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001 au 31/12/N.	0	0	0
ENV1032	Taux de couverture certification ISO 14 001 - assainissement	Ratio de la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité par des entités certifiées ISO 14 001 sur la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la date de fin du reporting.	%	[Longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales certifiées ISO 14 001 (ENV 1 031) / Réseaux d'assainissement exploités au 31/12/N (SOT 234)]*100.	0 %	0%	0%
<b>ENV1040 ISO 14 001 - production d'électricité</b>							
ENV1041	Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
ENV1042	Taux de couverture certification ISO 14 001 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100.	100 %	100%	96%
<b>ENV1050</b>	<b>ISO 14 001 - transport d'électricité</b>						
ENV1051	Réseaux de transport certifiés ISO 14 001	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités et couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting.	6 022	7 063	7 435
ENV1052	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001 sur les réseaux de transport exploités à la date de fin du reporting.	%	[Réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231)]*100.	100 %	100%	100%
<b>11 - BIODIVERSITÉ</b>							
<b>ENV1200</b>	<b>BIODIVERSITE</b>						
ENV 1201	Projets en développement	Nombre total de projets en développement et en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement en fin de période de reporting			8
ENV 1202	Projets en construction	Nombre total de projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction en fin de période de reporting			2
ENV 1203	Projets disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projet projets en phase de développement et de construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting			10
ENV 1204	Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité	Ratio des projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction en fin de période du reporting	%	ENV 1203/ (ENV 1201+ ENV 1202)			100 %
ENV 1205	Projets conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période du reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement et de construction conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité, en fin de période du reporting			10
ENV 1206	Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Ratio des projets conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou , Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction, en fin de période du reporting	%	ENV 1205 / (ENV 1201+ ENV 1202)			100 %
ENV 1207	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée en danger	Nombre total de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN			1
ENV 1208	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre en fin de période de reporting			1
ENV 1209	Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	%	ENV 1208 / ENV 1207			100 %

## Indicateurs sociétaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
<b>1 - EFFECTIFS CLIENTS</b>							
<b>SOT100</b>	<b>Effectif clients</b>				<b>5 183 221</b>	<b>5 069 783</b>	<b>5 760 837</b>
SOT101	Effectif clients électricité	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'électricité valides à la date ou période du reporting.	2 538 154	2 915 688	3 254 969
SOT102	Effectif clients eau	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'eau potable valides à la date ou période du reporting.	2 060 261	1 453 974	1 673 010
SOT103	Effectif clients assainissement	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable et payant une redevance pour l'assainissement.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement eau payant une redevance d'assainissement.	583 597	698 239	831 911
SOT104	Effectif raccordé Internet haut débit	Nombre d'utilisateurs finaux particuliers et professionnels raccordés dans le cadre de contrat de prestations de construction de fibre optique aérienne, de location d'accès FTTH, Last miles et d'accès CPL haut débit pour internet et autres services, réalisés pour le compte d'opérateur télécom.	Nombre	Cumul du nombre de clients d'utilisateurs finaux (logements et sociétés) « last miles » et accès CPL (Courant Porteurs en Ligne) haut débit, logements et bureaux FTTH (Fiber to the Home) raccordés dans le cadre de ses relations contractuelles avec les opérateurs télécom, pendant la période de reporting.	269	694	918
SOT108	Effectif clients performance énergétique	Personnes physiques ou morales ayant déjà souscrit avec Smart Energy un contrat de diagnostic ou d'optimisation énergétique.	Nombre	Nombre total de clients ayant déjà signé un contrat avec Smart Energy à date de fin de reporting (NB : un client ayant signé n contrats est comptabilisé 1 fois).	31	23	29
SOT105	Branchements sociaux subventionnés électricité	Nombre d'opérations de branchements subventionnés (branchements sociaux existant avant le PEPT) réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Sont considérées les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées à un coût réduit (branchements sociaux existant avant le PEPT) pour faciliter l'accès des ménages à l'électricité, selon les critères définis dans une note de cadrage branchements sociaux.	0	0	0
SOT106	Branchements sociaux eau	Nombre de branchements sociaux eau potable réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Le branchement social ou branchement subventionné est destiné à l'alimentation en eau d'un ménage à faibles revenus selon les conditions fixées par l'autorité concédante.	93 342	127 689	113 667
SOT107	Branchements sociaux PEPT électricité	Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Électricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB : les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI.	Nombre	Sont considérés les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées sur la base de l'assouplissement des formalités de branchement et des modalités de paiement du coût de ces opérations au profit des ménages n'ayant pas d'abonnement à l'électricité. Le Programme électricité pour tous (PEPT), décidé par l'État ivoirien, qui a débuté en 2014, fait l'objet d'une « note de cadrage Programme électricité pour tous » qui définit les cibles et les critères d'éligibilité au programme.	202 991	254 836	202 780
<b>2 - QUALITÉ DE SERVICE</b>							
<b>SOT200</b>	<b>Disponibilité du service électricité</b>						
SOT201	Temps moyen de coupure électricité	Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux.	Heure	Le TMC s'obtient à partir de la formule suivante : Pour une année i donnée : $(TMC)_i = (END)_i / (PM)_i$ Où : (END) <sub>i</sub> : Énergie non distribuée de l'année i. C'est le volume d'énergie non distribuée en raison d'une manœuvre ou d'un incident sur le réseau. (PM) <sub>i</sub> : Puissance moyenne de l'année i $(PM)_i = (Énergie\ livr\acute{e}\ \grave{a}\ la\ distribution)_i / (24 \times (\text{nombre de jours de l'année } i))$ .	18	16	18
SOT202	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêts programmés	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100.	95,4 %	97,7%	92,3%
SOT202.1	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage d'Ayamé 1	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			98,8%



**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOT202.10	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage de SAHOFIKA	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			0,00 %
SOT202.11	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage de CAVALLY	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			0,00 %
SOT202.20	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale de Vridi	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			96,90 %
SOT202.21	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale de CIPREL	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			97,40 %
SOT202.22	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale de KEKELI	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			100,00 %
SOT202.23	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale d'ATINKOU	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100			0,00 %
<b>SOT210</b>	<b>Qualité de l'eau distribuée</b>						
SOT211	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées en interne sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul du nombre d'analyses physico-chimiques (hors analyseurs en continu) réalisées par les laboratoires internes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	85 273	107 991	116 835
SOT212	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées en interne et en externe sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des analyses microbiologiques réalisées dans les laboratoires internes et externes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	15 653	7 944	8 051
SOT213	Nombre de résultats d'analyses physico-chimiques conformes	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses physico-chimiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	74 252	97 452	107 874

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOT214	Nombre de résultats d'analyses microbiologiques conformes	Nombre d'analyses microbiologiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses microbiologiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	15 160	7 552	7 850
SOT215	☛ Taux de conformité physico-chimique	Ratio du nombre d'analyses physicochimiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses physicochimiques réalisées sur la période de reporting	%	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes (SOT 213) / Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées (SOT 211) * 100.	87,08 %	90,24%	92,33%
SOT216	☛ Taux de conformité microbiologique	Ratio du nombre d'analyses microbiologiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses microbiologiques réalisées sur la période de reporting	%	Nombre d'analyses microbiologiques conformes (SOT 214) / Nombre d'analyses microbiologiques réalisées (SOT 212) * 100.	96,85 %	95,07%	97,50%
<b>SOT230 Réseaux exploités</b>							
SOT236	Réseaux électriques total exploités	Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	Réseaux électriques = SOT 231 + SOT 232.	53 977	57 020	59 908
SOT231	Réseaux électriques de transport exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités au 31 décembre.	6 022	7 063	7 435
SOT232	Réseaux électriques de distribution exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des lignes BT et HTA du réseau de distribution d'électricité exploités au 31 décembre.	47 955	49 957	52 473
SOT233	Réseaux d'eau potable exploités	Longueur du réseau d'eau potable exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux hors branchements exploités au 31 décembre.	32 324	17 884	19 208
SOT234	Réseaux d'assainissement exploités	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et longueur des réseaux d'eau pluviale exploités au 31 décembre.	2 398	2 398	2 398
SOT235	Réseaux de fibre optique exploités en aérien	Longueur du réseau de câble à base de fibre optique sur supports aériens du réseau électrique exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux de communication à base de fibre optique sur les supports aériens du réseau électrique national (ADSS- All Dielectric Self-Supporting Cable et OPGW- Optical Ground Wire) exploité au 31 décembre.	1 436	1 811	1 987
<b>SOT240 Lutte contre la fraude</b>							
SOT241	☛ Ratio de facturation	Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting	%	Eau potable : rapport de l'Eau potable facturé (ENV 341) / eau potable livrée (ENV 315). Électricité : rapport de l'Énergie facturée / Énergie livrée (ENV 520).		82 %	84%
<b>3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MÉCÉNAT, PARTENARIAT</b>							
<b>SOT120 Action de soutien, de mécénat, de partenariat</b>							
SOT121	Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat	Sommes dépensées dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB : Ne retenir que les dépenses externes	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables de l'entreprise relatives aux actions de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.	508 045	1 234 416	792 136
<b>SOT125 Dépenses E&amp;S sur les projets</b>							
SOT 126	Dépenses E&S des projets	Sommes dépensées sur la période de reporting relative à l'E&S lors du développement des projets	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables relatives à l'E&S (Etudes initiales et complémentaires, plans de gestion, CAPEX, mécanisme de gestion des plaintes, actions sociétales, et due diligence E&S préteurs) lors du développement des projets			570 261
<b>4 - ÉTHIQUE</b>							
<b>SOT130 Promotion de l'éthique</b>							
SOT131	☛ Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique	Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption,	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables (sur la base des factures payées) de l'entreprise destinées à la promotion de l'éthique, à la prévention ou à l'éradication de la corruption. NB : l'ensemble des natures de dépenses (dépenses pour le conseil, la communication) sont à comptabiliser.	60 298	84 376	201 266
SOT132	☛ Personnes formées/sensibilisées à l'éthique	Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption.	Nombre	Cumul des salariés en CDD ou CDI formées / sensibilisées, Si une personne est formée à deux modules, elle est comptabilisée deux fois. NB : lorsqu'une formation regroupe des participants de plusieurs entités (par ex, dans le cadre du Cercle Éthique), chaque entité reporte ses propres salariés formés, la feuille de présence faisant foi.	542	1 561	2 730
SOT135	Dispositif d'alerte éthique						

**ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021**

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOT136	☛ Nombre de plaintes internes reçues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	4	27	120
SOT137	☛ Nombre de plaintes internes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalements, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	1	27	115
SOT138	☛ Nombre de plaintes externes reçues	Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs...) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	26	104	145
SOT139	☛ Nombre de plaintes externes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs,...) résolues par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalement, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	21	98	144
<b>Taux de couverture SMAC et système d'alerte</b>							
SOT190	Effectif des salariés couverts par un système de management anti-corruption (SMAC)	Nombre total des salariés au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption. NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système de management anti-corruption à la date de fin de reporting. NB1 : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif au 31/12/N.			8 207
SOT192	Taux de de couverture système de management anti-corruption (SMAC)	Ratio du nombre de salarié au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 191 (Effectif des salariés couverts par un SMAC) / Effectif total certifiable(SOC 1007)]*100			98 %
SOT193	Effectif des salariés couverts par un système d'alerte	Nombre total des salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique NB 1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés (en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système d'alerte à la date de fin de reporting. NB1 : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.			8 332
SOT194	Taux de de couverture système d'alerte	Ratio du nombre de salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 193 (Effectif des salariés couverts par un système d'alerte) / Effectif total certifiable(SOC 1007)]*100			99,98 %
<b>5 - ACCORDS COLLECTIFS</b>							
SOT141	Nombre total d'accords collectifs signés	Nombre total d'accords collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	1	1	0
SOT142	Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés	Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	0	0	0
<b>6 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION</b>							
<b>Couverture certification qualité (ISO 9 001)</b>							
SOT150	Effectif des services certifiés ISO 9 001	Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 9 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	4 439	3 306	3 735
SOT152	Taux de couverture certification ISO 9 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiés ISO 9 001(SOT 151) / Effectif total certifiable(SOC 1 007)]*100.	49 %	42%	45%
SOT155	Couverture certification management de la conformité (ISO 19 600)						

ERANOVE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2019	2020	2021
SOT156	Effectif des services évalués ISO 19 600	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19 600 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat d'évaluation ISO 19 600 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	4 506	4 376	4 486
SOT157	Taux de couverture évaluation ISO 19 600	Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19 600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des entités évaluées ISO 19 600 (SOT 156) / Effectif total certifiable (SOC1007)]*100.	50 %	56%	54%
<b>Couverture certification lutte anti-corruption (ISO 37 001 )</b>							
SOT160	Effectif des services certifiés ISO 37 001	Nombre total des salariés en CDI ou CDD des directions ou sous-directions certifiées ISO 37 001 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 37 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	0	0	0
SOT162	Taux de couverture certification ISO 37 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[(Effectif des services certifiées ISO 37 001(SOT161) / Effectif total certifiable(SOC 1 007)]*100.	0 %	0%	0%
<b>Couverture évaluation RSE (ISO 26 000)</b>							
<b>ISO 26 000 - production d'eau potable</b>							
SOT172	Capacité de production d'eau potable des ouvrages évalués ISO 26 000	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	m³/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions évaluées ISO 26 000.	695 155	0	0
SOT173	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 172) / Capacité de production d'eau (ENV 351)]*100.	40 %	0%	0%
<b>ISO 26 000 - production d'électricité</b>							
SOT176	Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions évaluées ISO 26 000 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247
SOT177	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité exploitée par des entités évaluées ISO 26 000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité(ENV 510)]*100.	100 %	100%	96%
<b>7-IMPACT SUR LES TIERS</b>							
<b>SOT180 Accident</b>							
SOT181	Accident sur les tiers lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.		27	42
SOT182	Accident sur les sous-traitants lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.		7	7
SOT183	Accident sur les tiers lié à la circulation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. NB : sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couverts par un contrat d'assurance souscrit par l'entité.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.		6	5
SOT184	Accident causé par un sous-traitant	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.		0	1

# ERANOVE

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion - Exercice clos le 31 décembre 2021

## MAZARS

61, Rue Henri Régnault  
92 400 Courbevoie  
France  
Tel: +33 (0) 1 49 97 60 00  
Fax: +33 (0) 1 49 97 60 01  
www.mazars.fr

## ERANOVE

Société Anonyme au capital de 11 041 992 €  
Siège social  
Tour W - 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux  
RCS Paris 450 425 277  
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion  
Exercice clos le 31 décembre 2021

## AUX ACTIONNAIRES

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ERANOVE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège du Groupe.

## LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines. Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction Développement Durable.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;

1 ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

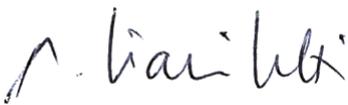
2 CIE et SODECI sur l'ensemble des volets ; CIPREL sur le volet environnemental.

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour:
  - + apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - + corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour l'ensemble des risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités;
- Le cas échéant nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en oeuvre:
  - + des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
  - + des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (confer Annexe) et couvrent entre 56 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant  
**MazarS SAS**  
 Paris La Défense, le 8 juin 2022



**Marc Biasibetti**  
 Associé



**Edwige Rey**  
 Associée RSE & Développement Durable

## ANNEXE : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Santé et sécurité au travail
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Sécurité des tiers

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

Informations sociales	
Effectif total société et répartitions	Effectif total au 31/12/2021
	Effectif total des femmes au 31/12/2021
	Effectif total par tranche d'âge au 31/12/2021
Temps de travail	Temps théorique de travail
Accidents du travail	Taux de gravité
	Taux de fréquence
Absentéisme	Taux d'absentéisme
Formation	Nombre d'heures de formation par collaborateur
Certification	Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000
Informations environnementales	
Production & distribution d'eau	Rendement interne des usines de production d'eau
	Rendement de réseau
Production & distribution d'électricité	Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable
	Production totale des usines de production hydroélectrique
	Part de la production d'électricité renouvelable
	Rendement production électricité
	Rendement production électricité Abidjan
Énergie	Consommations totales d'énergie
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
Informations sociétales	
Qualité de service	Temps moyen de coupure électricité
	Taux de conformité analyses physico-chimiques/microbiologiques
Promotion de l'éthique	Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique
	Personnes formées/sensibilisées à l'éthique

